



Congo Economie

UNICONGO LE JOURNAL D'UNICONGO & AFFAIRES FINANCES

C2A Conseils Associés en Afrique Congo

Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal

Agrément CEMAC n° SCF 10

Partenaire **STC Partners**

Eric TASI NDJODO, Associé

327, avenue Marien Ngouabi
Imm. SCI LES COCOTIERS, 1^{er} étage
BP 4905 Pointe Noire
Tél : 00 (242) 06 953 97 97

Bureaux :
ABIDJAN - CONAKRY
DOUALA
LIBREVILLE - PARIS

LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION

L'ESSENTIEL

FOCUS UNICONGO

Les dossiers de l'Union

Christian Barros, président d'Unicongo lance un cri d'alarme sur la situation des entreprises qui doivent faire face aux retards de paiement, par l'Etat, des factures échues. A lire également, l'actualité d'Unicongo Formation, une réflexion sur la fidélisation des salariés et les rendez-vous de l'agenda de l'Union.

Lire p. 4

RÉGION

La Sangha

Dans l'imaginaire de nombreux Congolais, le département de la Sangha renvoie inmanquablement à la culture du cacao ou à celle du palmier à huile. Mais l'économie régionale s'est depuis diversifiée autour de l'exploitation forestière, conséquence logique de l'immense variété des essences locales. Une extension des ressources régionales qui devrait aussi se poursuivre avec la mise en valeur imminente du gisement de fer de Nabemba.

Lire p. 45

PAYS

Maroc

Traditionnellement proche de l'Europe, le royaume chérifien tourne de plus en plus son regard vers le sud du continent. L'avènement de Mohamed VI a coïncidé avec un net renforcement des relations économiques avec l'Afrique subsaharienne. Retour sur une politique qui vise à asseoir la place du Maroc sur la scène continentale, tout en jouant un rôle de facilitateur auprès de la communauté internationale.

Lire p. 47

AFRIQUE

L'anglais, une menace pour la francophonie ?

Au-delà de son aspect usuel, la pratique de la langue revêt aussi une importance symbolique. Face à l'omniprésence de l'anglais, principale courroie de transmission d'une économie mondialisée, la francophonie serait-elle en perte de vitesse ? Et quel en est le sens dans un continent où l'usage de plusieurs langues est un fait depuis longtemps avéré ? Le point sur ces questions.

Lire p. 50

GRATUIT

Dossier mines



Secteur minier : un nouveau levier de croissance ?

Depuis plusieurs années, des investissements importants ont été consentis au Congo-Brazzaville dans le cadre des projets d'exploration des mines solides. Par nature incertains, ils recèlent néanmoins un potentiel de développement considérable au regard des ressources du sous-sol local. Zoom sur un secteur qui pourrait jouer un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs d'émergence.

Lire p. 17

SUCCESS STORY

GKM : les valeurs d'excellence

Les compétences en expertise comptable, conseil juridique et fiscal, audit et management sont fort précieuses. Et lorsqu'elles sont étayées par une expérience de plus de quarante ans, il n'est guère surprenant que le succès soit au rendez-vous. C'est le cas de GKM, dirigé par André Gomez-Gnali, qui, après des études au sein de la prestigieuse université de Paris-Dauphine, fut également le premier Congolais à créer un cabinet spécialisé dans ces disciplines. Retour sur cette réussite.

Lire p. 13

AUTOMOBILE

Tractafic Motors Congo

Depuis presque huit décennies, le Groupe Tractafic, autrefois Société commerciale du Haut-Ogooué, est présent sur le territoire congolais. France Ducreux, son directeur général, revient dans ce numéro sur les enjeux d'un marché ouvert, compte tenu de la croissance qui le caractérise, et se réjouit de la dynamique de développement qui prévaut. Au sein de cet univers concurrentiel, la société qu'il dirige défend un credo, la logique de proximité.

Lire p. 14



OFIS Yattoo.com

Innovative Internet Solutions

L'Internet de confiance

Nos services

Professionnels



Service fibre optique premium



Service fibre optique



Service pour grandes entreprises



Service pour moyennes et grandes entreprises



Service pour petites et moyennes entreprises

Spécialisés



Services par satellite pour les particuliers et petites entreprises



Services par satellite pour les moyennes et grandes entreprises



Liaisons spécialisées urbaines



Liaisons spécialisées inter-urbaines

Particuliers



Internet illimité à petits prix



Internet haut débit pour particuliers et professionnels



Internet illimité pour la famille



Service Haut Débit à la carte

Yattoo Zone
Bâtiments connectés
Ville numérique
Espaces publics

www.yattoo.com



Notre service comprend l'audit et conseil, l'installation des équipements, un centre local d'assistance clientèle et un contrat de support prioritaire en fonction de vos besoins.



En plus des services d'accès à Internet
OFIS propose des services de messagerie électronique, la gestion de nom de domaine, la création de sites internet, la compression des liens DATA ainsi que des solutions QoS, hosting et services hébergés.

Contact
Avenue Charles de Gaulle
Pointe-Noire
République du Congo

Boulevard Denis Sassou Nguesso
Brazzaville
République du Congo

t.: (+242) 06 600 0000
info@yattoo.com



EDITO



Chers lecteurs, adhérents et partenaires d'Unicongo,

Patiemment, *Congo Economie* construit son image dans le paysage de l'information économique au Congo. A cette fin, l'Union ne ménagera aucun effort pour améliorer la qualité de ses articles.

Nous nous réjouissons de l'accueil que notre journal rencontre auprès du lectorat, couvrant tous les membres de l'Union, les administrations et les institutions congolaises, les organismes internationaux à vocation économique et les missions diplomatiques. Nous sommes ouverts et attentifs à vos observations éventuelles, dès lors qu'elles vont dans le sens de l'amélioration de cet outil important d'information et de communication pour le secteur privé, l'administration publique et tous les partenaires.

Ce numéro 5 est dédié aux mines, un secteur au cœur du développement économique et social du Congo dans les prochaines années, compte tenu de l'énorme potentiel qu'il représente et de son impact sur l'ensemble des secteurs de l'économie nationale.

CHRISTIAN BARROS, PRÉSIDENT D'UNICONGO



CONTACTS UNICONGO



RELATIONS ADHÉRENTS, MEMBRES ASSOCIÉS & NON ADHÉRENTS	ÉTUDES & DOCUMENTATION
Processus d'adhésion	Sollicitations / Conseil d'ordre juridique, social & fiscal - Documentation pour l'entreprise
Koussiamba Gouadi-B. - Chargée des adhérents (BZV) +242 06 855 27 46 / adhérentsbzv@unicongo.org	Nelly Saboga - Chargée des adhérents (PNR) +242 06 929 74 65 / adhérentsprn@unicongo.org

RELATIONS D'AFFAIRES & PARTENARIATS	ÉVÉNEMENTIEL
Accompagnement des entreprises Informations économiques et sectorielles...	Salons et événements (JMSST, SEEC...)
Ka'tia Mberi Nsana - Responsable Développement +242 06 655 40 40 / developpement@unicongo.org	

APPUI RECRUTEMENT	FORMATION	SERVICES DIVERS
Dépôt d'offres / candidatures Site : www.emploi.cg	Analyse des besoins et inventaire des offres (formation initiale, continue...)	Location salle et visioconférence / Vente d'agendas Distribution Journal Eco / Facturation & règlements
Marguerite Kounkou - Assistante administrative (BZV) +242 06 841 04 07 / secretariatbzv@unicongo.org	Assistante administrative Pointe-Noire +242 06 629 59 06 / secretariatprn@unicongo.org	

CONGO ÉCONOMIE unicongo.org

CONGO ECONOMIE est une publication éditée par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo.

PRÉSIDENT : Christian Barros
Email : c.barros@codisco-congo.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Jacques Samba
Tél. : +242 06 661 48 61
Mél : jean-jacques.samba@unicongo.org

DIRECTION DE LA RÉDACTION : Jean Banzouzi Malonga
Tél. : +242 05 557 02 03 / 06 985 41 79
Mél : jbmalonga@yahoo.fr

SECRETARIAT DE RÉDACTION : Didier Bras
DIRECTION ARTISTIQUE : Jean-Noël Dubois

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :
Jean Banzouzi Malonga, Didier Bras, Jean de la Haute, Joana Gomes, Jean Clotaire Hymboud, Florent Lager, Ka'tia Mberí Nsana, Jean-Chrios Moukala, Hubert Ngouma, Jean-Jacques Samba, Denis Varlet, Emmanuel Yoka.

PUBLICITÉ : Alizée Multi Presse
Jean-Marc Sand - Mél : jm-sand@orange.fr
Tél. : +242 06 663 13 90 / +33 (0) 6 08 28 18 58

Sommaire



Focus sur Unicongo

Quand la dette de l'Etat plombe les entreprises privées	p. 4
Les rendez-vous d'Unicongo Formation	p. 4
Un site de référence pour l'emploi	p. 5
Fidélisation des salariés : un enjeu crucial pour les entreprises	p. 5
Unicongo se mobilise aussi pour...	p. 7

Laser

Le premier Forum des patronats d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest	p. 8
Le renouvellement du bail à usage professionnel dans les pays de la zone Ohada	p. 9
Panorama des institutions de promotion des PME au Congo	p. 9
Partenariat économique entre l'UE et l'Afrique centrale : où en sommes-nous ?	p. 11

Grand angle

GKM : les valeurs d'excellence	p. 13
--------------------------------	-------

Automobile

Tractafic Motors Congo : proximité et satisfaction des clients	p. 14
Trabec : du matériel adapté à son environnement	p. 15

Dossier : mines

Les mines solides : quel apport à la croissance ?	p. 17
Focus sur la fédération des Mines solides d'Unicongo	p. 18
Les infrastructures : un défi pour le développement des projets miniers	p. 20
Vers une mutualisation des infrastructures de transports ?	p. 23
L'histoire oubliée du premier chemin de fer minier du Congo	p. 24
Les sociétés congolaises et l'ITIE	p. 25
Exxaro Congo : un engagement confirmé	p. 28
Entretien avec Aimé Emmanuel Yoka, directeur général de Congo Iron	p. 29
Cominco : des ambitions mondiales pour le phosphate congolais	p. 31
Minerai de fer de Zanaga : un projet de grande envergure	p. 32
Entretien avec M. Fuliang Wang, DGA de MagMinerals Potasses Congo SA	p. 35
Sintoukola Potash : des ambitions affirmées	p. 35
Conseil congolais des chargeurs	p. 36
Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier :	p. 37
Apave Congo - Bolloré Africa Logistics Congo - Socofran -	
SCAB Congo S.A - Sodexo Congo - Bureau Veritas	

Région

La Sangha : un développement en quatre axes	p. 45
---	-------

Pays

Maroc : le regard tourné vers le Sud	p. 47
--------------------------------------	-------

Afrique

L'anglais, une menace pour la francophonie ?	p. 50
--	-------



Quand la dette de l'Etat plombe les entreprises privées.

Entretien avec Christian Barros.

« Nous demandons à être reçus par l'Etat pour trouver des solutions »



Les entreprises privées du Congo font face à des difficultés grandissantes du fait des tensions de trésorerie engendrées par le non-paiement par l'Etat des factures échues. La dette s'élève à plus de 600 milliards de FCFA. Unicongo a adressé de nombreuses demandes d'audience aux autorités compétentes, mais n'a reçu aucune réponse. Conséquence, l'arrêt de certains chantiers, la perte d'emplois pour plus de 5 000 ouvriers, la baisse des chiffres d'affaires, etc. Il y a péril en la demeure pour les sociétés du secteur des BTP et connexes. Une grève des impôts est envisagée. Le cri d'alarme de Christian Barros, président d'Unicongo.

Comment se présente la situation de la dette de l'Etat envers les entreprises privées du secteur des BTP, membres d'Unicongo ?

Depuis maintenant dix mois, l'Etat n'a pas honoré le règlement des marchés publics concernant les BTP. Cela représente entre 600 à 800 milliards de FCFA de dettes auprès des entreprises du secteur des BTP qui ont exécuté des chantiers publics. Ce ne sont pas seulement les entreprises de ce secteur qui sont touchées, mais aussi tous leurs sous-traitants et leurs

fournisseurs, c'est-à-dire les entreprises qui évoluent dans l'électricité, l'adduction d'eau, la climatisation, ou qui fournissent les matériaux de construction...

Qu'avez-vous entrepris pour que cette question soit résolue ?

Les 1^{er} et 22 septembre, Unicongo a adressé des courriers au ministre des Finances pour le rencontrer, afin de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'Etat ne paye pas, et envisager ensemble ce que nous pouvions faire pour résoudre la question. Jusqu'à aujourd'hui, aucune réponse à ces courriers. Nous avons aussi passé un message au sein du journal *Les Dépêches de Brazzaville* ce même mois de septembre, sans suite non plus. Fin septembre et début octobre, nous avons adressé des courriers aux ministres du Travail, des Grands Travaux et des Travaux publics, avec ampliation aux secrétaires généraux de la Présidence de la République et du Gouvernement, ainsi qu'au directeur de cabinet du président de la République, pour que tout le monde soit alerté. Des copies ont également été adressées à la Banque mondiale et au FMI pour les alerter sur ce grave dysfonctionnement. Hélas, nous n'avons toujours pas de réponse de la part des autorités compétentes. Nous ne comprenons pas pourquoi ils refusent de nous recevoir pour discuter de la situation.

N'ayant reçu aucune réponse, que comptez-vous faire ?

Les adhérents à Unicongo, réunis en conseil d'administration fin septembre 2014, ont évoqué la possibilité de faire une grève des impôts. En effet, ils ne pourront pas les payer dans la mesure où l'Etat ne leur règle pas les sommes dues. La décision finale sur cette possibilité n'a pas encore été actée, parce que c'est très lourd de conséquence. Mais nous ne comprenons pas et n'acceptons pas le fait de ne pas simplement être reçu par les responsables de l'Etat pour nous donner une explication. Si nous voulons rencontrer les responsables de l'Etat, c'est pour trouver avec eux des solutions diverses et variées qui pourraient à la fois intéresser nos adhérents et l'Etat. Nous pour-

rons par exemple procéder par paiement immédiat, abandon de créances fiscales, fractionnement des paiements sur plusieurs mois, débours, etc. Nous voulons les rencontrer pour trouver ensemble les moyens qui permettraient à tout le monde d'avancer. Nous ne comprenons pas le mutisme de l'Etat envers notre demande, qui fait comme si tout allait mieux, alors que nos entreprises sont de plus en plus affectées.

En dehors des BTP, des fédérations représentant d'autres secteurs d'activités sont-elles touchées ?

Cette situation remet en cause tout le système économique, y compris les banques. Elles ne veulent plus prêter d'argent puisqu'elles sont déjà au plafond de leurs prêts à l'endroit des entreprises des BTP et de leurs sous-traitants. Indirectement, les entreprises du secteur du commerce sont aussi touchées, puisque les chantiers sont arrêtés. Les commerces connaissent aussi une importante baisse de leur chiffre d'affaires dans la mesure où les sociétés BTP qui achètent chez eux ne peuvent plus payer. Et c'est également le cas des sous-traitants. Là aussi, si les objectifs ne sont pas atteints, nous pourrions nous attendre à des licenciements d'ici la fin de l'année. Quand le chiffre d'affaires baisse, on licencie une partie du personnel, obligatoirement. Nous allons donc vers une sorte de blocage général de l'économie. Malheureusement, cela ne semble pas inquiéter les autorités. Peut-être ont-elles un plan pour nous payer d'un coup l'intégralité de la dette d'ici un ou deux mois ? Mais cela me semble peu évident et problématique. En tout cas, il y a péril en la demeure. Si les adhérents d'Unicongo votent la grève d'impôts, et bien nous la ferons. Comment voulez-vous que nous réglions les impôts à l'Etat, qui, lui-même, ne nous paie pas ce qu'il nous doit ?

Un vœu, un souhait ?

Que la situation soit réglée d'ici la fin de l'année. Tout ce que nous demandons maintenant, c'est d'être reçu pour un entretien. Que nous nous retrouvions ensemble pour trouver des solutions.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN DE LA HAUTE

- Formation des formateurs pour les entreprises : Alucongo ; SCLOG ; Coteana ; Codisco, Ilogs ; Socofran ; Coraf ; Saris Congo.
- Formation en logiciel Excel : Stapem OffShore ; Alucongo, SCLOG.
- Formation en logiciel Excel et Outlook : Friedlander.
- Formation des formateurs SST : Congo Terminal ; Brasserie du Congo ; SCLOG ; SIAT.
- Formation en froid et climatisation industrielle : Brasserie du Congo.
- Formation en valorisation des déchets plastiques : Saris Congo.
- Formation en management des équipes et coaching : Saris Congo.
- Séminaire sur la « détermination du résultat fiscal : lecture à partir des états financiers ».

La formation professionnelle continue est un atout majeur qui permet de développer les compétences

Les rendez-vous d'Unicongo Formation

« Il y a bien des manières de ne pas réussir, mais la plus sûre est de ne jamais prendre de risques. »

Cette citation de Benjamin Franklin a inspiré le lancement du projet Unicongo Formation.

Dans le souci de répondre aux besoins de ses adhérents et non adhérents sur les questions de formation et de contribuer à étoffer le dispositif de formation professionnelle au Congo, Unicongo a lancé le principe de la « mutualisation des besoins et des ressources ». Après une étude de marché révélatrice des besoins, énormes, en termes de formation et la réalisation des quelques projets pilotes, Unicongo souhaite mettre en place un Service d'appui à la formation professionnelle. Voici quelques actions réalisées et les perspectives à atteindre :

du personnel, d'augmenter la productivité tout en maintenant à jour les connaissances nécessaires à la réalisation des différentes tâches, de développer l'évolution de carrière des employés, de diminuer la durée du temps d'arrêt de la machinerie, de réduire la quantité de rebuts dans les usines, et enfin d'améliorer

la situation de l'organisation du travail en matière de santé et de sécurité.

Le principe de la mutualisation des besoins et des ressources est bien accepté et partagé par la majorité de nos adhérents et non adhérents. Reste sa traduction massive dans les faits. Le Service d'appui à la

formation professionnelle au sein d'Unicongo est aujourd'hui connu par la plupart des secteurs d'activités professionnelles. Nous tenons aussi à souligner l'implication de certains de nos adhérents, qui contribuent à la valorisation de ce projet.

Néanmoins, des secteurs d'activités comme le pétrole, les mines restent encore à explorer. Il n'y a aucun doute sur l'ampleur que prendra ce service et, comme le disait Roosevelt, « les seules limites de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes et nos hésitations d'aujourd'hui ».

HUBERT NGOUMA



Formation des formateurs, les 20 et 21 juin 2014

Fidélisation des salariés : un enjeu crucial pour les entreprises

Nombreux sont les adhérents qui nous alertent au fil des réunions de fédérations sur la fidélisation des salariés et des cas de « débauchage sauvage ». Voici quelques pistes de réflexion pour tenter d'endiguer ce problème qui pénalise les entreprises et leurs investissements en matière de formation.

La fidélisation de nos salariés est une vraie problématique au quotidien, d'autant plus que le contexte est déjà difficile avec la pénurie des compétences au Congo. Parmi les différents leviers à actionner, celui de la rémunération arrive en tête. Il ne peut cependant être le seul moteur car, en fonction des secteurs, les écarts de salaires sont importants, notamment entre les secteurs pétroliers et les autres. Il faut donc trouver d'autres moyens.

C'est pour cela que, dans son rôle de syndicat, Unicongo invite ses adhérents à se parler lors de l'embauche d'un salarié d'une société adhérente. Cette attitude est encouragée par une charte éthique signée par l'ensemble des membres. Pour autant, les cas de débauchage perdurent. Mais la prise de référence est à encourager, notamment pour identifier et décourager les comportements indécents ou frauduleux.

Enfin, il est peut-être temps de changer notre approche et de sensibiliser les salariés sur leurs droits et leurs devoirs dans l'entreprise, car on s'aperçoit trop souvent que les salariés ne sont pas informés sur leurs devoirs. Pour cela, l'organisation de réunions de sensibilisation en interne est une solution. La modification des clauses du contrat de travail pourrait être une autre piste, notamment lorsque l'entreprise investit sur un salarié en le formant. On assiste trop souvent au départ, du jour au lendemain, du salarié avec son précieux sésame en poche, financé par l'entreprise.

Le danger est réel et décourage nos entrepreneurs qui hésitent de plus en plus à former des compétences locales, au point de voir des filières de formation installées au Congo en pâtir directement. Le manque de recours, si le salarié ne respecte pas ses engagements, et le flou du droit du travail en la matière freinent encore un peu plus les dirigeants.

On le voit, des pistes existent pour cesser de subir le départ de salariés. Le dialogue, la concertation entre les différents acteurs, publics ou privés, y compris dans le milieu syndical, sont nécessaires pour épauler des entreprises qui, plus que jamais, ont besoin de ressources fiables pour accompagner leur développement et celui du Congo.

DENIS VARLET

Un site de référence pour l'emploi



Voilà déjà plus d'un an qu'Unicongo confirme son engagement pour l'emploi, via son site de recrutement en ligne : www.emploi.cg.

Aujourd'hui, ce sont plus de 17 000 personnes qui nous suivent chaque jour via Facebook.

L'équipe Appui Recrutement s'est récemment agrandie et se structure pour être à la hauteur de la demande et des besoins croissants des recruteurs recherchant des profils spécifiques et faisant appel à nous.

Ces derniers mois ont été marqués par une augmentation de la diversité des profils inscrits sur emploi.cg, ce qui permet de répondre d'une manière plus large aux besoins des entreprises implantées au Congo, notamment sur des profils issus de la diaspora congolaise, de filières type ingénieur/école de commerce.

Notre service Appui Recrutement développe, via emploi.cg, des prestations en ressources humaines plus complètes, vous proposant divers services allant de la simple rédaction et la diffusion en ligne de vos annonces, à l'organisation des entretiens de présélection et l'évaluation des candidats retenus. Certaines entreprises comme IFO (Industrie forestière d'Ouessou) ou CFAO Motors Congo nous font confiance sur ces prestations à valeur ajoutée.

Vous avez des projets et vous recherchez des compétences pour les mener à bien ? Mettez toutes les chances de votre côté, contactez-nous !

JOANA GOMES



Laico Hotels
LEDGER
PLAZA MAYA MAYA *****
Brazzaville - Congo

Meilleurs Vœux 2015

Tél. : +242 05 666 95 95 / 06 948 35 48 - E-mail : reservations@ledgerplaza-mayamaya.com - www.ledgerhotels.com - www.laicohotels.com

OLYMPIC PALACE

Séjour, Charme et Gastronomie

54 CHAMBRES LUXES • 3 SUITES PRESTIGES • 1 SUITE EXECUTIVE



- Chambres spacieuses, vue sur piscine, internet wifi, coffre fort, mini bar, ...
- Salle de réunion
- Détente, piscine dans un cadre de verdure unique
- Restaurant "Le Missalas", cuisine gastronomique européenne et raffinée congolaise
- Restaurant "L'Oriental", cuisine spécialités marocaines et libanaises
- Garden Grill snacking, au bord de la piscine
- Fêtez vos événements privés
- Fitness d'exception avec espace de musculation, saunas, jacuzzis ainsi que deux salles de massages thaïlandais
- Galerie de boutiques



Brazzaville : Tel : 242.22.281.12.49 / 242.05.730.16.16
 15 avenue de l'amitié - BP 1050 - Brazzaville - CONGO
 E-mail : contact@olympic-palace-hotel.net
 Site Web : www.olympic-palace-hotel.net

Unicongo se mobilise aussi pour...

Rubrique réalisée par
KA'TIA MBERI NSANA

Petit déjeuner RH : mercredi 22 octobre 2014

Le thème de cette troisième rencontre des RH a porté sur les problématiques liées à la formation, dans le contexte congolais : « Contraintes de temps, contraintes de coûts : comment relever le défi de la formation professionnelle en entreprise ? » Unicongo a invité les responsables des ressources humaines et les responsables formation des entreprises adhérentes et non adhérentes à venir s'exprimer et échanger sur les bonnes pratiques en matière de formation. Ce débat a été animé par une consultante externe, au bureau Unicongo de Pointe-Noire.

ont commencé. Les entreprises membres de l'Union pourront exposer leur politique en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail de leurs employés (HSE).

CIEMC-2 : du 22 au 24 avril 2015 à Brazzaville

Unicongo participera à la deuxième Conférence internationale et exposition sur les mines solides au Congo (CIEMC) en tant que partenaire de l'organisateur, AME Trade Ltd. Cet événement sera placé sous le haut patronage du ministre des Mines et de la Géologie, Monsieur Pierre Oba.



Projet Diaspora

La rencontre d'Unicongo avec la diaspora congolaise, prévue initialement à Paris les 6 et 7 novembre 2014, a été reportée au premier trimestre 2015 pour des raisons d'organisation.

Unicongo, partenaire privilégié d'Ubifrance



L'Union a organisé entre fin octobre et mi-novembre des rendez-vous B to B avec des entreprises adhérentes, pour le compte de dirigeants d'entreprises en prospection : Sorcom (intermédiaire pour le sourcing dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, du pétrole, de l'industrie navale et minière), Best Water Technology (traitement de l'eau, forage, matériel...) et Berthold (bioanalytique, radioprotection et process control). Ces entreprises sont désireuses de s'implanter ou de développer une activité au Congo. Par ailleurs, début novembre, une conférence a été organisée pour l'entreprise Alcatel, avec de nombreuses administrations et entreprises de tous secteurs invitées.

Assemblée générale annuelle ordinaire : 25 novembre 2014

L'Assemblée générale ordinaire et annuelle d'Unicongo s'est tenue le mardi 25 novembre 2014. Elle a été l'occasion de faire le bilan des activités de 2014 de l'Union et des douze fédérations professionnelles couvrant tous secteurs représentés au sein de l'Union et d'en présenter les perspectives en 2015 : Agri-Forêt, Banque-Assurances et Microfinances, BTP, Commerce, Hôtellerie, Industrie, Mines solides, Parapétroliers, Pétrole, Services et Professions libérales, Télécom-NTIC et Transport-Transit. Etaient présents les dirigeants des entreprises membres de l'Union ou leurs représentants, les membres associés, les personnalités représentant les administrations publiques et les organismes internationaux et régionales.

JMSST – Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

La Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail (JMSST), organisée par Unicongo depuis maintenant cinq ans, se tiendra le 28 avril 2015. Les travaux préparatoires de cette sixième édition

CO. DIS. CO



- Quincaillerie industrielle
- Parc Acier (tôles, poutrelles, laminés marchands)
- Fer à béton
- Froid & climatisation
- Désinsectisation, désinfection, dératisation
- Magasin de pêche



BP 459 - POINTE NOIRE - CONGO

Tél. 06 650 92 61

e-mail : codisco@codisco-congo.com

Le premier Forum des patronats d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest

Conscientes du rôle déterminant du secteur privé dans le développement économique et social de l'Afrique et son émergence, l'Union des patronats d'Afrique centrale (Unipace) et la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (Fopao) ont organisé leur premier forum à Douala, du 9 au 10 octobre 2014.



ESPACES PUBLICITAIRES À LOUER DANS LA VILLE DE POINTE NOIRE



Nous donnons vie au fruit de votre imagination !



SOFIA SERVICES
Tél. : (+242) 05 358 34 30
(+242) 06 643 10 78
sofia-services@outlook.fr

Durant deux jours, le premier Forum de l'Unipace et de la Fopao a réuni cinq organisations patronales d'Afrique centrale (du Cameroun, du Congo-Brazzaville, du Gabon, de la RCA et du Tchad) et cinq patronats d'Afrique de l'Ouest (de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Bénin, du Togo et du Niger) au siège du Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), à Douala.

Ce forum a offert l'occasion aux représentants des différentes organisations patronales de l'Afrique subsaharienne de débattre autour des thèmes suivants :

- Permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans l'émergence de l'Afrique ;
- L'agriculture, premier levier de croissance pour l'Afrique ;
- Les mécanismes de mutualisation des ressources pour le développement de nos entreprises ;
- Les partenariats d'affaires pour nos entreprises et la systématisation des échanges entre la Fopao et l'Unipace.

Une dynamique élargie

Des fructueux échanges sur les expériences des uns et des autres ont eu lieu – notamment en matière de dialogue public/privé, des services rendus aux entreprises membres, des ressources internes mises en œuvre et de l'ambition du secteur privé formel à s'impliquer dans le développement de l'agriculture – et ont suscité la nécessité de la mise en place d'une plateforme commune d'information, au regard des possibilités de complémentarité et des écarts dans les niveaux de performances observés entre les différentes organisations.

Ce forum, qui a été marqué par l'absence d'un grand nombre d'organisations de l'Afrique de l'Ouest (en lien dans une certaine mesure avec l'épidémie d'Ebola), a été l'occasion pour les organisations d'Afrique centrale d'envisager une redynamisation de l'Unipace, dont les principaux moteurs ont été jusqu'à présent le Gicam du Cameroun et la CPG du Gabon, qui, par un appel du pied, ont invité l'Unipace à y jouer un rôle plus actif au regard de la croissance de l'économie congolaise. Pour pérenniser ce forum très utile au développement du secteur privé et des économies de ces deux régions d'Afrique, tous se sont accordés pour qu'il soit organisé chaque année en alternance en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Ainsi, le deuxième forum sera organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

JEAN-JACQUES SAMBA



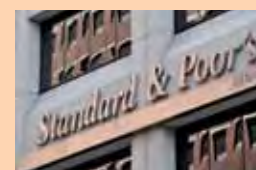
BRÈVES ÉCO

Qui sont les cent leaders économiques africains de demain ?

C'est la question à laquelle l'institut Choiseul – centre de recherche indépendant consacré à l'analyse des relations internationales, des stratégies et des rapports de force dans les domaines économiques, politiques et culturels internationaux – a tenté de répondre dans sa dernière publication diffusée fin septembre. Selon ce *think tank* international, ces cent leaders, tous dirigeants âgés de 40 ans ou moins, ont été classés en fonction de différents critères tels que l'image et la réputation, le parcours et les compétences, le pouvoir et la fonction, l'influence et les réseaux, le potentiel et le leadership.

Pour en savoir plus sur ce classement : <http://choiseul.info/>

Standart and Poors confirme sa note envers la République du Congo



L'agence de notation américaine a confirmé les notes B+ et B qu'elle avait attribuées aux emprunts souverains de longue maturité, et de courte maturité, de la République du Congo, avec des perspectives stables. La croissance du PIB par habitant fait partie des sources de satisfaction relevées. Alors qu'elle n'atteignait que 1% par an en moyenne depuis 2011, celle-ci devrait s'élever à 4% sur la période 2014-2017 « en raison de l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers offshore, de la production de fer et des investissements publics réalisés dans le transport et la construction ».

Le Kenya dans le top 10 des économies africaines

La Banque mondiale vient d'annoncer que le PIB kenyan avait progressé de 25% durant l'exercice 2013, à 53,3 milliards de dollars, contre 42,6 milliards en 2012. Un résultat qui s'explique par la mise à jour de l'année de référence utilisée pour son calcul, passée de 2001 à 2009. Une conséquence qui renvoie à la situation du Nigeria (*lire Congo Economie n°4*), même si le résultat de ce nouveau mode de calcul avait été plus spectaculaire pour Abuja qui, lui, n'avait pas revu son année de base de calcul depuis vingt ans. Pour cette année 2013, le Kenya passe ainsi de la douzième à la neuvième place, devant dorénavant le Ghana (47,9 milliards de dollars) et la Tunisie (47,12 milliards de dollars).

Le renouvellement du bail à usage professionnel dans les pays de la zone Ohada

Cette question intéresse toutes les entreprises à plus d'un titre, quelles que soient leur taille et leur forme juridique. Eric Dibas Franck, docteur en droit, arbitre Ohada au Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (Cemaco) et directeur général de la société SGSP, s'y est penché dans un ouvrage paru chez L'Harmattan.



L'Acte uniforme portant sur le droit commercial général révisé le 15 décembre 2010, traite des conditions et formes de renouvellement du bail à usage professionnel de l'article 123 à 134. Le tout premier article du chapitre VI, dédié au renouvellement du bail à usage professionnel stipule ce qui suit : « Le droit au renouvellement du bail à durée déterminée ou indéterminée est acquis au preneur qui justifie avoir exploité, conformément aux stipulations du bail, l'activité prévue à celui-ci, pendant une durée minimale de deux ans. Aucune stipulation du contrat ne peut faire échec au droit au renouvellement. En cas de renouvellement exprès ou tacite, le bail est conclu pour une durée minimale de trois ans. En cas de renouvellement pour une durée indéterminée les parties doivent

prévoir la durée du préavis de congé qui ne peut être inférieure à six mois. » Qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée, le bail à usage professionnel peut être renouvelé à l'expiration de sa durée. Il existe deux modes de renouvellement : soit le renouvellement est forcé par la loi, soit il est voulu par les parties. S'agissant du renouvellement forcé, le preneur a, en principe, un droit au renouvellement de son bail. Pour bénéficier de ce droit, il doit remplir certaines conditions. Lorsque le renouvellement est voulu, il peut s'opérer de deux façons : soit par une volonté expresse, soit tacitement. Le renouvellement du bail à usage professionnel opère une substitution au bail ancien.

Les nombreux conflits observés sur le bail à usage professionnel, notamment au dé-

triment des PME, conduisent à ce qu'une attention particulière soit portée à cette question, car la perte d'un bail à usage professionnel peut compromettre la poursuite d'une activité commerciale et amener à la disparition de l'entreprise, avec tout ce que cela entraîne pour ceux qui y ont investi ou qui en sont les employés ou les créanciers.

JEAN-JACQUES SAMBA

Panorama des instruments de promotion des PME au Congo

L'a première institution de promotion des PME, appelée à l'époque Fonds de garantie pour l'exercice du commerce, a été créée par l'ordonnance n° 33-72 du 24 août 1972. Par son appellation, le soutien du fonds se limitait aux PME des Congolais exerçant le commerce. L'article 1^{er} de l'ordonnance portait ouverture à la Banque commerciale congolaise (BCC), d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de garantie des crédits aux commerçants congolais ». L'article 2 avait défini les ressources du Fonds, constituées de la caution de garantie versée par les commerçants non congolais, des dotations et subventions de l'État, des revenus des placements financiers, des dons et legs de toutes natures, de la taxe sur la carte d'identité des commerçants. Ce fonds bénéficiait d'une garantie de l'État et était placé sous la tutelle du ministre du Commerce. En l'absence d'un texte définissant les critères et les modalités d'inter-

La création, dès 1972, du Fonds de garantie pour l'exercice du commerce, première institution de promotion des PME au Congo, a largement précédé la mise en place d'une politique de développement des PME publiée en 2010.

vention de ce fonds au profit des commerçants congolais, à ce jour il est difficile de disposer des données chiffrées sur ces interventions. En 1985, l'arsenal a été complété par la création, pour la première fois, d'un ministère dédié aux PME et à l'Artisanat, suivi de la publication de la loi n° 019-86 du 31 juillet 1986 instituant des mesures propres à promouvoir les petites et moyennes entreprises en République populaire du Congo. Cette loi a défini la PME sur la base des critères suivants : l'inscription au registre du commerce, l'ouverture d'un

compte en banque, la tenue d'une comptabilité et l'emploi de 5 à 19 salariés. Cette loi précisait que la PME pouvait appartenir à tout secteur économique et social et avait institué un agrément au label PME dont les critères et les avantages se référaient au code national des investissements de 1982. La gestion du code des investissements par le ministère du Plan et celle du label PME par le ministère des PME et de l'Artisanat ont conduit rapidement à l'inopéranité de la loi 19-86, qui avait rapidement perdu son intérêt aux yeux des créateurs de PME.

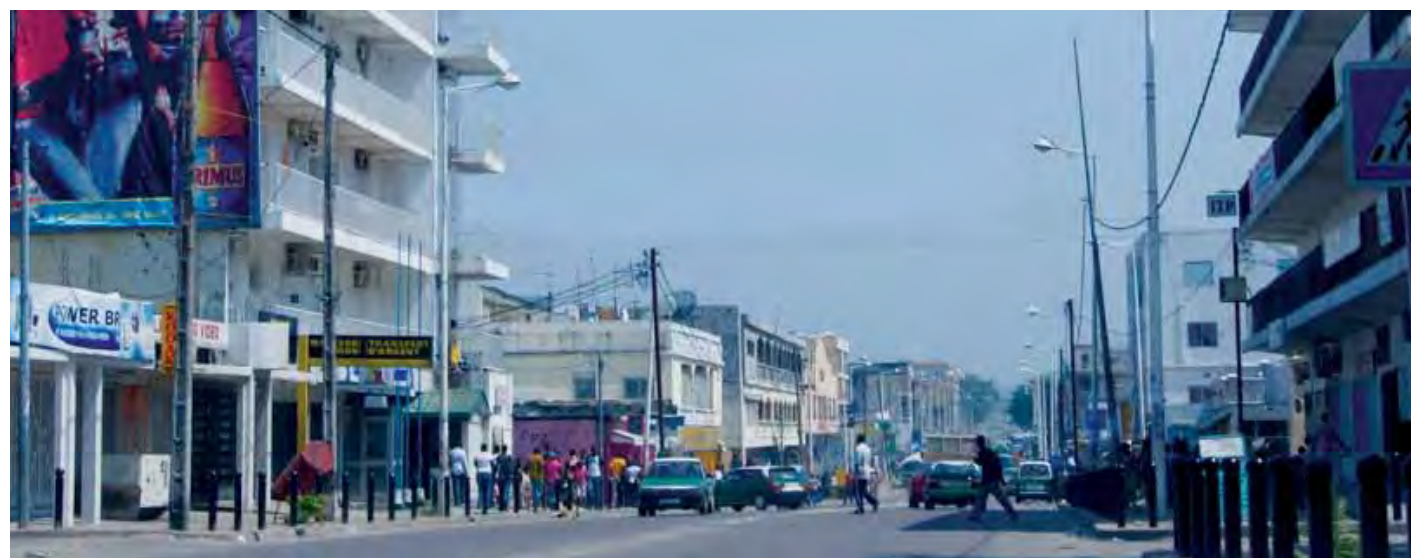
Une première évolution

La loi n°019-86 a également créé le Fonds de garantie et de soutien des PME sous sa forme actuelle d'établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et juridique et de l'autonomie financière. A la différence du fonds créé en 1972, qui se limitait à la garantie au profit du commerce exercé par les Congolais, le champ d'intervention du nouveau fonds a été étendu aux PME de tous les secteurs, à l'accompagnement dans la recherche des financements et au financement des études préalables ou des programmes de formation de l'ADPME. Aux ressources du premier fonds se sont ajoutées les participations des organismes nationaux ou internationaux, ainsi que les prêts.

Le Fonds de garantie et de soutien a été couplé à l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), créée également par la loi n°019-86, avec pour mission d'assister les promoteurs des PME par l'information, la formation et le perfectionnement, le conseil juridique et en gestion, l'élaboration des dossiers financier et d'agrément au label PME, l'appui technologique et la recherche des partenaires. Outre les subventions de l'Etat, les dons et les produits des placements, l'Agence a, entre autres ressources, les produits des services rendus.

Quel bilan pour l'ADPME ?

En mai 2010, le gouvernement de la République du Congo a encouragé une politique nationale de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat,



avec l'objectif de favoriser l'éclosion des PME par l'émergence et la promotion de la culture entrepreneuriale. Depuis l'adoption de cette politique, un certain nombre des projets ont été mis en place par le ministère des Petites et Moyennes Entreprises et l'Artisanat :

- La réforme des institutions de promotion des PME existantes (le Fonds de garantie et de soutien et l'Agence de développement des PME).

- La création du Fonds d'appui à coûts partagés (FACP) dans le cadre du Projet d'appui à la diversification de l'économie, financé par la Banque mondiale. Ce fonds ayant pour mission de faciliter l'accès des PME, des instituts de formation et des formateurs individuels à une gamme de ser-

vices d'appui technique et de formation, à travers l'octroi de subventions. Ce fonds a pour objectifs de renforcer la capacité des entreprises à s'insérer dans les filières existantes ou nouvelles afin de saisir de façon durable les opportunités des marchés (locaux, sous-régionaux, régionaux...), de développer la mise en relation acheteur/fournisseur (en prenant en compte les exigences de qualités et de normes) et, par conséquent, le marché local des services de formation et de conseil. Le FACP comprend deux guichets. Le guichet A est dédié aux subventions des services de conseil et d'assistance technique, et le guichet B aux subventions pour des services de formation

- La création de la Maison de l'entreprise

du Congo (MEC), pour accompagner la nécessaire diversification de l'économie congolaise à travers le soutien au secteur privé et la simplification de l'interface pour les investisseurs (accueil et accompagnement). La création de la MEC nécessite la mobilisation et l'implication de multiples parties prenantes, à savoir le secteur privé et les bailleurs de fonds, l'administration publique et les partenaires administratifs. Ces projets actuellement en cours de réalisation, une fois opérationnels et couplés aux autres mesures d'amélioration de l'environnement des affaires, devraient propulser le développement des PME au Congo.

JEAN-JACQUES SAMBA



Votre partenaire

Qualité, Santé et sécurité, Environnement

Evaluation de conformité - Certification - Conseil - Formation

Bureau Veritas Congo

Z.I. de la Foire

B.P.687 - Pointe-Noire

Tél. : +242 05 713 94 64 / 06 653 30 06

gsit.congo@bureauveritas.com

www.bureauveritas.com



Move Forward with Confidence*



Marine & Offshore | Industrie | Inspection & Vérification en service | Hygiène, Sécurité & Environnement
Construction | Certification | Services aux Gouvernements & Commerce international

Partenariat économique entre l'UE et l'Afrique centrale : où en sommes-nous ?

Initiées à Brazzaville depuis un peu plus de dix ans entre la région Afrique centrale – comprenant les six pays membres de la Cemac auxquels se sont joints la RDC et Sao-Tomé, membres uniquement de la CEEAC – et l'Union européenne (UE), les négociations autour de cet accord n'ont jusqu' alors pas abouti, en raison à la fois de la persistance de profondes divergences existant entre les deux parties sur les volets commerciaux et du développement, mais aussi du fait de l'adossement de l'organisation des différentes réunions techniques préparatoires aux seuls financements de la partie européenne.

En effet, après une période de gel total entre 2009 à 2010, consécutive à l'échec de décembre 2007, ces négociations n'avaient été relancées qu'en décembre 2010, avant de s'interrompre de nouveau entre juin 2012 et février 2014. Cette situation a fini par créer une juxtaposition de plusieurs régimes commerciaux appliqués par l'UE aux différents

Engagées depuis 2003 entre l'Union européenne et l'Afrique centrale, les négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) n'ont pas abouti à la date butoir du 31 décembre 2007. Cela a ouvert le chemin au risque de dislocation de la Cemac, suite à la signature par le Cameroun de l'accord intérimaire, suivie tout récemment de la signature de l'APE en l'absence de sept autres pays de la région Afrique centrale engagés dans ces négociations.

pays de la région Afrique centrale : le prolongement du « régime de Cotonou », à travers notamment l'application du règlement 1528 de l'UE pour le Cameroun ; le régime du Système de préférences généralisées (SPG) pour le Congo ; Le régime NPF (clause de la Nation la plus favorisée) pour le Gabon ; et enfin, le régime TSA (Tout sauf les armes)

pour les Pays moins avancés (PMA) de la région (RCA, RDC, Tchad, STP, Guinée-Equatoriale).

Le 28 mars 2014, une rencontre des ministres de la région Afrique centrale en charge des négociations APE a pu de nouveau se tenir à Kinshasa, pour dégager des nouvelles orientations susceptibles de permettre aux

experts de la région de formuler d'autres propositions techniques dans la perspective d'une reprise des négociations avec la partie européenne.

Toutefois, il convient de souligner quelques points de convergence dégagés au cours des négociations entre les deux parties sur :

- **Le renforcement des capacités productives et des infrastructures liées au commerce de la région Afrique centrale pour la mise en œuvre de l'APE**, grâce à un appui de l'UE. Pour ce faire, les deux parties sont convenues de la nécessité d'identifier et d'élaborer un Programme régional d'accompagnement au développement de l'APE (Prada) ;
- **La promotion du développement industriel de la région Afrique centrale**, pour laquelle les deux parties doivent s'accorder sur les principaux secteurs qui ont besoin de cet appui ;
- **L'intégration régionale**, avec l'appui par l'UE de toutes les initiatives régionales (Cemac et CEEAC) et l'affirmation du rôle

AUFINE
INFINITE FORWARD PLEASURE

ON / OFF ROAD
HIGH TEMPERATURE RESISTANCE
LONGER MILEAGE
ANTI CHIPPING

AF37 AF97 CONQUEROR AF88

EURO TECH PNR : Rond Point DAVUM - Route de l'aéroport - en face de GSA - Tel. : 06 900 05 05 - 05 300 00 06
BZV : Avenue de LA PAIX - POTO POTO - Tel. : 06 856 96 96 - 05 610 05 05 - E-mail: direction.eurotech@hotmail.com

www.aufine.com

BRÈVES ÉCO

De bonnes perspectives pour le PIB algérien...

La mission du FMI qui a séjourné récemment à Alger indique que la croissance de l'économie algérienne devrait se situer autour de 4% pour l'année 2014. Une prévision qui s'appuie notamment sur les bonnes performances du secteur des hydrocarbures, du BTP et des services. La mission a cependant préconisé un renforcement des investissements dans ce secteur des hydrocarbures, mais aussi d'accroître les prix intérieurs des produits énergétiques, de disposer d'un taux de change plus compétitif et de diversifier sensiblement les exportations hors hydrocarbures.

... Mais des inquiétudes pour la croissance mondiale

En avril dernier, les prévisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient tablé sur une progression de 4,7% de la croissance mondiale pour l'exercice 2014. Un optimisme revu depuis à la baisse, avec une croissance finalement estimée à 3,1%. Les économistes de l'OMC expliquent cette révision par une progression du commerce mondial plus faible que prévue lors du premier semestre, notamment dans des régions exportatrices de ressources naturelles, comme l'Amérique centrale et du Sud.

Un pas de plus pour la plus grande centrale à biomasse d'Afrique

Initié par le groupe ivoirien Sifca, ce projet vient de connaître une avancée notable avec la signature d'un protocole d'accord entre ce groupe, le premier sur le plan agro-industriel en Afrique de l'Ouest, et l'électricien français EDF. Cette centrale sera située dans la région d'Aboussou, à une centaine de kilomètres à l'est d'Abidjan. Fonctionnant à partir de végétaux issus des palmiers à huile, elle devrait être dotée d'une puissance installée de 46 MW. Baptisé Biovéa, ce projet porté par la société Biokala, filiale de Sifca, avait déjà été enregistré en mars dernier comme répondant au mécanisme de développement propre des Nations unies.

Le chiffre

C'est le montant de l'eurobond (obligation libellée dans une monnaie différente de celle du pays de l'émetteur) que la République de Côte d'Ivoire compte émettre en 2015 afin de financer une partie de ses investissements en infrastructures et projets sociaux. Après une première incursion fructueuse sur les marchés internationaux en juillet dernier, ce deuxième recours aux obligations internationales devrait permettre au pays de financer son budget 2015 qui, pour la première fois, devrait être supérieur à 5 000 milliards de FCFA (7,6 milliards d'euros).

de l'APE dans l'approfondissement de ce processus avec la consolidation des acquis régionaux ;

- **Le développement du commerce des services** dans les pays de la région Afrique centrale, compte tenu de son importance dans le processus du développement ;

- **L'agriculture**, dont le rôle est crucial dans la diversification du secteur productif à valeur ajoutée et des exportations des pays de la région Afrique centrale.

Cependant, des profondes divergences subsistent encore, en particulier dans les domaines présentant un intérêt stratégique pour les pays de la région Afrique centrale :

- **L'accès aux marchés**, dont le seuil de libéralisation des échanges a été fixé à 80% par l'UE, taux à atteindre dans un délai de quinze ans. Ce seuil, ainsi que le délai, ont été jugés inacceptables par les pays de la région Afrique centrale au regard de la fragilité de leurs économies ;

- **La compensation des pertes de recettes fiscales, découlant du démantèlement tarifaire induit par l'APE**, dont l'étude tarde à être réalisée, ce qui prive les deux parties des bases consensuelles d'évaluation de l'impact fiscal net et des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'APE ;

- **L'identification et la formulation des mesures d'accompagnement de l'APE**, notamment le choix des projets économiques nationaux et régionaux à intégrer dans le Prada ;

- **Le renforcement des capacités productives et la mise à niveau des économies des pays de la région Afrique centrale**, pour lesquels, la mobilisation des seules ressources du Fonds européen de développement (FED) est jugée insuffisante par la région Afrique centrale, pour le financement du Programme régional d'accompagnement au développement de l'APE (Prada) ;

- **La libre circulation en Mode IV** (mouvement temporaire des personnes physiques) des ressortissants de la région Afrique centrale dans l'espace européen, notamment dans le domaine du commerce des services ;

- **Les mesures de sauvegarde** que la région Afrique centrale entend renforcer en conservant la possibilité de restreindre temporairement les importations d'un produit donné, afin de protéger éventuellement une branche essentielle de production nationale ;

- **La Taxe communautaire d'intégration (TCI, qui finance la Cemac) et la Contribution communautaire pour l'intégration (CCI, qui finance la CEEAC)**, dont la suppression est exigée par l'UE au motif qu'elles ne s'appliquent qu'aux importations, et sont par conséquent assimilables à des droits de douane. La région Afrique centrale estime que ces prélèvements constituent des sources de financement essentielles pour l'intégration régionale. D'où la demande par la région Afrique centrale de leur maintien, du moins pendant une période transitoire, en attendant que d'autres moyens de financement soient trouvés ;

- **Les règles d'origine** pour lesquelles l'Afrique centrale, tout comme le groupe ACP, continue de demander à l'UE la possibilité de bénéficier des règles d'origine harmonisées à l'échelle de tous les pays ACP et d'obtenir l'élargissement du principe du cumul à tous les pays ACP et aux pays voisins du groupe ACP ;

- **La clause de la Nation la plus favorisée (NPF)**, que la région Afrique centrale, contrairement à l'UE, estime être à l'opposé de l'esprit de la « clause d'habilitation » ; ;

- **Les subventions agricoles**, pour lesquelles la région Afrique centrale exige que soit exclues de la liste des produits à libéraliser tous les produits subventionnés par l'UE ;

- **Les taxes à l'exportation**, que la région Afrique centrale, tout comme les autres pays ACP, tient à maintenir, du fait qu'elles contribuent à créer des emplois et à soutenir la diversification économique des pays ACP dans leur ensemble ;

- **La clause de non-exécution**, dont l'introduction dans l'APE est exigée par l'UE, alors que la région Afrique centrale et tous les pays ACP s'y opposent, en soutenant l'absence de lien de cette clause avec la nature des obligations réciproques envisagées dans le cadre de l'APE.

Un chronogramme de réunions techniques tournantes des experts de la région, intégralement financées par les différents Etats de la région Afrique centrale, a été mis en place.

C'est sur ces différents points de divergence que se cristallisent aujourd'hui les négociations de l'APE entre l'Union européenne et la région Afrique centrale.

Dans la perspective d'une reprise prochaine des négociations avec la partie européenne, les ministres en charge des négociations APE de la région Afrique centrale, réunis à Kinshasa le 28 mars 2014, ont recommandé aux experts de s'assurer :

- de l'équilibre entre les engagements à prendre en termes d'accès au marché et les moyens de financement du Prada ;

- du caractère additionnel et prévisible des moyens de financement du Prada ;

- de la compensation effective par la partie européenne de l'impact fiscal net qui sera déterminé par l'étude.

En définitive, un chronogramme de réunions techniques tournantes des experts de la région, intégralement financées par les différents Etats de la région Afrique centrale, a été mis en place. Ainsi, plusieurs sessions du Comité régional de coordination des négociations (CRCN) APE ont été organisées dans les différents pays de la région, en vue de l'élaboration d'une stratégie de relance des négociations avec la partie européenne.

Il convient enfin de signaler qu'entre-temps, le Cameroun a ratifié son APE d'étape, ce qui rend encore un peu plus complexe la situation de la région Afrique centrale dans le processus de négociations avec l'UE. Sans compter la signature par la région Afrique de l'Ouest de son APE.

Toutefois, si la ratification par le Cameroun de son APE d'étape avait laissé présager le risque à très court terme d'un démantèlement unilatéral par celui-ci du Tarif extérieur commun (TEC) de la Cemac, il convient de préciser que cet accord d'étape du Cameroun n'entrera en vigueur que d'ici deux ans, en vertu de la période moratoire dont bénéficie le pays.

Fort donc de cela, la région Afrique centrale entend relancer dans les tous prochains jours les négociations avec la partie européenne, tout en conditionnant cependant la signature éventuelle d'un Accord de partenariat économique à la prise en compte effective par l'Union européenne de ses légitimes préoccupations au double plan du développement et de l'intégration régionale.

JEAN-CHRIS MOUKALA,
CONSEILLER AU COMMERCE EXTÉRIEUR AUPRÈS DE LA
MINISTRE DU COMMERCE ET DES APPROVISIONNEMENTS



South African Airways vous souhaite une heureuse période festive et les meilleurs vœux pour l'année 2015



EN FAMILLE...

Chez South African Airways, nous cherchons toujours des moyens d'offrir des expériences de voyages uniques, pour des vacances mémorables. Visitez l'île Maurice, Windhoek, Cape-Town et plusieurs autres villes touristiques d'Afrique Australe.

Contactez votre agence de voyage ou visitez notre site (www.satracentre.com)



... ET EN VOYAGE D'AFFAIRES

A bord du dernier membre de notre famille d'Airbus A320, desservant les villes de Pointe-Noire et Brazzaville, profitez d'une classe affaires de pur luxe. Pour votre société, nous offrons des tarifs Corporate (contactez le 06 510 0361 ou votre agence de voyage).

En passant, n'oubliez pas de vous inscrire à notre programme de fidélité « Voyager ».

E-mail : medhyboloko@flysaa.com



GKM : les valeurs d'excellence

Sous la direction de M. André Gomez-Gnali, expert-comptable qui peut s'enorgueillir de quarante ans d'expérience, le cabinet GKM (Gomez-Gnali, Mure & Associés) s'est imposé en Afrique centrale comme une firme de renom dans les activités d'expertise comptable, de conseil juridique et fiscal, d'audit et commissariat aux comptes, et de *management consulting services*. Retour sur une ascension marquée par une stratégie d'indépendance financière et d'ouverture internationale.

de sa stabilité. Bien au contraire, en 1998, GKM devient membre du réseau Constantin, un cabinet franco-américain qui a signé un accord de coopération technique avec Horwath International. C'est ainsi qu'en 1999 le cabinet d'André Gomez-Gnali devient GKM Constantin. Puis en 2009, GKM devient membre de BKR International.

Des principes fondateurs

Actuellement, GKM Gomez-Gnali Mure & Associés est une référence en Afrique centrale. Le cabinet développe l'indépendance financière et l'ouverture internationale. Trois valeurs fondamentales développées depuis plus de vingt-cinq ans autour des firmes qui ont pour activités l'audit et le commissariat aux comptes, l'expertise comptable, le juridique et fiscal, le *management consulting services* et la formation. GKM est devenu une firme

de la sous-région Afrique centrale qui regroupe des cabinets agréés Cemac exerçant dans les six pays suivants : le Congo-Brazzaville, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad et la République centrafricaine. GKM intervient également en République démocratique du Congo.

A la question de savoir ce qui fait la force de GKM, André Gomez-Gnali répond : « *Les femmes et les hommes qui forment les équipes de GKM assurent un service de haute valeur ajoutée par leur capacité à s'adapter et à comprendre l'environnement des entreprises pour lesquelles ils s'impliquent. Dans un métier où la technique est un facteur clé du succès, nous développons en permanence des démarches de formation interne. Chaque année nos collaborateurs participent à la formation interne des cabinets de l'Association technique d'harmonisation*



(ATH) en français, et de BKR International en anglais. De plus, chaque année, nos dossiers font l'objet de contrôle qualité de BKR International et d'ATH. Le professionnalisme de nos équipes a été primé à Genève en 2004 par la *Foundation for Excellence in Business Practice (FEBP)*. »

BKR International, dont GKM est membre, regroupe plusieurs cabinets d'audit, d'expertise comptable, de conseil juridique et fiscal indépendants implantés dans le monde.

Tout en ayant conservé une taille humaine afin d'offrir à leurs clients des conseils personnalisés, ces cabinets ont une dimension suffisamment importante pour offrir une gamme de prestations complètes.

Avec un effectif d'une trentaine de professionnels dans ces trois bureaux, le cabinet GKM est composé de trois associés experts-comptables diplômés de France et agréés Cemac, d'un expert-comptable stagiaire membre de l'ordre des experts-comptables de France, de trois managers et de vingt-sept collaborateurs tous diplômés de l'enseignement supérieur. L'utilisation optimale de l'ensemble de ces compétences est au service des clients de GKM, parmi lesquels de grandes sociétés pétrolières du Congo, des industries, banque, etc.

JEAN BANZOUZI MALONGA

AUDIT & CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
JURIDIQUE & FISCAL

GOMEZ-GNALI,
MURE & Associés

MEMBRE INDEPENDANT DE



Pointe-Noire (Siège social)

81, Rue KOUANGA MAKOSSO (zone portuaire)
B.P. 673
Fax : + 331 78 76 51 78
Tél. : +242 05571 32 77/06655 48 31/04 440 02 86
Mail : secretariatpnr@cabinetgkm.com

Brazzaville

Immeuble AGC-VIE, Centre-Ville
B.P. 14559
Tél. : +242 06666 64 82 / 04417 64 96
Mail : secretariatbvz@cabinetgkm.com

Tractafric Motors Congo : proximité et satisfaction des clients

Présent au Congo depuis quatre-vingts ans, le Groupe Tractafric s'appelait auparavant Société commerciale du Haut-Ogooué (SHO-Congo). Il a été rebaptisé Tractafric en 2011 lors de la séparation des activités équipement d'une part, et des activités *motors* d'autre part, qui représentent les marques Mercedes, Mitsubishi et Hyundai. Tractafric Motors emploie 64 salariés sous la direction générale de M. France Ducreux, qui a fait de la satisfaction du client et la relation de proximité son leitmotiv.

Quels types de produits proposez-vous ?
Nous proposons les gammes de produits Mercedes, Hyundai et Mitsubishi. Nous présentons dans ces marques des véhicules particuliers, c'est-à-dire des pick-up, des 4X4 et des berlines ; et en véhicules industriels ce sont des camions supérieurs à 20 tonnes et aussi inférieurs à 20 tonnes. C'est une gamme tout à fait adaptée à la demande du marché et qui contribue également au déve-

loppement du pays puisque nous importons des produits exclusivement destinés au marché africain en termes de normes.

Plusieurs personnes regrettent que vos produits soient excessivement chers, qu'en pensez-vous ? A quel type de clients vos produits sont-ils destinés ?

Nos produits ne sont pas si chers puisqu'ils ont un tarif qui correspond aux conditions



des routes et du climat africain, à la tropicalisation. Ce sont des véhicules spécialement adaptés à ce marché et nos prix correspondent à cela, sans oublier d'autres facteurs de coût à ajouter, comme par exemple les droits de douane, etc. Nos clients sont des particuliers et des sociétés pour les véhicules légers. Pour les véhicules industriels, ce sont exclusivement des professionnels. C'est-à-dire des entreprises de BTP et des sociétés de transport.

La satisfaction du client et la relation de proximité ont une grande importance pour vous. Qu'est-ce que cela signifie ?

Il y a plusieurs facteurs derrière la satisfaction du client. Il faut d'abord un service de qualité. Pour cela, Tractafric Motors a multiplié par deux son budget de formation en 2013. Idem pour 2014. De ce fait, nos techniciens sont à la pointe de la technologie, ils sont actuellement capables de travailler sur n'importe quel marché au niveau international. Nos clients s'en trouvent satisfaits. En formant régulièrement nos collaborateurs nous remplissons aussi notre rôle de responsabilité sociale. En ce qui concerne la relation de proximité, nous sommes à l'écoute des clients, nous les visitons régulièrement, de façon hebdomadaire, nous créons et réalisons des événements adaptés et demandés par nos clients. Il s'agit par exemple des actions de lancement de produits ou des opérations spécifiques. Nous développons une communication adaptée.

Rencontrez-vous des problèmes particuliers dans ce métier ?

Des problèmes particuliers, non, pas vraiment. Mais comme le pays est en forte croissance, le nombre de concurrents se multiplie. Cela est une bonne chose pour l'émulation du marché et son innovation. Mais après, tout dépend de la qualité du service et des moyens mis en place par les concurrents. Pour notre part, nous proposons des produits de qualité. Ailleurs, si les produits proposés sont de mauvaise

qualité en étant moins chers, ce sont les utilisateurs qui sont lésés. On peut aussi se plaindre de l'existence d'un marché parallèle et moins structuré.

Etes-vous satisfait de ce que vous faites ? Quelles sont vos perspectives à court, moyen ou long termes ?

Oui, je suis satisfait de ce que je fais, heureusement ! Mais on n'est jamais satisfait à 100%. On tend toujours vers la perfection, mais ça n'existe pas. Nous essayons d'améliorer la qualité de nos services au quotidien. Nous travaillons surtout pour le développement à court terme du marché véhicules industriels et légers. Pourquoi les véhicules légers ? Parce que nous constatons l'émergence d'une classe moyenne congolaise. Après l'immobilier, le deuxième investissement de cette classe c'est l'automobile. Aujourd'hui, cette classe moyenne à accès à l'automobile et au logement. Cela nous ouvre des perspectives de croissance.

Comment appréciez-vous le marché local du véhicule ?

Actuellement le marché du véhicule est tout à fait ouvert du fait de la croissance. Ce qui manque, c'est une régulation de ce marché. On devrait normaliser la profession de vendeur d'automobile. Pour que le consommateur se retrouve, il faudrait une certaine régulation. La seule difficulté actuelle, c'est le marché parallèle. Sur le marché formel, on peut estimer en général entre 1 400 à 1 500 voitures neuves vendues par an, sur toutes les marques confondues (véhicules légers). Sur les véhicules poids lourds, c'est plus difficile à déterminer ou à estimer, du fait qu'il y a beaucoup d'importations par les utilisateurs eux-mêmes. Par ailleurs, je suis confiant pour l'avenir du Congo, pour ses perspectives. On constate par exemple une certaine amélioration des infrastructures routières et nous sentons une réelle dynamique de développement.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN BANZOUZI MALONGA



L'étoile de vos pistes

Désormais, nous renforçons les compétences de vos chauffeurs à l'achat des camions Actros.



Mercedes-Benz
Trucks you can trust

TRACTAFRIC MOTORS CONGO

> POINTE-NOIRE
697 Bd du président Marien NGOUABI
Tel : (+242) 06 665 40 30
secretariat@sho-congo.com

> BRAZZAVILLE
113 av Edith Lucie BOLOGO OPOUMBA
Tel : (+242) 06 979 93 30
secretariat-bzv@sho-congo.com

Trabec : du matériel adapté à son environnement

Après vingt ans d'activités forestières, la société Trabec s'est reconvertie dans la vente des engins et véhicules lourds de marques Shantui et Sinotruk, parfaitement adaptés aux marchés africains, avec une mécanique simple et fiable. Entretien avec Domenico Giostra, le directeur général de la société qui s'est aussi engagée dans les travaux publics.



Trabec est le distributeur exclusif des marques Shantui et Sinotruk au Congo. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, depuis début 2014, Trabec représente en exclusivité au Congo les marques Shantui et Sinotruk. Shantui est le premier producteur de bulldozers au monde, avec une gamme complète d'autres machines pour les travaux publics, la construction et la logistique, telles que les niveleuses, pelleteuses, compacteurs, chargeurs, chariots élévateurs de toutes tailles, pompes à béton, camions malaxeurs, etc. De son côté, Shantui produit également du matériel spécialisé pour le secteur de mines et de l'oil & gas. Quant à Sinotruk, c'est l'une des plus grandes usines de fabrication de camions en Chine : 150 000 camions produits en 2013, avec une gamme complète, du petit camion de 5 tonnes pour la livraison de marchandises au camion porte-containers, avec une capacité de 50 tonnes et une puissance de 520 CV. Sinotruk produit des camions en étroite collaboration avec Man (industrie de fabrication de véhicules allemande), qui a racheté 25% du capital de Sinotruk en 2013.

Pourquoi le choix de ces deux marques ?

Parce que ce sont des modèles de machines et camions parfaitement adaptés au marché africain, avec une mécanique simple et fiable, sans électronique et à des prix imbattables. Les pièces de rechange sont commercialisées par ces deux sociétés au prix de revient, comme un service, une assistance donnée au client. Alors que la stratégie des autres producteurs est souvent de maximiser le prix des pièces de rechange, ce qui fait monter de manière exponentielle le coût d'utilisation d'une machine ou d'un camion.

Quels sont vos atouts dans cette nouvelle activité ?

Il y a d'abord l'expérience acquise en vingt ans d'activités forestières avec l'achat et l'utilisation de différents types de machines et des camions qui nous donnent la capacité de comprendre ce que le client demande. Ensuite, le fait d'avoir utilisé ces machines et ces camions pour notre activité forestière et de travaux publics nous permet de connaître à la perfection les avantages de ces machines. Enfin, la position stratégique de nos installations

à Pointe-Noire, juste au début de la route qui mène à Brazzaville, permet à tous les camions qui partent vers l'intérieur du pays ou qui arrivent du Nord Congo ou de Brazzaville de s'arrêter pour un simple réglage ou un entretien technique. A cela il faut ajouter l'espace disponible, avec 20 000 m² de terrain où l'on peut tester les machines, et 3 500 m² couverts pour le garage et le magasin de pièces de rechange.

Trabec est aussi engagé dans les travaux publics ?

Oui, nous avons aussi un département qui s'occupe de l'ouverture et la réhabilitation des pistes en zone rurale, et surtout dans le Mayombe. Actuellement, nous travaillons à la réouverture de la piste Madingou Kayes-Kakamoueka pour permettre aux véhicules d'arriver dans cette zone restée pendant longtemps totalement enclavée.

Cette activité nous permet aussi de tester le matériel des marques Shantui et Sinotruk, et c'est une vitrine pour nos clients.

Etes-vous sûr de pouvoir engranger de la clientèle au Congo sur ces deux marques asiatiques ?

Actuellement, les sociétés de la place achètent déjà du matériel en Asie et vous pouvez facilement trouver des pièces de rechange de toutes marques auprès des revendeurs de quartier. La différence est que nous allons proposer ces produits avec une garantie, un service après-vente, et un suivi et conseil sur le meilleur modèle à acheter, sans risque de paiement ou de change, car nous sommes une société installée au Congo et nous vendons ce produit en francs CFA.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN BANZOUZI MALONGA



TRABEC Sarl

Distributeur exclusif




Ventes d'engins et camions neufs
Pièces de rechange d'origine
Service après-vente et garantie à prix imbattables

Mont Kamba, Pointe-Noire
Tél : 06 661 53 93
trabec@trabec.com

Pour plus d'informations, visitez notre site
www.trabec.com

Le Projet Zanaga



Le « Projet Zanaga » poursuit son objectif d'exploitation du gisement de minerai de fer dit « de Zanaga », situé dans le Département de la Lékoumou, en République du Congo, à environ 300 km au nord-est de Pointe-Noire.

Le Projet, actuellement en cours de développement par la société Mining Project Development Congo (MPD Congo), concerne le gisement de fer le plus important jamais identifié au Congo, avec des ressources minérales de 6,9 milliards de tonnes de minerai de fer, d'une teneur moyenne de 32%, et qui pourraient soutenir une production de la mine pendant une durée supérieure à 30 ans.

Le groupe minier suisse Glencore, gestionnaire du Projet, et son partenaire Zanaga Iron Ore Company (ZIOC), ont financé une étude de faisabilité, remise aux autorités de la République du Congo en mai 2014 avec la demande de permis d'exploitation. Ce permis a été officiellement octroyé par décret le 12 août 2014 et remis par le Président de la République en personne, le 14 août 2014 à Sibiti, en même temps que la Convention d'Exploitation Minière était signée par MPD Congo et les Ministres qui représentaient le Gouvernement.

Les actionnaires du Projet et MPD Congo ont hâte de continuer la coopération déjà entamée avec les autorités et les partenaires compétents afin de pouvoir mettre en oeuvre le potentiel à long terme de ce Projet et d'apporter une contribution socio-économique significative à la République du Congo.



GLENCORE

Pour toute information sur le Projet Zanaga et sur MPD Congo, veuillez appeler le + 242 05 980 21 51 ou envoyer un e-mail à direction@mpdcongo.com

L'IMPACT DU SECTEUR MINIER SUR L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Dossier Mines

Les mines solides : quel apport à la croissance ?

Mesurer l'impact du secteur minier sur l'économie congolaise présente, sur le court terme comme sur le long terme, une complexité, tant les incertitudes sont grandes sur le plan du contexte économique mondial, des financements et des défis à affronter (environnement, infrastructures, formation...).

Eclairages sur un secteur qui suscite de nombreuses attentes.

En 2012, la contribution totale du secteur extractif (pétrole et mines) aux revenus de la République du Congo s'est élevée à plus de 5 milliards USD (près de 2 600 milliards de FCFA). Néanmoins, la contribution totale du secteur minier aux revenus de la République du Congo s'est élevée à près de 3 millions de dollars US (1,4 milliard de FCFA). Cette contribution a représenté seulement 0,04% des revenus de la République du Congo¹. Cette faible contribution actuelle du secteur minier aux revenus directs de l'Etat s'explique par le fait, d'une part, qu'aucune société minière n'a encore commencé à produire. D'autre part, durant la phase d'exploration, les sociétés minières bénéficient d'exonérations fiscales et douanières. Ces exonérations sont justifiées par le risque pris par les investisseurs et le grand aléa auquel sont soumis les projets miniers dans la phase de recherche (en moyenne, au stade de la prospection, un projet sur trois cents atteint le stade du développement). Par ailleurs il convient de rappeler que la durée de réalisation des projets miniers est extrêmement lon-

gue. Il est courant que dix à quinze ans séparent la découverte des indices de la ressource recherchée de la mise en exploitation effective d'un gisement². Par conséquent les principaux revenus fiscaux liés à la production sont générés très tard dans le cycle du projet minier généralement après des années d'exploration puis de développement. Ainsi l'opérateur minier ne s'acquitte des différentes taxes que lorsque la mine est entrée en production et que le point de rentabilité est atteint.

Le montant des investissements directs réalisés dans le secteur minier

Les grands projets miniers se caractérisent par l'ampleur des investissements nécessaires. Ces investissements, qui peuvent se chiffrer en milliards de dollars US, sont généralement consacrés au développement d'infrastructures de transport ou portuaires indispensables à l'évacuation des substances produites. La fédération des Mines du Congo estime qu'entre 2007 et 2014, plus d'un milliard de dollars US ont été

investis au Congo par les sociétés minières dans l'exploration et le développement minier. Ceci représente une proportion importante des investissements étrangers non pétroliers totaux, estimés entre 100 et 200 millions de dollars par an ces dernières années. Ceci mérite d'être souligné, d'autant plus que les sociétés minières investissent sans qu'aucun bénéfice ni chiffre d'affaires n'aient été réalisés jusqu'à maintenant. Dans les années à venir, les investissements totaux pourraient être de plusieurs milliards de dollars pour la construction des différents projets. Néanmoins, tant que la décision d'investissement n'est pas prise, ces projets sont toujours « à risque » pour les investisseurs et peuvent ne pas être développés. Par ailleurs, l'exploitation minière qui est généralement « onshore » (sur terre), contrairement à l'exploitation pétrolière, est un outil clé dans la mise en place des infrastructures (transports, énergie et eau) nécessaires au développement d'autres secteurs, tels que l'agriculture et l'exploitation forestière et induit des externalités positives fortes.



Les externalités des projets miniers

Les économistes désignent par « externalité » ou « effet externe » le fait qu'une situation (en l'occurrence le développement d'un projet minier) affecte négativement ou positivement un tiers sans que les tiers reçoivent ou payent une compensation pour cet effet.

Ces externalités sont particulièrement importantes dans les projets miniers³. Ainsi, au Congo, les projets miniers, alors même qu'ils ne sont qu'en phase d'exploration, ont déjà permis la création de milliers d'emplois (et donc le paiement des salaires, impôts et taxes liés ainsi que la formation des employés), la mise en place de programmes environnementaux et sociaux (création de centres de santé intégrés, d'écoles, etc.), le développement ou la réhabilitation d'infrastructures diverses (routes, pistes, ponts, terrains d'aviation, etc.). Grâce à certains projets miniers, des zones ont été désenclavées et les populations ont pu en bénéficier.

Des externalités négatives pourraient cependant être observées, comme les atteintes à l'environnement ou les nuisances pour les populations. C'est pourquoi les sociétés minières conduisent – conformément à la réglementation congolaise, et ce dès les phases d'exploration – des études d'impact social et environnemental, mettent en place des plans de gestion environnementale et sociale, et des mesures de compensation afin de limiter et/ou compenser ces impacts négatifs.

Perspectives de la contribution du secteur minier à la diversification de l'économie congolaise

La Banque mondiale, dans son rapport « République du Congo-Revue du secteur minier »⁴ d'octobre 2012, fournit quelques éléments de prospective sur la contribution du secteur minier à l'économie congolaise et à sa diversification, et même s'il est toujours difficile d'appréhender le futur d'un secteur en gestation. En effet, toute tentative de projection est tributaire de multiples inconnues applicables à chaque gisement prometteur, telles que, la certification des réserves et des ressources du sous-sol, la décision d'investissement dans le contexte de marchés internationaux incertains et souvent volatils, le succès de l'entrée en production et le « risque-pays ».

La Banque mondiale a retenu trois scénarios⁵ afin d'identifier l'évolution possible du secteur et sa contribution à l'économie congolaise, mais il convient de considérer cet exercice de prospective avec prudence, car ils reposent sur des hypothèses et estimations permettant surtout de dégager les ordres de grandeur. De plus, ces chiffres datent de 2012 et les prédictions de démarrage de l'exploitation pour les différents projets doivent être mis à jour, en prenant en compte le fait que la plupart des projets ne devraient pas commencer l'exploitation avant 2019 (à condition également que les infrastructures nécessaires à l'exportation des produits soient préalablement réalisées).

Enfin il convient de moduler ces données, en tenant compte du fait qu'en 2014 on constate une baisse importante des cours des principaux produits miniers, due notamment à la nature cyclique de l'industrie minière, couplée au ralentissement de la croissance et de l'économie de la Chine. Cette baisse des cours a pour effet immé-

diat de rendre beaucoup plus difficile les conditions de financement des projets miniers

De manière synthétique, on peut retenir du rapport de la Banque mondiale que :

- Les investissements miniers pourraient varier entre 1 et 8 milliards de dollars entre 2013 et 2017 : au minimum, ils doubleraient les investissements directs étrangers (IDE) non pétroliers, dont le total était de l'ordre du milliard entre 2006 et 2010.

- Les exportations minières pourraient atteindre le milliard de dollars par an d'ici 2016, et jusqu'à 6 milliards d'ici 2025. Ceci pourrait représenter jusqu'à trois fois les exportations non pétrolières prévues pour les années à venir (estimées à environ 2 milliards de dollars par an).

- Les recettes fiscales d'origine minière pourraient dépasser 130 millions de dollars par an en 2020 et dépasser le milliard de dollars en 2025.

- Les emplois directs créés dans le secteur pourraient atteindre le nombre de 18 000 en phase de construction et 9 000 en phase d'exploitation. Dès lors, le secteur minier pourrait augmenter l'offre d'emplois formels de 10%.

Au-delà des chiffres il convient de noter que la contribution du secteur minier à l'économie congolaise ne se réalisera pas sans un accompagnement volontariste de l'Etat, pour lever les obstacles, minimiser les risques et relever les défis multiples, tant au niveau international, tels que la baisse des prix des minerais, la concu-

rence des autres pays aux traditions minières bien établies, mais également au niveau national, avec une exigence des règles de bonne gouvernance dans plusieurs domaines clefs, notamment les infrastructures, l'emploi, la gestion des revenus, la transparence et l'environnement. Pour faire face à ces défis, l'Etat et les sociétés minières travaillent ensemble afin de relever le pari de la diversification de l'économie et la matérialisation d'une croissance soutenue et inclusive, qui entraînera à terme l'émergence du Congo.

FLORENT LAGER, DIRECTEUR JURIDIQUE DE MPD CONGO, SECRÉTAIRE DE LA FEDMINES

EMMANUEL YOKA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CONGO IRON, PRÉSIDENT DE LA FEDMINES

1 - Rapport du cabinet Fair-links administrateur indépendant ITIE Congo exercice 2012 sur le site www.itie-congo.org

2 - Il est rappelé que la vie des projets miniers est marquée par quatre grandes étapes qui sont la phase de prospection/l'exploration (étude conceptuelle, phase de pré-faisabilité puis phase de faisabilité), la phase d'investissement et de construction (de développement), la phase d'exploitation et la phase de fermeture de la mine qui implique la réhabilitation des sites.

3 - Voir par exemple : « Le secteur minier un levier de croissance pour l'Afrique ? », Secteur privé et développement, Revue de Proparco, n° 8 janvier 2011. www.proparco.fr/Accueil_Proparco/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numéros/Issue-8-mining-sector-4-ICMM_, "the role of mining in national economy", octobre 2012

4 - <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2012/10/17510969/republic-congo-mining-sector-review-republique-du-congo-revue-du-secteur-minier>

5 - Scénario A : une mine de polymétaux et de potasse entre en production. Scénario B : scénario A + une mine de fer de type Mayoko (DMC) entre en production. Scénario C : scénario B + une mine de fer de type Zanaga (MPD/Glencore) entre en production.

parco.fr/Accueil_Proparco/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numéros/Issue-8-mining-sector-4-ICMM_

"the role of mining in national economy", octobre 2012

4 - <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2012/10/17510969/republic-congo-mining-sector-review-republique-du-congo-revue-du-secteur-minier>

5 - Scénario A : une mine de polymétaux et de potasse entre en production. Scénario B : scénario A + une mine de fer de type Mayoko (DMC) entre en production. Scénario C : scénario B + une mine de fer de type Zanaga (MPD/Glencore) entre en production.

Entretien avec Aimé Emmanuel Yoka

Focus sur la fédération des Mines solides d'Unicongo



Aimé Emmanuel Yoka est directeur général de Congo Iron et président de la fédération des Mines solides d'Unicongo. La dernière-née des fédérations de cette organisation patronale œuvre pour que le secteur minier se développe d'une manière saine, transparente et compétitive.

et la signature d'une nouvelle convention collective, en février 2013, applicable aux entreprises de prospection, de recherche et d'exploitation minières.

C'est en novembre 2013 que j'ai été élu président de cette fédération qui compte actuellement huit entreprises minières que sont Congo Iron, MPD Congo, Soremi, MPC, Congo Mining, Cominco, Sintoukola Potash et Exxaro. La mission de cette fédération est de contribuer, en collaboration avec le ministère des Mines et de la Géologie, au développement d'un secteur minier sain, transparent et compétitif.

Quels sont les minerais qui intéressent ces entreprises ?

Ces entreprises se focalisent principalement sur le minerai de fer, la potasse, le phosphate, l'uranium, le cuivre et les polymétaux. Pour l'heure, elles sont à des phases diverses de leur développement. Certaines d'entre elles sont titulaires de permis de recherche et finalisent la réalisation des études d'impact environnemental ou d'études de faisabilité définitives, tandis que d'autres sont déjà titulaires de permis d'exploitation. Les plus avancées ont signé, ou sont sur le point de signer, leur

convention d'exploitation. La particularité de toutes ces entreprises est qu'elles sont toutes à la recherche de financements afin de réaliser la construction nécessaire à l'exploitation effective. Cette recherche de financements est une étape critique pour l'avenir du secteur minier et est rendue plus difficile en raison de la baisse du cours des matières premières au niveau mondial.

Pouvez-vous évoquer les préoccupations de vos adhérents ?

Nos membres sont en premier lieu préoccupés par l'absence d'infrastructures de transport ou portuaires, nécessaires à l'évacuation des minerais. Certaines entreprises minières, dont les projets sont situés dans la partie sud du Congo, sont actuellement en négociation avec le Chemin de fer Congo Océan (CFCO) et le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) pour trouver une solution à cette question d'évacuation de leurs produits. De plus, l'Etat congolais s'est engagé en 2013 à faire construire le futur port minéralier qui sera situé près de la Pointe-Indienne. Des concertations entre les sociétés minières concernées, les différents services de l'Etat et la société qui a été retenue pour la construction de ce port

ont été organisées, mais à ce stade, il reste encore un certain nombre de questions en suspens. Pour les autres sociétés localisées dans le nord du pays, telles que Congo Iron, Avima ou autres, c'est la question du chemin de fer entre le Congo et le Cameroun qui est une préoccupation.

Il me faut également évoquer les questions énergétiques qui touchent tous les projets. Pour l'instant, les sociétés s'efforcent de remédier à la carence énergétique avec des groupes électrogènes ou autres palliatifs. Toutefois des solutions énergétiques pérennes et durables doivent être trouvées afin de permettre aux sociétés d'entrer en production. En effet, l'activité minière est très consommatrice d'énergie et sur ce point également, des échanges sont en cours entre l'Etat congolais et les sociétés minières afin de trouver des solutions idoines.

On compte aussi les difficultés relatives à la mise en place de formation de la main-d'œuvre locale de manière générale, et pour le secteur minier des mesures concrètes doivent être prises par toutes les parties prenantes pour s'assurer de la « congolisation » des postes à pourvoir. Je tiens à ajouter qu'une place importante doit être réservée aux femmes dans ce secteur. En effet, l'industrie minière au XXI^e siècle est très automatisée et n'est plus uniquement une affaire de « gros bras » (par exemple, en Australie ou en Afrique du Sud, certains des conducteurs d'engins lourds sont des femmes).

Enfin, à toutes ces inquiétudes se greffent les travers de certains fonctionnaires qui



multiplient les contrôles abusifs, souvent sans l'aval de leur hiérarchie. Heureusement, ils représentent encore une minorité, mais la tendance progresse dans le mauvais sens. C'est un aspect à traiter avec la mise en place d'une structure publique dédiée, rigoureuse et sans concession, car ces travers fragilisent la croissance d'un secteur qui fait ses premiers pas, puisqu'aucune entreprise n'est encore en production.

Comment vos membres comptent-ils résoudre cette question de l'évacuation des minerais ?

La stratégie adéquate serait celle d'avoir une solution commune, et en partenariat

avec l'Etat. Certaines sociétés ont proposé dans leurs études la construction d'infrastructures de transport spécifiques (tel MPD Congo avec son projet de pipeline). La capacité opérationnelle du CFCO, de 2 millions de tonnes par an, est très insuffisante face aux besoins des entreprises minières, et nécessiterait de lourds investissements pour répondre aux besoins des sociétés telles qu'Exxaro et Congo Mining. Nous considérons qu'une vraie concertation pour un partenariat public-privé avec l'Etat est justifiée, car elle permettrait aux opérateurs minières d'apporter des propositions de solutions à cette question d'évacuation des minerais.

Comment entrevoyez-vous l'avenir du secteur minier congolais ?

Sur le court terme, la difficulté qui se pose au secteur minier congolais est la concurrence mondiale dans la recherche des financements, car en termes de ressources, le Congo peut se vanter d'avoir l'un des sous-sols les plus diversifiés au monde. Ce qui effraie la plupart des investisseurs en ce moment, ce sont les aléas des marchés des matières premières. Certaines d'entre elles ont, en un an, perdu plus 40% de leur valeur avec le ralentissement de la consommation et de la croissance en Chine et une surproduction de certains minerais en toile de fond. Cependant, en dépit de cette dimension que l'on espère conjoncturelle et non structurelle, et en estimant que nous remportons le pari de la mise en place d'infrastructures adéquates d'évacuation des minerais, le Congo pourrait, en moins de dix ans, atteindre un plateau de production annuel de plus de 100 millions de tonnes, ce qui ferait de notre pays l'un des premiers producteurs mondiaux de minerai de fer, de phosphate et de potasse. La répercussion immédiate d'un tel volume annuel se ferait ressentir par la création de 5 000 emplois directs et 50 000 emplois indirects.

Et donc, bien plus qu'un simple outil de diversification de l'économie, le secteur minier représente une formidable opportunité de réduction de la pauvreté, si tant est que l'on observe les règles de bonne gouvernance, indispensable à tout développement économique et humain.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN CLOTAIRE HYMBOUD



SecuRitz reçoit un trophée en or à l'échelle internationale sur la qualité à Londres (Royaume Uni). Ce trophée lui sera décerné à la cérémonie «International Quality Crown Award» London 2014 organisé par BID (Business Initiative Directions).

Pour la confiance accordée dans l'accompagnement et la réussite de vos projets, SecuRitz s'agrandit avec le nouveau département **Ascenseurs et Ingénierie** et l'inauguration de ces nouveaux locaux à Mpila.

Avec des Techniciens qualifiés, les Livraisons dans les délais, du Travail soigneux et minutieux, la Sécurité, le Dynamisme et la Qualité font de SecuRitz votre partenaire idéal dans ces différents domaines d'activités.

Avenue Charles Foucault - B.P : 13018 Brazzaville
République du Congo
Tél : +242 01 961 00 00 - 06 690 92 97
E-mail : direction.commerciale@securitz-online.com
savcontact@securitz-online.com / info@securitz-online.com

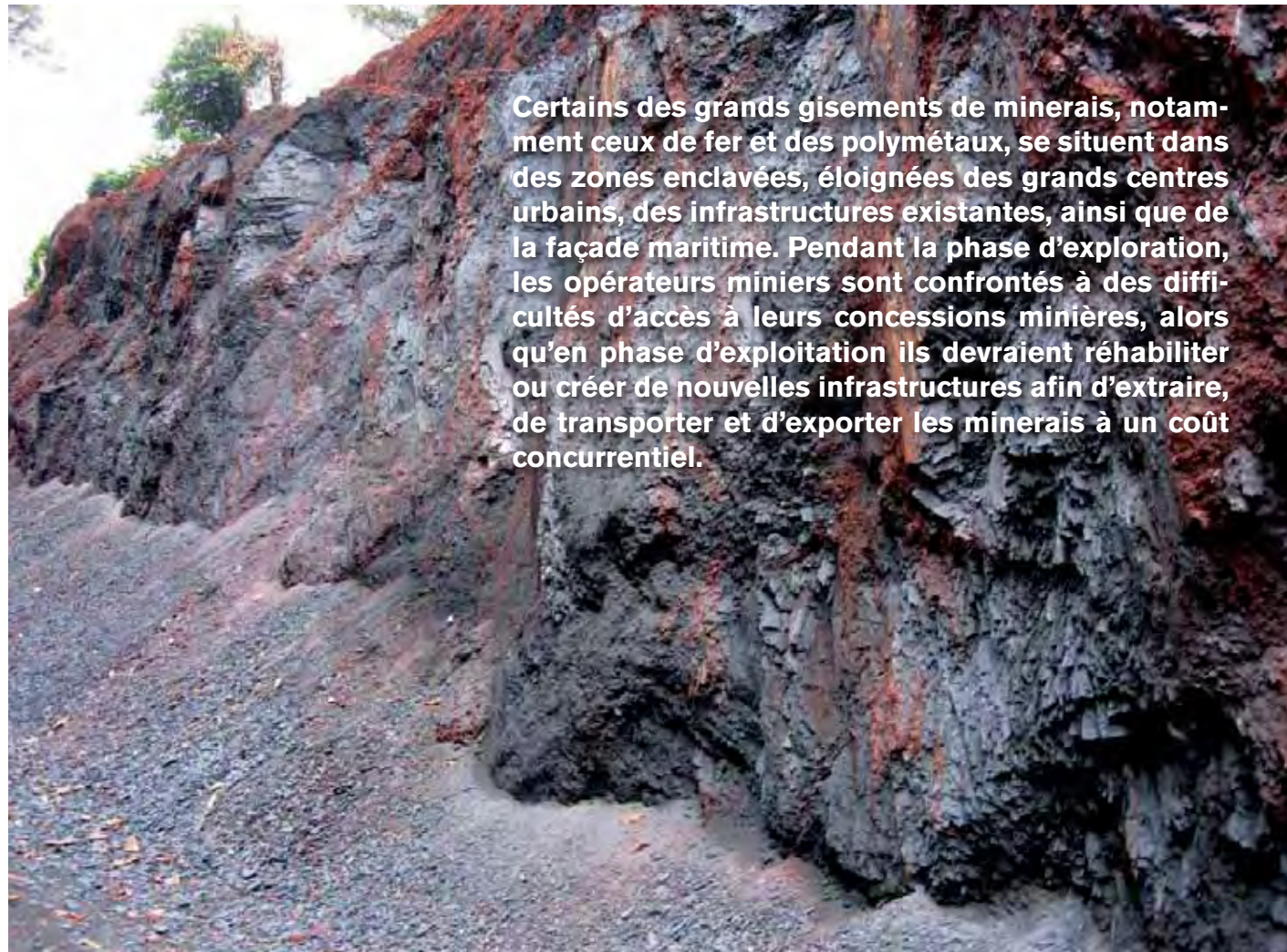


26th International Quality Crown Award

LONDON 2014
NOVEMBER
29TH & 30TH

www.securitz-online.com

Les infrastructures : un défi pour le développement des projets miniers



Certains des grands gisements de minerais, notamment ceux de fer et des polymétaux, se situent dans des zones enclavées, éloignées des grands centres urbains, des infrastructures existantes, ainsi que de la façade maritime. Pendant la phase d'exploration, les opérateurs miniers sont confrontés à des difficultés d'accès à leurs concessions minières, alors qu'en phase d'exploitation ils devraient réhabiliter ou créer de nouvelles infrastructures afin d'extraire, de transporter et d'exporter les minerais à un coût concurrentiel.

La réalisation des projets miniers dans tous les départements (Lékoumou, Niari, Bouenza, Sangha, etc.) est conditionnée par l'accès à des infrastructures existantes et/ou la construction d'infrastructures nouvelles. Pour les phases d'exploitation, les opérateurs miniers devront financer et construire eux-mêmes des infrastructures minières spécifiques à l'activité telles que les usines de traitement, des infrastructures de transport du minerai extrait, des routes privées d'accès, des installations de captage et de rétention d'eau, ainsi que des infrastructures d'usage communautaire tels que des centres de santé et des écoles. Certaines infrastructures de transport et d'exportation des produits miniers, ainsi que les infrastructures énergétiques peuvent représenter des investissements considérables, devant être partagées entre plusieurs utilisateurs ou s'inscrire dans le développement général du pays et ne peuvent donc être assumées individuellement par un opérateur.

Des nécessités de coordination

Ces infrastructures sont indispensables au développement des projets miniers qui ne pourront voir le jour sans elles. Afin que ces infrastructures soient efficaces, leurs constructions doivent être coordonnées avec

les projets miniers, et aussi entre elles. Ainsi, une infrastructure de transport de minerai est inutile en l'absence d'infrastructure d'exportation, et une mine ne peut pas produire s'il n'y a pas d'énergie disponible. Les projets miniers et les infrastructures étant interdépendants, tout retard pris dans la construction ou la maintenance de l'une des infrastructures impacte négativement le délai de réalisation globale des projets miniers et entraîne des surcoûts pour l'opérateur. De même, le retard pris dans la réalisation d'un projet minier affecte négativement la rentabilité d'une infrastructure construite exclusivement, ou dimensionnée, en fonction de ce projet.

La disponibilité de ces infrastructures, leur fiabilité, leur financement, les délais et les coûts de réalisation/coûts d'accès conditionnent la décision d'investissement et déterminent l'avenir des projets miniers. L'accès à ces infrastructures à des coûts compétitifs (par rapport aux autres projets similaires dans d'autres pays) prend une acuité particulière dans le contexte international actuel de baisse des cours des minerais. Seuls les projets dont les coûts opérationnels sont compétitifs ont des chances d'être réalisés et le coût d'utilisation de ces infrastructures est une composante importante des coûts opérationnels.

Ces infrastructures n'étant pas exclusivement dédiées à un seul projet minier, elles peuvent faire l'objet d'usages communs et concertés entre les opérateurs miniers eux-mêmes et entre les opérateurs et l'Etat et leur financement peut être mutualisé afin d'être effectif. Dès lors, dans leur dimensionnement, capacité, coûts, etc., ces infrastructures doivent non seulement répondre aux besoins techniques et économiques des opérateurs miniers, mais également aux attentes de l'Etat et ou des opérateurs privés qui pourraient les réaliser.

Si le Congo dispose actuellement de certaines infrastructures de transport, d'évacuation et énergétiques, les études de faisabilité réalisées par les sociétés minières montrent que ces infrastructures sont soit d'une capacité insuffisante, soit inexistantes. Il est dès lors nécessaire de réhabiliter celles existantes et d'en construire des nouvelles.

Les infrastructures de transport

Même si ces dernières années de nouvelles routes ont été construites ou rénovées dans le sud du pays (par exemple la RN1 reliant Pointe-Noire à Brazzaville), une exportation à grande échelle des produits miniers par route n'est pas envisageable, tant sur le plan économique (coût du transport par camion

et maintenance des routes) que pour la sécurité des populations. Le transport de grandes quantités de produits miniers devra donc se faire par chemin de fer ou par pipeline.

La proximité de plusieurs projets de fer du massif du Chaillu avec l'ancienne ligne de chemin de fer minéralier de l'ex-Comilog appartenant au CFCO peut sembler offrir une solution. Néanmoins les études de faisabilité réalisées par les sociétés opérant dans cette région (Congo Mining, Exxaro Mayoko ou MPD Congo) montrent qu'il est nécessaire, soit de rénover cette voie, soit d'utiliser une autre infrastructure de transport.

Certaines sociétés minières ont débuté des discussions sur l'utilisation des infrastructures ferroviaires du CFCO pour le transport du minerai et ont même conclu des protocoles d'accord. Les enjeux principaux des discussions sont relatifs aux coûts d'accès, à la capacité et la fiabilité du transport ou à la disponibilité des voies et du matériel roulant. D'autres sociétés, par exemple MPD Congo, ont choisi de transporter le minerai par pipeline entre le site de la mine et celui du futur port minéralier, car c'est la seule option de transport qui garantisse la rentabilité du projet et minimise l'impact environnemental. Bien entendu, les projets comme ceux de Congo Iron ou Core Mining, situés plus au nord, ne peuvent pas envisager d'utiliser le CFCO et ont donc choisi de créer un chemin de fer entre le Congo et le Cameroun. Cela permettrait également de minimiser l'impact environnemental et d'assurer la rentabilité économique de ces projets. Pour de tels projets transfrontaliers, l'Etat et les sociétés minières ont élevé la discussion à un niveau régional (Cemac).

Les infrastructures d'exportation

Certains projets (par exemple Exxaro Mayoko et Congo Mining) envisagent d'exporter leur production via le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), à condition que ce dernier soit aménagé. Le PAPN a lancé des travaux d'extension du port et la création d'un nouveau quai. Ces travaux, une fois réalisés, devraient permettre le transbordement ou le chargement direct d'au moins 2 millions de tonnes de minerai de fer par an. Des accords entre certains opérateurs miniers et le PAPN ont été signés.

Toutefois, la capacité du PAPN, même après extension, ne sera pas suffisante pour l'ensemble des projets miniers. Par exemple, les quantités prévues pour le projet Zanaga – 12 millions de tonnes par an dans une première phase, puis à terme 30 millions de tonnes par an – ne pourront jamais être exportées via le PAPN.

Les opérateurs miniers tels que MPD Congo, Cominco, MPC, mais aussi Exxaro Mayoko et Congo Mining envisagent donc d'exporter leur production via le port minéralier qui devrait être créé par l'Etat entre la Coraf et la Pointe-Indienne.

En effet, l'Etat Congolais a initié un projet de conception et de réalisation d'une installation portuaire multi-utilisateurs (le futur port minéralier). A cet effet, l'Etat a signé, en mars 2013, un protocole d'accord avec la China Communications Construction Company (CCCC) et sa filiale China Road and Bridge Corporation (CRBC), pour le développement de ce nouveau port. CRBC mène actuellement des études de faisabilité technique et économique à ce sujet. Des échanges réguliers ont lieu entre l'Etat, CRBC et les sociétés minières.

Le nouveau port aurait un quai de chargement des bateaux en eau profonde, une zone de stockage et de traitement des minerais, ainsi qu'un port de service qui pourrait être utilisé pour le développement des zones économiques spéciales ou des zones franches. Le nouveau port devrait être développé par phases. Il permettra d'exporter la production de différents produits miniers (fer, phosphate, potasse).

La décision d'engagement de la construction de ce port est dépendante de la finalisation des accords assurant la date de disponibilité de l'infrastructure, son aménagement, sa gestion, un accès équitable et à des coûts compétitifs en adéquation avec les besoins des opérateurs miniers.

Les infrastructures énergétiques : production et transport d'énergie

Les projets miniers sont très consommateurs d'énergie (électricité et carburant) tant pour faire fonctionner les usines et les équipements sur site minier que pour les infrastructures de transport et d'évacuation. Pour illustrer l'ampleur des besoins en électricité, rappelons que le projet Nabemba (Congo Iron) nécessitera à lui seul 350 MW pour sa deuxième phase. Le projet Zanaga (MPD Congo) nécessitera, rien que sur le site de la mine, une puissance distribuée de 114 MW pour la première phase, et environ 310 MW au total lorsque la deuxième phase du projet sera réalisée. A cela il faut ajouter les besoins en électricité pour le port minéralier. L'ensemble des projets miniers, lorsqu'ils fonctionneront à plein régime, auraient des besoins de l'ordre de 500 MW. La disponibilité de l'énergie est une condition *sine qua non* de la réalisation des projets miniers.

La puissance installée actuelle au Congo, qui est d'environ 600 MW, ne sera pas suffisante pour répondre à la demande des projets miniers, et la capacité de production actuelle doit être doublée. L'électricité actuellement produite en République du Congo provient d'une combinaison de programmes hydro-électriques et d'une centrale à gaz située près de Pointe-Noire. Le réseau de transmission d'électricité est en outre considéré comme peu fiable et connaît de nombreuses interruptions de la fourniture.

Même si la République du Congo a réalisé ces cinq dernières années des investissements significatifs dans le secteur de l'électricité, avec notamment la construction de nouvelles centrales électriques et l'extension et la réhabilitation du réseau de distribution, ces investissements ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des opérateurs miniers.

Le pays ayant un potentiel de production hydro-électrique de près de 3 000 MW, le Gouvernement a confirmé son intention de le développer dans le cadre de la nouvelle étape de production électrique. Ainsi, il a récemment signé un accord avec l'International Finance Corporation (IFC) pour la réalisation d'études de faisabilité du projet hydro-électrique de Sounda (de 400 à 1000 MW) au sud-ouest du pays. D'autres programmes hydro-électriques existent (Liouesso, Kouembali, Mourala, Ngokeli, Ngwierou ou Chollet). Par ailleurs, la capacité de la centrale à gaz de Pointe-Noire pourrait être augmentée de 300 à 450 MW et la construction d'une deuxième usine permettrait d'atteindre une production totale de 900 MW.

Néanmoins, et en attendant que ces différents projets se réalisent, la question de l'accès à une énergie stable et à un prix compétitif est déterminante pour le développement des projets miniers. Des discussions

se poursuivent entre l'Etat et les sociétés minières pour trouver des solutions adéquates permettant le développement des projets et compatibles avec l'augmentation des besoins et de la capacité de production nationale. Au-delà des efforts de planification qui reposent toujours sur des hypothèses peu maîtrisables, le dialogue entre l'Etat et les sociétés minières doit être permanent pour faciliter les prises de décision des uns et des autres.

Si la date de démarrage effectif d'une production minière est difficile à prévoir de manière certaine, et que l'Etat (coactionnaire des projets) peut hésiter à engager des fonds publics pour des infrastructures énergétiques, de transport et d'exportation, la dis-

ponibilité dans les délais et à des coûts compétitifs de ces infrastructures conditionne l'existence même et la survie des projets miniers. Le financement par l'Etat de certaines infrastructures clés, plutôt que d'être considéré comme une dépense, doit être analysé comme un investissement dans le développement économique, les emplois futurs et la prospérité à long terme.

EMMANUEL YOKA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CONGO IRON, PRÉSIDENT DE LA FEDMINES

FLORENT LAGER, DIRECTEUR JURIDIQUE DE MPD CONGO, SECRÉTAIRE DE LA FEDMINES

ENCO

ENERGIE du CONGO

Nos secteurs d'activités

- Réseaux d'énergie, MT, BT,
- Courants Faibles,
- Télécommunication,
- Climatisation,
- Hydraulique,
- Plomberie,

POINTE NOIRE
Route de l'Aéroport
Téléphone : 06 682 03 16
E-Mail : secretariat@enco-congo.com

BRAZZAVILLE
Rue Léon Jacob – Mpila
Téléphone : 06 988 11 88
E-Mail : secretariat@enco-congo.com

*L'énergie partout,
l'énergie pour tous.*

Evacuation des productions minières Vers une utilisation mutualisée des infrastructures existantes ?

La République du Congo, notamment le sud du pays, dispose d'un important potentiel minier, très varié et fort d'un très bon couple tonnage/teneur. Seulement, pour les diverses sociétés intéressées, demeure un problème de transport ou d'évacuation de la production vers Pointe-Noire, l'unique port maritime dont dispose le pays.

difficultés techniques, etc. Le premier schéma consiste à faire en sorte que le CFCO, en tant qu'entreprise totalement étatique ou publique, détienne le monopole des prestations des services de transport à fournir aux entreprises minières. Dans ce cas, il faudrait que le CFCO ait les capacités financières et techniques de l'entretien des voies et des matériels roulants afin de soutenir le rythme de transports de la production minière. Dans l'état actuel, on peut douter de ses capacités. La deuxième option consisterait à ce que le

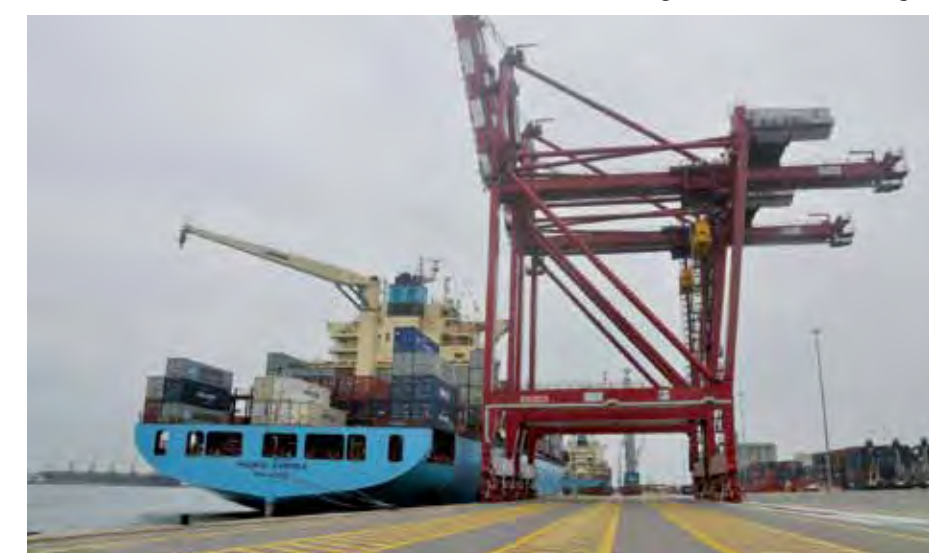
un ou plusieurs opérateurs indépendants. Le CFCO assurerait le financement de l'infrastructure, dont l'entretien reviendrait aux acteurs privés. Les activités d'opération et l'entretien des matériels roulants reviendraient aux opérateurs privés ou indépendants. C'est-à-dire un régime d'accès s'il y a plusieurs opérateurs, et un régime de transport dans le cas d'un seul opérateur.

La quatrième option consisterait à faire que le CFCO soit dissous dans le cadre d'un transfert temporaire des biens de retour, qui seraient concédés à un concessionnaire prestataire (exclusif ou pas) des services de transport. Ici, le financement et l'entretien de l'infrastructure (*below rail*) reviendraient au concessionnaire avec ou sans l'appui de l'Etat. Tandis que le financement, l'entretien et l'opération des matériels roulants (*above rail*) seraient du ressort, soit d'un concessionnaire exclusif (régime de transport), soit du ressort de plusieurs prestataires de service de transport minier (régime d'accès).

Lors de la première conférence internationale sur les mines solides au Congo, tenue à Brazzaville en octobre 2013, la Société financière internationale (*International Finance Corporation - IFC*) s'était penchée sur le sujet et avait proposé des approches possibles pour une utilisation mutualisée des infrastructures existantes. En effet, de l'avis de M. Henri Rabarjoh, représentant régional de la SFI en Afrique centrale, le développement des différents gisements miniers situés dans la partie sud-ouest du Congo pourrait s'appuyer sur les infrastructures existantes. D'abord le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), dont il faudrait auparavant optimiser les capacités de transport, et ensuite le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), qui nécessiterait des aménagements supplémentaires. Ces deux entités constituent un avantage compétitif qui n'appelle pas d'investissements aussi colossaux que la construction de nouvelles lignes ferroviaires, ou d'un nouveau port en eaux profondes.

M. Henri Rabarjoh avait expliqué ses idées en ces termes : « La République du Congo a potentiellement un avantage compétitif grâce à ses infrastructures de transport existantes, un atout notable pour les investisseurs miniers potentiels. Mais un certain nombre d'étapes préalables devront être franchies pour que le pays puisse tirer parti de cet avantage :

- le choix d'un schéma adapté pour opérer et augmenter la capacité des infrastructures de transport existantes ;
- le choix d'un ou de plusieurs opérateurs minières ou de transport pour exploiter ou co-exploiter avec le CFCO et/ou le PAPN ces infrastructures de transport, ainsi que le règle-



ment des dettes sociales et fiscales du CFCO ;
- l'investissement en termes de capital humain et gestion des ressources humaines ;
- la mise en place d'une régulation technique de la voie ferroviaire, condition sine qua non à l'accès par une tierce partie, et la mise en place d'un cadre de régulation économique et tarifaire clair et transparent pour répondre aux attentes des investisseurs, tout en gérant la question des subsides croisés. »

L'accès au réseau du CFCO

En ce qui concerne le CFCO, quatre schémas sont envisageables pour permettre aux exploitants minières d'accéder à ses services, si, et seulement si, les problèmes de cette entreprise sont résolus. Allusion au capital humain vieillissant, à la dette de l'entreprise, aux dif-

CFCO délègue cette prestation de transport du fret minier à un ou plusieurs opérateurs indépendants qui utiliseraient ses installations, moyennant une facturation conséquente. Autrement dit un régime d'accès. Dans cette option, le financement et l'entretien de l'infrastructure (*below rail*) reviendraient au CFCO. Tandis que la conduite des opérations, le financement et l'entretien des matériels roulants (*above rail*) seraient du ressort des opérateurs privés de transport minier. Entendu que le CFCO garderait sa mainmise sur le transport des passagers et du fret général.

Le troisième schéma est de faire en sorte que le CFCO, dans ce cas d'espèce, joue le rôle, ou soit transformé en société de patrimoine. Dans ce cas, les prestations de transport du fret général et minier seraient assurées par

L'accès aux installations du Port autonome de Pointe-Noire

En ce qui concerne l'accès au Port autonome de Pointe-Noire, il faut tout de suite souligner que la gestion de son terminal à conteneurs a été mise en concession au profit de la société Congo Terminal, dans laquelle le Groupe Bolloré détient 51% du capital. Cette société est donc l'opérateur unique du terminal. On se retrouve donc devant le schéma suivant : le PAPN demeure le propriétaire foncier, avec un terrain du domaine public, des infrastructures de base du public/privé, une structure opérationnelle privée, un terminal privé, un système et services maritimes public/privé. Alors la question d'un terminal minier au PAPN pourrait, elle aussi, comme pour le CFCO, se présenter sous plusieurs schémas ou options, indique l'expert de la SFI.

La première option consisterait en ce que le (ou les) terminal minier soit opéré par une compagnie publique qui aurait le monopole de la manutention portuaire. Ce serait par exemple le PAPN, à qui reviendraient naturellement les obligations de financement et d'entretien des infrastructures portuaires minières (chenal d'accès, bassins, quais, etc.), ainsi que l'entretien et les opérations des équipements techniques.

La deuxième option serait de faire de telle sorte que le PAPN délègue à un ou plusieurs manutentionnaires indépendants la gestion du terminal minier. Avec toutes les obligations financières, d'entretien des équipements et d'opération de la superstructure.

Quant à la troisième option, elle consisterait





EGGET CONGO

Toute notre énergie au service du développement

SIGNALISATION TRICOLEURE | ADDUCTION ET TRAITEMENT D'EAU | PRODUCTION D'ENERGIE
POSTES DE TRANSFORMATION | ECLAIRAGE PUBLIC | RÉSEAUX BASSE ET MOYENNE TENSION
TERTIAIRE | COURANT FAIBLE



149, Rue Matsiona Nzoulou | Quartier Batignolles
BP : 614 Brazzaville | Congo | Tél. : +22 282 25 69 | E-mail : secretariat@egetcongo.fr

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR
SERVICE TRAITEUR À DOMICILE
CHARCUTERIE & SAUCISSERIE MAISON

**NOUVEAU
VOTRE ESPACE
PRIMEUR**

BAR - RESTAURANT
MENU DU JOUR À PARTIR DE 8.500 F
MARIAGE - RÉCEPTION - SEMINAIRE - COCKTAIL

LE CERCLE

Boulevard de Loango
BP : 5386 Pointe-Noire

Tél. 05 520 31 02
05 557 99 98

Email :
lecercle@yattoo.com

Web :
www.le-cercle-pointe-noire.com

en ce que le PAPN délègue à un ou plusieurs concessionnaires le financement des infrastructures et superstructures portuaires minières, y compris dans le cadre de la construction d'un nouveau port à la Pointe-Indienne. A ces concessionnaires reviendraient aussi l'entretien des infrastructures, avec ou sans l'assistance, du PAPN. Les concessionnaires se chargeant aussi des opérations techniques et de l'entretien des équipements.

Enfin, la quatrième option serait de faire en sorte que le concessionnaire actuel du terminal à conteneurs (Congo Terminal) soit qualifié et adapté pour inclure le terminal minier. Surtout que certaines sociétés voudraient opter pour l'évacuation de leur production dans des conteneurs spécialisés. Dans ce cas, toutes les charges lui reviendraient, comme actuellement pour le terminal à conteneur fret ordinaire. Naturellement, il faudrait surmonter un certain nombre d'obstacles pour arriver à l'une ou l'autre de ces options, tant pour le CFCO que pour le PAPN. Il n'est pas facile pour ces deux entités de lâcher tout ou partie de leur souveraineté et avantages, ou encore de limiter leur rôle à celui de compagnie du patrimoine. L'accord de concession devrait prévoir la possibilité pour l'Etat ou son représentant de contrôler la qualité, la capacité et la sécurité des infrastructures. L'expert de la SFI termine ses propositions par l'équation suivante : concession + opérateur de transport + contrat avec mines de référence + régime de transport + structure de financement de projet = développement minier de la région.

JEAN BANZOUZI MALONGA

L'histoire oubliée du premier chemin de fer minéralier du Congo

Victime d'une amnésie collective, le premier chemin de fer du Congo, qui a fonctionné au début du XX^e siècle, bien avant le CFCO, avait pour vocation l'évacuation sur Brazzaville des minerais non ferreux exploités par la société minière de Mpassa Mines, à Mfouati. Des minerais destinés à l'exportation via Léopoldville, puis ensuite Matadi.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, et à la différence du CFCO, le premier chemin de fer du Congo ne se dirigeait pas vers la mer, mais partait plutôt de Mpassa Mines pour revenir à Brazzaville via Mindouli. Certainement une révélation pour nos lecteurs ! La gare de ce chemin de fer se trouvait à la Flottille, en contrebas de la Case De Gaulle, au fond du quartier Baongo qu'il traversait en suivant l'itinéraire suivant : La glacière derrière le commissariat de Baongo, l'ancien collège Saint-Joseph, l'ancienne école Sainte-Agnès, l'église Notre-Dame-du-Rosaire, le lycée Savorgnan-de-Brazza, avant d'emprunter l'actuelle avenue de

l'OUA ou route du Djoué, jusqu'au camp Auguste-Bitsindou, ancien camp des pionniers, situé avant le pont. Ce chemin de fer traversait le Djoué par un pont transitant sur une petite île, juste en amont du pont du Djoué. Ensuite, il contournaient la montagne de Mantsimou en passant par la ferme avicole, l'ancienne usine Impreco, la cité de l'OMS, le quartier Sangolo jusqu'à Madibou, Kimpouomo, avant de côtoyer Nganga Lingolo et de s'enfoncer dans le Pool jusqu'à Mindouli pour continuer jusqu'à Mpassa Mines à Mfouati. Il passait par les bas-fonds de Makana, en contrebas du cimetière actuel, de Mayitokou, Mabaya,

Koubola, Ngampiéma, le petit séminaire de Mbamou et Yangui, centre de l'Armée du salut.

Ce chemin de fer appartenait à la société minière qui exploitait les minerais non ferreux de Mpassa Mines à Mfouati. Il a fonctionné au début du XX^e siècle, bien avant le CFCO qui n'est entré en activité qu'en 1934, treize ans après le lancement des travaux de construction, en 1921. Les locomotives utilisées étaient de petite taille, de marque Koppel, comme celle qui est exposée devant la Direction générale du CFCO à Pointe-Noire, avec une puissance ne dépassant pas les 250 CV, à côté des 3 500 CV et plus des locomotives actuelles. L'écartement des rails était de 0,60 mètre, contre 1,067 mètre actuellement. Cette petite locomotive avait 6,70 mètres de longueur, 2,96 mètres de hauteur, 1,85 mètre de largeur, contre actuellement 19,50 mètres de longueur, 2,8 mètres de largeur, et 3,50 à 3,70 mètres de hauteur.

Pour éviter les grands travaux de creusement et de terrassement, la voie ferroviaire évitait au maximum les montagnes en les contournant et en serpentant dans les contreas. Ces locomotives à vapeur, qui fonctionnaient au bois et à l'eau, étaient souvent à l'origine des incendies de brousse et de savane pendant la saison sèche, à cause des étincelles qui s'échappaient de la cheminée, d'où l'éloignement de la voie ferrée des villages de l'époque.

JEAN-JACQUES SAMBA

Les sociétés minières congolaises et l'ITIE

Les industries extractives ont bien souvent été décriées ces dernières décennies, suite à la pauvreté persistante des populations dans les pays d'Afrique riches en ressources minières et au désenchantement des populations qui vivent non loin des zones d'extraction. De plus en plus, les populations et la communauté internationale

réclament la transparence et la participation de la société civile au dialogue sectoriel qui forment les deux piliers de la responsabilisation civile. Dès lors, plusieurs normes internationales (par exemple le Dodd-Frank Act, le UK Bribery Act et l'ITIE) s'imposent aux sociétés et aux Etats. L'Initiative pour la transparence dans les

industries extractives (ITIE) présente les fondements de l'exigence de transparence dans tous les paiements effectués par les entreprises aux Etats et elle s'applique désormais au Congo, puisqu'il a adhéré à l'ITIE en juin 2004, avant de devenir pays candidat en 2008, puis pays conforme le 27 février 2013.

Qu'est-ce que l'ITIE ?

L'ITIE a été lancée en septembre 2002 à Johannesburg, au Sommet mondial sur le développement, par le Premier Ministre britannique, M. Tony Blair, et adoptée par le G8 d'Evian en 2003. Au niveau international, l'ITIE est structurée sous la forme d'une organisation à but non lucratif de droit norvégien, à laquelle participent des représentants des Etats, des entreprises extractives (pétrolières, gazières et minières), des investisseurs institutionnels, de la société civile et des ONG. Cette organisation est composée de trois organes : l'assemblée générale, qui se tient en parallèle de la conférence de l'ITIE, le conseil d'administration, qui est l'organe exécutif dirigé par le président de l'ITIE, et le secrétariat.

L'ITIE établit des normes internationales de transparence pour les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. Dans ce cadre, les compagnies et les gouvernements communiquent à des auditeurs indépendants les montants versés et collectés. L'adhésion des pays à l'initiative est suivie d'un processus qui les amène à devenir des « pays candidats » puis des « pays conformes ». L'ITIE vise à accroître la transparence des revenus et à lutter contre la fraude, la corruption et la mauvaise gouvernance, en mettant à la disposition du public, de la communauté internationale et de la société civile, toutes les recettes de l'Etat et ses démembrements, générés par l'exploitation pétrolière, gazière et minière ainsi que toutes les informations de la chaîne de réalisation de ces recettes (Cf. exigence n° 3 de la norme).

Processus de mise en œuvre de l'ITIE au Congo

Le Congo a volontairement adhéré à l'ITIE en juin 2004. Il s'en est suivi des consultations publiques sur sa mise en œuvre au Congo. En 2006, sous l'autorité du président de la République, le Gouvernement a créé les organes nationaux en charge de la mise en œuvre de l'ITIE : un Comité exécutif (décret n°2006-626 du 11 octobre 2006) et un Comité consultatif (décret n°2006-627 du 11 octobre 2006). Les membres ont été nommés par les décrets n°2007-403 du 30 août 2007 et n° 2007-406 du 7 septembre 2007 en tenant compte de la représentation de toutes les parties prenantes (secteur privé, société civile, ministères et administrations publiques) garantissant la nature multipar-

te. Après avoir accompli les exigences de la phase dite « étapes vers l'adhésion » en février 2008, le Conseil international de l'ITIE a admis la République du Congo au statut de « pays candidat ».

Conformément aux principes de l'ITIE, qui exigent l'évaluation de son processus de mise en œuvre dans un pays deux ans et demi après son accession au statut de *pays candidat* selon un mécanisme appelé *validation*, la République du Congo a été soumise à sa première validation en 2010. Toutefois les résultats de cette évaluation réalisée par le conseil d'administration international de l'ITIE, n'étant pas satisfaisants, le Congo n'a pas accédé au statut de *pays conforme*. Néanmoins le conseil d'administration international a reconnu des progrès significatifs dans la mise en œuvre du processus et le Congo a pu conserver son statut de pays candidat. Un nouveau délai a été octroyé en décembre 2012 par le conseil d'administration pour que le Congo satisfasse à l'exigence n°16 relative à la manière dont le conciliateur devait faire le rapport et à l'exigence n°18 sur la manière dont la société civile a eu communication des éléments du rapport et a pu se prononcer.

Des instances nouvelles

Afin d'atteindre le statut de pays conforme, le Comité exécutif a mis en place un nouveau plan d'actions 2011-2013. Un nouveau Comité exécutif a également été créé par le décret n°2012-940 du 20 août 2012 en remplacement des précédents Comité exécutif et Comité consultatif. La composition de ce nouveau Comité a été fixée par l'arrêté n°611 MEFPPPI-CAB en date du 4 décembre 2012 et un nouveau bureau du Comité exécutif a été constitué. Il convient de souligner que les représentants des sociétés nationales de la branche extractive (SNPC) sont partis à ce comité ainsi que sept représentants des entreprises multinationales de la branche extractive, dont cinq représentent le secteur pétrolier et deux le secteur minier (c'est la première fois que les sociétés minières font partie du comité). Il a également été créé un organe technique appelé secrétariat technique permanent,

ayant des missions opérationnelles dans le suivi, l'exécution des décisions du comité exécutif de l'ITIE et la gestion au quotidien de l'ITIE, et un secrétaire technique permanent a été recruté.

Grâce à l'engagement du gouvernement dans la pérennisation et la poursuite de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Congo, à l'implication personnelle du chef de l'Etat, à la participation active des entreprises et au rôle déterminant de la société civile, deux nouveaux rapports ITIE de très bonne qualité et répondant aux exigences requises ont été publiés (l'ensemble de ces rapports peuvent être consultés sur le site www.itie-congo.org). Le rapport du validateur de décembre 2012, qui a été présenté au conseil d'administration international, a obtenu le soutien du comité de validation, et le Congo a obtenu le statut de pays conforme le 27 février 2013 (date historique pour la République du Congo).

L'ITIE vise à accroître la transparence des revenus et à lutter contre la fraude, la corruption et la mauvaise gouvernance.

Depuis cette date, le Congo est dans une phase post-conformité dans la mise en œuvre de l'ITIE, qui est encore plus emtive à la manière dont le conciliateur devait faire le rapport et à l'exigence n°18 sur la manière dont la société civile a eu communication des éléments du rapport et a pu se prononcer.

preinte de nombreuses exigences puisque de nouvelles normes plus contraignantes ont été adoptées en 2013 par le Conseil d'administration de l'ITIE. Comme le rappelle le président exécutif du Comité exécutif M. Michel Okoko : « *L'année 2013 marque un tournant décisif de ce processus, au regard de la conformité acquise et des défis que la République du Congo doit désormais affronter, en particulier la capacité à maintenir les standards de la conformité, à assurer la pérennisation du processus et à s'armer aux exigences de la nouvelle norme ITIE.* »

Par conséquent, un nouveau plan d'action pour la période 2013-2015 a été adopté, il fixe des objectifs ambitieux parmi lesquels on peut citer : l'élaboration d'un projet de loi sur la transparence et la responsabilité fiscale, le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des derniers rapports de conciliation des données ITIE et rapports des validateurs, le renforcement de la communication en vue d'une meilleure appropriation de l'ITIE, etc.

La loi sur la transparence et la responsabilité fiscale qui a été élaborée et qui est en cours de discussion au Parlement devrait permettre de contribuer à combler les attentes des citoyens

Les indices et raisons d'une implication permanente des sociétés minières au processus de l'ITIE au Congo

Les sociétés minières, quoique n'étant pas encore en phase de production, se sont réellement impliquées dans le processus de l'ITIE, car elles en partagent les valeurs et principes. Ainsi la Charte éthique de la fédération des Mines, créée en mars 2011, fait expressément référence à l'ITIE dans son préambule et aux déclarations du gouvernement congolais sur la mise en œuvre de l'ITIE. Il est rappelé que les valeurs de la FedMines sont :

- intégrité et lutte active contre la corruption, respect de la personne,
- respect de l'environnement et développement durable,
- indépendance et autonomie de la Fédération.

Les membres de la FedMines s'engagent à respecter l'ensemble de ces valeurs. Ainsi, les membres doivent suivre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'OIT, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les principes directeurs de l'OCDE à l'encontre des entreprises multinationales et l'Initiative de transparence dans les industries extractives. De même, la FedMines s'engage à soutenir les activités du Comité exécutif de l'ITIE. A ce titre, il convient de rappeler que deux membres de la FedMines (Florent Deckous - Congo Mining et Florent Lager - MPD Congo) siègent depuis décembre 2012 au Comité exécutif de l'ITIE aux côtés des autres représentants, et notamment du ministre des Mines.

Par ailleurs, toutes les sociétés membres de la FedMines transmettent depuis 2012, volontairement, au conciliateur indépendant (le cabinet Fair-Links) en charge de réaliser le rapport annuel leur déclaration de paiement. Dès lors, les rapports du conciliateur indépendant intègrent les revenus perçus par l'Etat de la part des sociétés minières, même si, au stade où en sont les sociétés minières, ces revenus sont beaucoup moins significatifs que ceux du secteur pétrolier.

Tractafic equipment, à votre service depuis 80 ans

VENTE
OCCASION
LOCATION
SAV

1932 - 2012
80 ANS
Tractafic equipment

Pointe Noire
Bd Président M. Ngouabi
Tél. 06 665 40 30

Tractafic equipment

CAT

TAC

TRANS AIR CONGO
DIGITAL

Décollez plus vite sur
www.flytransaircongo.com

BRAZZAVILLE : AGENCE : 06.626.26.05
POINTE NOIRE: AGENCE: 06. 626.26.14
DOLISIE: AGENCE: 06.626.26.19

ESCALE : 06.626.26.05
ESCALE: 06.626.26.1

COTONOU: AGENCE: +(229) 21.30.61.65 ESCALE: +(229) 21.0061.65
LIBREVILLE: AGENCE: + (241) 07.936.079 ESCALE: +(241) 07.390.390
DOUALA: ESCALE: +(237) 343.31.36

Les sociétés du secteur minier cherchent ainsi à mettre en œuvre un partenariat étroit entre les différentes administrations, notamment fiscales, de manière à suivre et anticiper leurs paiements d'impôts, qui seront considérables au fil du temps. A notre sens, la réussite de ce partenariat passe par deux actions simultanées : la coordination entre les administrations concernées et le renforcement de leurs capacités et la transparence. Ainsi, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives est actuellement le principal outil de gouvernance utilisé par les sociétés minières pour renforcer la transparence fiscale.

Enfin il convient de préciser que les conventions d'exploitation minières qui ont été conclues entre les sociétés minières et l'Etat Congolais en 2014, contiennent des références expressives à l'ITIE et des engagements réciproques de respecter ces principes. L'année 2015 offre, au plan de l'ITIE, de nouvelles perspectives pour le Congo. C'est une année de nouveaux défis par la taille et l'importance des événements en perspective, tels que l'accueil au premier trimestre d'une réunion du conseil d'administration international de l'ITIE, la seconde évaluation du processus ITIE du Congo, etc. Les sociétés minières vont jouer leur rôle aussi bien dans la pérenniation du processus de l'ITIE que dans la réalisation des objectifs de gouvernance générale, déterminants pour accompagner le pays vers l'émergence.

FLORENT LAGER, SECRÉTAIRE DE LA FEDMINES, REPRÉSENTANT DES SOCIÉTÉS MINIÈRES AU COMITÉ EXÉCUTIF ITIE

Exxaro Congo : un engagement confirmé

C'est toujours l'incertitude qui prévaut en ce qui concerne le début effectif de l'activité d'Exxaro, la société sud-africaine engagée dans un gisement de fer à Mayoko. Une rencontre avec les autorités congolaises semble avoir relancé la machine, mais aucune date officielle n'est encore arrêtée.

Quand, dans un communiqué officiel diffusé le 24 juin dernier, Exxaro annonçait qu'il passait par pertes et profits les 371 millions d'euros investis dans son projet d'exploitation de fer au Congo, cela fit l'effet d'une très grande affliction. Exxaro avait expliqué ce jet de l'éponge par le fait que l'entreprise n'arrivait pas à conclure des accords définitifs avec le gouvernement congolais sur l'utilisation des infrastructures ferroviaires et portuaires existantes, pour l'évacuation de sa future production. Et aussi en raison d'une dépréciation du cours du fer qui avait chuté de 25% à l'époque, autour de 100 dollars la tonne. Mais depuis lors, les choses sont rentrées dans l'ordre. Après plusieurs séances de travail avec les autorités congolaises qui ont fait avancer les accords, M. Sifo Nkossi le P-DG d'Exxaro a annoncé le 18 juillet 2014

à Brazzaville, son engagement à poursuivre le projet d'exploitation du fer de Mayoko. Le gouvernement congolais ayant donné des garanties, notamment sur les prix de transport du produit sur les lignes ferroviaires.

Une date de démarrage des activités encore incertaine

Maintenant que les principaux écueils juridiques et/ou administratifs sont presque levés, la production est-elle imminente ? Pas si sûr. « Avec les accords restants, nous espérons tout finaliser rapidement. Au niveau du port, il y a un certain nombre de travaux à faire... Quand cela sera fait, nous déterminerons quel est le bon moment pour le démarrage... Je pense qu'après septembre, avant la fin de l'année, lorsque la décision sera prise nous reviendrons pour vous fixer

sur la date exacte », avait précisé M. Sifo Nkossi il y a trois mois. Mais au moment où Congo Economie mettait ce numéro sous presse, les installations techniques portuaires d'Exxaro n'étaient pas encore réalisées. Cette question des installations techniques des sociétés minières fait d'ailleurs partie des projets prioritaires du Port autonome de Pointe-Noire, dans le cadre du réaménagement de son plan directeur et de son extension. Ce sera un palliatif en attendant la construction du port minéralier qui sera implanté à la Pointe-Indienne. Mais déjà, Exxaro Congo a acquis six locomotives et près d'une centaine de wagons plats, sur lesquels seront placés les conteneurs pour le transport du produit vers le port. Le CFCCO a procédé avec succès, il y a plusieurs mois déjà, aux essais dynamiques de conformité à ses normes, de ces locomotives et wagons d'Exxaro. Rappelons que le projet d'Exxaro à Mayoko est prometteur, avec une production attendue de 4,8 à 5 millions de tonnes par an, pendant plus d'une vingtaine d'années. Ce gisement est voisin de celui d'Equatorial Minerals Resources.

JEAN BANZOUZI MALONGA



Sofia Beach
s'installe au village des enfants

Parc de jeux
pour les enfants et adolescents
Snack bar

SOFIA SERVICES
Tél. : (+242) 05 358 34 30
(+242) 06 643 10 78
sofia-services@outlook.fr



ryb INTERNATIONAL CONGO
Le spécialiste de vos canalisations

La société RYB International Congo implanter depuis février 2013 en république du Congo est une filiale de RYB SA groupe industriel Français avec plus de 50 ans d'expertise au service des professionnels dans le domaine de la transformation des polymères. Notre savoir faire est d'imaginer, de concevoir et de fournir des solutions globales dans le domaine de l'environnement et de l'énergie à travers les 5 métiers suivants : Travaux publics et réseaux, bâtiment et énergies renouvelables, irrigation, drainage, industrie.

Soucieux de fournir du matériel de très haute qualité dans le respect des normes internationales, nous fabriquons des produits tels que les tubes PEHD, les gaines TPC et nous collaborons avec d'autres fabricants Européens pour la fourniture de tube PVC qui répondent aux mêmes normes que nos produits certifiés ISO 9001 et ISO 14001, nous vous garantissons donc la fourniture des produits de première qualité à des tarifs très compétitifs.

8 rue Deschavannes
centre-ville B.P. 4721
Pointe Noire (République du Congo)
Tél. : 06.65.38.754

Entretien avec Aimé Emmanuel Yoka, directeur général de Congo Iron

« Le gisement de fer de Nabemba est reconnu de classe mondiale par les experts du secteur minier »

Filiale de la société australienne Sundance Resources Ltd, Congo Iron a signé en juillet dernier une convention d'exploitation avec l'Etat congolais pour la mise en valeur du gisement de fer de Nabemba. Directeur général de Congo Iron, Aimé Emmanuel Yoka révèle dans cet entretien les caractéristiques et les enjeux de ce projet dénommé « Nabemba Mbalam ».

Quelles sont les caractéristiques du projet de minerai de fer Nabemba-Mbalam que Congo Iron se propose d'exploiter ?

Il s'agit d'un projet international puisqu'il prévoit l'exploitation simultanée de deux gisements situés en République du Congo et en République du Cameroun, le plaçant d'emblée dans une complexité que l'on ne retrouve sur aucun des autres projets miniers nationaux. Une autre caractéristique fondamentale de ce projet touche à son produit fini, un mélange des deux gisements qui est indispensable à l'optimisation de la valeur monétaire sur les marchés. Ensuite, ses volumes annuels sont estimés à 35 millions de tonnes pour une exploitation d'hématite à haute teneur (HHT/DSO) pour la première phase d'exploitation de dix ans. Il sied de rappeler que ce projet se déroulera en deux phases et que la seconde se concentrera sur l'exploitation de l'itabirite (teneur en fer de 36%), offrant une durée de vie de plus de vingt-cinq années à ce projet structurant, puisqu'il représente 775 millions tonnes de ressources à 57% environ, 436 millions de tonnes de réserves à 62%, et un niveau d'impuretés en silice et en alumine relativement bas. Enfin, nos estimations internes projettent que – par les redevances, les taxes, les 800 emplois directs et 8000 emplois indirects qui seront créés –, ce projet représentera, une fois entré en production, 15% du PIB national au Congo et 6% au Cameroun, ce qui nous place dans une énorme obligation de réussite.

A quelle étape de développement se trouve ce projet ?

Nous avons effectué tout le parcours propre à un projet minier avec, dans les dernières étapes clés, la certification des réserves par JORC (un organisme international de certification des réserves), l'obtention du certificat de conformité environnementale et sociale, du permis d'exploitation, et enfin la signature de notre convention d'exploitation cette année. Il nous reste donc la phase la plus critique qui est le financement du projet, et nous avons choisi Standard Bank pour être notre banque conseil. Elle projette de clôturer les financements pour 2015. Je rappelle que le coût total du projet est estimé à 5 milliards USD.

Congo Iron a signé une convention d'exploitation avec le gouvernement congolais. Sur quoi porte cet accord ?

Cette convention porte sur les termes régissant la commercialisation du projet, et en particulier sur les régimes fiscaux, douaniers et les bases environnementales et sociales du projet Nabemba-Mbalam. D'une grande importance pour la mise en place des financements, ce document, pour faire simple, détaille les obligations de Congo Iron envers l'Etat, et celles de ce dernier envers notre société. Cette convention entérine aussi l'entrée de l'Etat congolais dans le capital de Congo Iron à hauteur de 10% (non diluable) conformément au code minier. Avant cet accord,

le capital était reparti entre Sundance Resources, actionnaire majoritaire avec 85% des parts, et Cominvest, actionnaire minoritaire qui détenait les 15% restants. L'arrivée de l'Etat ramène désormais la part de l'actionnaire majoritaire à 76,5% et celle de Cominvest à 13,5%.

Comment comptez-vous résoudre la question des infrastructures d'évacuation du minerai et l'approvisionnement en énergie du site de Yangadou ?

Une quarantaine de kilomètres sépare les deux mines situées à Yangadou et Mbalam. L'accès le plus immédiat à la mer se trouve à Lolabé, au port de Kribi, au Cameroun. Cela nécessite la construction d'une ligne de 510 km côté camerounais et de 70 km côté congolais. C'est bien évidemment un choix stratégique difficile sur le plan politique, même si, économiquement, le projet n'est pas viable par la voie d'évacuation alternative que représente

la société Mota Engil, groupe portugais expérimenté et présent sur dix pays d'Afrique, a remporté l'appel d'offres pour cet aspect des infrastructures.

Outre cette question d'évacuation du minerai, il nous faudra régler la question de l'énergie qui est commune à tous les miniers. Notre première phase nécessitera seulement 20 mégawatts en raison de la qualité du minerai qui ne supposera pas une attention particulière. Nous installerons à cet effet une centrale électrique de dix groupes électrogènes de deux mégawatts chacun. La consommation énergétique de la deuxième phase se situe à 350 mégawatts car la qualité (relativement moins bonne que pour la phase une) du minerai nous oblige à opérer une usine de traitement. Nous nous impliquerons à des niveaux qui restent à déterminer dans la construction d'un barrage hydro-électrique afin de réduire non seulement les coûts de production, mais aussi l'impact sur l'environnement.



un chemin de fer du Nord jusqu'au port de Pointe Noire. La construction de ce chemin de fer par l'option retenue devra s'étaler sur trois ans une fois la mise en place des financements terminée. La so-

Quelles sont les précautions prises par Congo Iron pour limiter l'impact de ce projet sur l'environnement ?

Le projet Nabemba-Mbalam aura inévitablement un impact sur l'environnement. Cependant, nous avons élaboré une stratégie détaillée réduisant les impacts négatifs du projet tout en maximisant ses avantages. Nous avons, en étroite collaboration avec les experts internationaux et congolais de l'environnement et en accord avec nos obligations légales, réalisé une étude d'impact environnemental et social qui contient une cinquantaine d'objectifs fixés en consultation avec toutes les parties prenantes.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN CLOTAIRE HYMBOUD





MAISONS SANS FRONTIÈRES CONGO
 Construire Aujourd'hui votre villa de demain



Depuis sa création, notre société MAISONS SANS FRONTIÈRES participe pleinement au développement de l'habitat en République du Congo, en apportant une solution très appréciée aux problèmes majeurs d'infrastructures, de viabilisation et d'assainissement. C'est à cela que répond notre projet BIME, qui fait partie d'un vaste programme immobilier que nous ambitionnons accomplir en République du Congo. L'objectif de notre société est de combler en partie, le déficit de logements dans les grandes villes du pays.

Complexe Résidentiel BIME

À Brazzaville, le complexe résidentiel « ROC-BIME », est un projet de construction de 1200 logements, situé dans la banlieue nord (Mont-Barnier), à environ 15 minutes du centre-ville, dans un domaine de 150 hectares. Ce projet contient :

- Des voiries, des réseaux d'eau et d'électricité qui assurent une parfaite distribution sur l'ensemble du complexe.
- Une zone commune (supermarchés, magasins, restaurants, écoles, administrations, centres de santé, pharmacies, bibliothèques, centres de cultes, centres de loisirs, business center, etc.).
- Des espaces aménagés : avec un parc zoologique, jardins publics, zones piétonnes, etc.
- Les zones résidentielles composées de villas de plusieurs types.



Vue Générale



Zone Commune



Parc zoologique



Nos vastes projets correspondent pleinement aux objectifs socio-politiques fixés par le Président de la République du Congo, Monsieur Denis SASSOUS N'GUESSO, dans son programme «Chemin d'Avenir». Ainsi, nous répondons objectivement à la volonté des autorités gouvernementales et municipales pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Siège social : B.P. 13 934 Brazzaville
Succursale: B.P. 1320 Pointe-Noire
 République du Congo
Téléphone : (+242) 22 294 17 60
Courriel: promotions@msfcongo.com

Copyright: MAISONS SANS FRONTIÈRES © 2014. All Right Reserved.
 Rejoignez nous sur: www.msfcongo.com



Le ministre des Mines, Pierre Oba et Roderick Smith, administrateur de Cominco

Cominco : des ambitions mondiales pour le phosphate congolais

Le projet de Cominco est situé à 37 km au nord de Pointe-Noire, à Mengo, dans le district de Hinda. Les recherches effectuées par la société ont permis de découvrir des gisements de phosphates épais, potentiellement exploitables à ciel ouvert et à très faible coût. L'estimation des ressources minérales est de 675.8 Mt à 10% P2O5.

Quand, en 1965, la mission d'exploration de phosphate dirigée par des chercheurs bulgares et russes dans la région côtière du Congo rendit son rapport, ce fut la désolation. Seulement 10 millions de tonnes à 23% de P2O5 avaient été découvertes. Ils conclurent que la géologie congolaise « n'était pas favorable à l'existence de grands gisements de phosphate ». Mais environ quarante ans plus tard, Cominco a repris les recherches dans la même zone, sur un modèle de terrain numérique conçu avec les données provenant des moyens technologiques modernes, notamment les données du satellite américain Landsat pour une étude de télédétection permettant de localiser les failles terrestres, la géolocalisation GPS, ainsi que les images du satellite Ikonos pour compiler les cartes, plus des survols par hélicoptère.

En effectuant des survols multi-spectraux, radiométriques et magnétiques du bassin congolais, Cominco a identifié une ressource continue de phosphate sur un axe long de 50 km. Des techniques avancées de forage et un équipement réalisé sur mesure lui ont permis de découvrir une nouvelle zone de gisement en profondeur. « Nous avons foré jour et nuit pendant trois ans, totalisant 750 forages et 60 000 m linéaires... Et nous avons découvert le plus grand gisement inexploité de phosphate au monde... Ensemble, nous pouvons faire du Congo l'un des plus importants producteurs de concentré de phosphate au monde », déclarait M. Roderick Smith, P-DG de Cominco Resources Ltd, en octobre 2013 à Brazzaville à l'occasion de la première Conférence internationale et exposition sur les mines au Congo (CIEMC).



Une nécessaire implication de l'Etat sur le plan infrastructurel

Selon l'exposé fait par les responsables de Cominco au site minier près de Hinda, c'est une mine à ciel ouvert qui va être exploitée, pour extraire environ 16 Mt par an de minerai à 11,5% de P2O5. La construction d'une usine d'enrichissement du minerai est prévue, dont la production prévisionnelle est de 4 Mt de concentré à 32% P2O5. Ce concentré de roche phosphatée sera transporté jusqu'au futur port minier de la Pointe-Indienne, sous forme de pulpe, à travers un pipeline en acier enterré, de 14 pouces de diamètre. Sur le site

portuaire de la Pointe-Indienne, Cominco se propose d'ériger une unité d'essorage et de séchage du concentré de pulpe à rotation à gaz et filtres à manches dépoussiéreurs à moins de 3% d'eau. Ensuite une aire de stockage du concentré séché sera construite.

Pour construire toutes ses installations au port minier, Cominco aurait besoin de 32 hectares de surface au bord de mer, avec environ 6 MW d'électricité et d'énormes besoins en gaz naturel. Mais il faudra que l'Etat garantisse à Cominco et à toutes les autres sociétés minières certaines facilités. Une solution gagnant-gagnant, tant pour

les communautés riveraines que pour les entreprises minières et l'Etat. Il s'agit notamment de l'accès au site où sera érigé le port minier à la Pointe-Indienne par une route asphaltée partant de la RN1 au niveau de Mengo jusqu'à la Pointe-Indienne, ainsi qu'une ligne haute tension d'au moins 220 KV. Et aussi un corridor d'une vingtaine de kilomètres pour passer le pipeline, de Mengo (site du minerai) à la Pointe-Indienne. Ce même corridor serait valable pour le pipeline de la société MPD et pour le raccordement au gazoduc du gisement onshore de Mboundi, exploité par ENI Congo.

JEAN BANZOUZI MALONGA

De l'importance du phosphate

Cominco a établi que le gisement de phosphate et d'uranium est en ligne continue sur au moins 50 km. Le phosphate est une importante ressource mondiale pour l'agriculture. Environ 90% de l'ensemble du phosphate extrait dans le monde est utilisé dans la fabrication et dans les compléments alimentaires pour le bétail, et 10% dans la fabrication des produits chimiques (pesticides, détergents, etc.). Outre la production et l'exportation de phosphates, Cominco propose, dans la seconde étape, de construire un complexe de fabrication d'engrais.

SAMUSOCIAL Pointe-Noire

Association congolaise de lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes de la rue à Pointe-Noire

Créé en 2006, le Samusocial Pointe-Noire assure une prise en charge médico-psychosociale d'urgence via deux dispositifs :

- Les équipes mobiles d'aide (EMA) interviennent en rue, 6 jours / 7, pour aller vers les enfants.
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence avec Soins Infirmiers et Psychologiques (CHUSIP) fonctionne 7 jours / 7, 24 h/24, pour mettre à l'abri les enfants les plus vulnérables.

Le Samusocial Pointe-Noire a besoin de votre soutien pour aider ces enfants.

Si vous souhaitez être partenaire de ce projet, nous avons besoin de dons (argent, vivres, vêtements, chaussures...).

Contactez-nous : sur la route de l'aéroport, arrêt Boundji, derrière SN PLASCO (Eau MAYO).

Tél. : 06 945 67 54 • Email : communication.sspn@gmail.com

Entretien avec Olivier Pezenec

Minerai de fer de Zanaga : un projet de grande envergure



Après environ sept ans de travaux d'études et d'exploration, la société Mining Project Development S.A. (MPD Congo), filiale du minier international Glencore, a obtenu du gouvernement congolais, en août 2014, le permis de mise en exploitation des gisements de minerai de fer de Zanaga. Mais les besoins nécessaires au financement de ce projet sont énormes. Explications de M. Olivier Pezenec, administrateur général adjoint de MPD Congo.

Pouvez-vous présenter brièvement la société MPD Congo ?

Mining Project Development Congo S.A (MPD Congo) a été créée en 2007 et a commencé ses activités d'exploration du minerai de fer dans le département de la Lekoumou après l'obtention de deux permis d'exploration, dits permis Zanaga-Bambama et Zanaga-Madzoumou. MPD Congo a employé jusqu'à 450 employés, principalement sur son site de Lefoutou. Ce nombre a été réduit à moins de 230 aujourd'hui après l'achèvement des travaux d'études et d'exploration.

Le siège de MPD Congo et une base logistique se trouvent à Pointe-Noire, et un bureau de liaison avec le Gouvernement a été créé à Brazzaville. MPD Congo est aujourd'hui une filiale à 50% des actions, plus une action du groupe minier international Glencore. L'autre actionnaire est la société Zanaga Iron Ore Corporation.

Quelles sont les caractéristiques du gisement que votre société se propose d'exploiter ?

Il s'agit du gisement de minerai de fer dit de Zanaga, localisé dans le département de

la Lekoumou, à environ 250 km à l'ouest de Brazzaville et 300 km au nord-ouest de Pointe-Noire. Ce gisement est constitué d'une zone superficielle friable où le fer est présent sous forme d'hématite, et une zone profonde plus dure où le fer se présente sous la forme de magnétite. Les ressources sont estimées à 6,9 milliards de tonnes, avec une teneur moyenne en fer de 32%.

A quelle étape de développement se trouve ce projet ? Que reste-t-il à faire ? Quand envisagez-vous l'entrée en production et pour quelle quantité par an ?

Le projet Zanaga a achevé en 2014 les phases d'étude et d'exploration, concrétisées par la remise au gouvernement des rapports d'étude de faisabilité et d'étude d'impact environnemental et social. Un permis d'exploitation a été accordé à MPD Congo en date du 12 août. Il a été remis officiellement à MPD Congo par le président de la République du Congo lui-même, le 14 août dernier à Sibiti. Ce même jour, MPD Congo et le gouvernement ont signé une convention d'exploitation minière devant servir de cadre institutionnel au développement du projet Zanaga. Celui-ci requiert des investissements très importants. Ainsi, environ 330 millions de dollars US (157 milliards de francs CFA) ont déjà été investis pour la réalisation des études géologiques, des études de faisabilité (rail et pipeline), de l'étude d'impact environnemental et social, ainsi que pour toutes les études connexes, y compris l'ingénierie et l'impact d'un port minier en eau profonde.

Après les travaux préparatoires et de construction, MPD Congo envisage une entrée en production en 2019. Deux phases de développement sont prévues :

- La première phase consiste en la production de 12 millions de tonnes par an de minerai concentré à 66%. Le minerai extrait sera concentré sur le site minier puis transporté par pipeline jusqu'au port minier de la Pointe-Indienne, qui sera développé par l'Etat. MPD Congo prévoit un investissement de 2,2 milliards de dollars US (1 100 milliards de francs CFA) pour le développement de cette première phase qui comprend la construction des infrastructures minières et de concentration du minerai, les infrastructures de transport par pipeline et les infrastructures portuaires terrestres.

- Pendant la deuxième phase, la production sera portée à 30 millions de tonnes par an

avec de nouvelles infrastructures de traitement sur le site minier et au port, et un second pipeline. Un investissement supplémentaire de 2,5 milliards de dollars US (1 200 milliards de francs CFA) sera nécessaire pour une première production en 2027.

Le développement de ce projet repose sur des besoins en personnel très importants, tant pour les phases de construction que pour l'exploitation. Ainsi, la construction de la phase 1 devrait nécessiter près de 8000 personnes réparties sur les différents sites, et les emplois directs de la phase d'exploitation seront d'environ 1500 employés, principalement pour des emplois qualifiés et très qualifiés. Les revenus directs (impôts sur les sociétés, redevance et participation au projet) et indirects (autres impôts et taxes) de la République du Congo sont très importants, comme l'impact des externalités positives (diversification de l'économie, développement économique induit, développement régional, développement des infrastructures, formation et développement des compétences nationales...).

Comment comptez-vous résoudre la question des infrastructures d'évacuation du minerai ? Et quelles sont les autres difficultés rencontrées ?

Nous sommes en discussions avec le gouvernement et avec les autorités concernées pour ce qui est du port minier de la Pointe-Indienne, comme pour l'aspect fourniture en électricité. Les besoins en financements sont énormes et nous sommes actuellement en discussion avec des partenaires qui souhaiteraient participer au développement du projet Zanaga.

Quelles sont les précautions prises pour limiter l'impact de ce projet sur l'environnement ?

Pendant la phase d'exploration, MPD Congo a travaillé avec un bureau agréé au Congo afin de mettre en place un système de gestion environnementale et sociale (PGES) suivant les normes internationales ISO 14 001. Pendant l'étude de faisabilité, MPD Congo a engagé un consultant congolais : Management et Développement durable (M2D). Ce dernier a travaillé en collaboration avec une entreprise internationale pour l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet ; étude réalisée dans le respect des normes internationales ainsi que des lois et règlements du Congo. La compilation de l'EIES a nécessité une interaction permanente avec l'équipe d'ingénierie pour s'assurer que les contraintes sociales et environnementales sont prises en compte lors de la conception du projet.

Par ailleurs, MPD Congo a mis en place des programmes de lutte contre l'érosion afin d'éviter et atténuer tous les impacts liés aux activités et de protéger la terre et les cours d'eau. Une pépinière importante a été mise en place, et l'équipe environnementale de MPD Congo a cultivé une vaste gamme d'arbres et de plantes pour la reforestation et la propagation d'espèces végétales rares et menacées identifiées au cours des études de base. Aussi, MPD a mis en place un programme visant à aider les écoles et les centres de santé des localités de la future zone de la mine. Ceci a inclus la réparation et la reconstruction d'un certain nombre de bâtiments, la participation au paiement des enseignants volontaires et la distribution annuelle des kits scolaires dans les huit écoles de la zone du projet Zanaga.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN BANZOUZI MALONGA

Compagnie Equatoriale des Peintures Congo

Créée en mars 2009, la Compagnie Equatoriale des Peintures Congo (CEPC) commercialise des peintures pour le bâtiment, la carrosserie, l'anticorrosion et la marine.

Seigneurie

Progresser est une tâche de groupe PPG Industries



Siège social

Zone industrielle Songolo

B.P. 831 - Pointe-Noire - Rep du Congo

Tél : +242 06 934 13 79 / 06 655 54 84

E - mail : cep@ppgcongo.com

COTECNA

NOUS FACILITONS ET SÉCURISONS LES FLUX COMMERCIAUX

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, de l'analyse et de la certification. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

40 ans d'expérience

100 bureaux dans le monde

4000 employés et agents

SERVICES

- Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- Services scanner
- Services de gestion du risque (SIAR®)
- Évaluation en douane (ValueQuest®)
- Vérification de conformité
- Inspections commerciales
- Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement
- Certification & formation

www.cotecna.com

Cotecna Inspection Congo
77, Rue Kouanga Makosso
Quartier Ndjindji
BP 4551 - Pointe Noire
Tél. +242 05 550 00 02 - Tél. 06 621 40 40
contact@cotecna.cg

Boulevard Denis
Sassou N'Guesso
BP 226 - Brazzaville
Tél. +242 05 550 00 10



La Solution Logistique pour l'Industrie du Pétrole et du Gaz dans le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo

15 ans au service de l'Oil and Gas




ACTIVITE

- ❖ **PRESTATIONS PORTUAIRES**
 - Assistance aux navires de service
 - Embarquement & Débarquement personnels Off-Shore
 - Transit et shipping des équipements pétroliers
 - Ravitaillement (eau, produits chimiques, gas-oil et boue de forage)
- ❖ **OPERATIONS LOGISTIQUES**
 - Manutention
 - Levage
- ❖ **TRANSPORT**
 - Convois exceptionnels
- ❖ **CONSTRUCTION & INGENIERIE**
 - Terre-pleins
 - Zone de stockage & Entreposage
 - Magasins & Bureaux
- ❖ **LOCATIONS & MISES A DISPOSITION**
 - Magasins, Entrepôts, Bureaux
 - Zones de travail bord à quai
 - Engins de manutention et levage
- ❖ **AUTRES PRESTATIONS**
 - Accompagnement sur site client (plates formes de production oil & gas, mining et autres industries)

INFRASTRUCTURES & MOYENS

- ❖ **QUAI**
 - 190 m (Actuel) avec tirant d'eau à 8,5m et largeur 30m
 - 200 m (Extension en cours)
- ❖ **ESPACE CSP (Centre de Services Pétroliers)**
 - 40 hectares
- ❖ **ENGINS**
 - Grues (30 à 450t), Elévateurs (3 à 20t), Reach Stacker (de 45t), Camions, Remorques extensibles, Porte chars (75 à 200t), Nacelle

PARTENARIAT INTERNATIONAL

- ❖ Assistance Technique
- ❖ Formation

CAPITAL & ACTIONNARIAT

- ❖ **CAPITAL SOCIAL**
 - FCFA 4 100 000 000
- ❖ **ACTIONNARIAT**
 - SNPC : 80%
 - PAPN : 20%

INTEGRATED LOGISTIC SERVICES

Avenue de Bordeaux, Enceinte Port Autonome
Boite Postale : 788, Pointe-Noire
Tél : (+242) 05 559 86 35 / 06 664 86 35 / 01 886 86 35
Courriel : info@csp-ilog.com - République du Congo.



Centre de Services Pétroliers

www.csp-ilog.com

Entretien avec M. Fuliang Wang, directeur général adjoint de MPC

« Nous envisageons l'entrée en production en 2016 »

Créée en août 2008, la société MagMinerals Potasses Congo SA (MPC), au capital de 10 millions de francs CFA, s'intéresse à l'exploitation de la potasse dans la région de Mengo, près de Pointe-Noire. Le projet est suffisamment avancé et les premières tonnes de potasse devraient sortir de terre en 2016. Explications de M. Fuliang Wang, directeur général adjoint de MPC.



Congo Economie : Quelles sont les caractéristiques du gisement que votre société s'appête à exploiter au Congo ?

Le rapport technique NI 43-101, pour une zone de 25 km² sur 136 km² du permis de Mengo, indique des ressources totales de 263,91 millions de tonnes de KCl, y compris 30,61 millions de tonnes de ressources mesurées, avec 7,90 millions de tonnes de ressources indiquées et 225,40 millions de ressources inférées.

A quelle étape de développement se trouve ce projet et quelles sont les étapes qui restent à franchir ?

Le projet se trouve actuellement à l'étape de la réalisation des investissements, à travers les travaux de construction des installations composantes du projet. La prochaine et dernière étape sera la production

commerciale. Nous envisageons l'entrée en production en 2016. L'objectif de la première phase du projet est de 1,2 million de tonnes de potasse (chlorure de potassium) par an. MPC construira un terminal portuaire pour expédier ses produits finis. Toutes les installations du projet seront alimentées en électricité par la centrale de cogénération située à Mengo. Dans la phase actuelle, MPC n'emploie que 66 personnes et recrutera davantage quand le projet entrera dans sa phase de production.

Quelles sont les précautions prises pour limiter l'impact de ce projet sur l'environnement ?

Pour réduire au minimum l'impact sur l'environnement, seules les trois couches inférieures de carnallite, sur les quatre couches principales, seront exploitées. Conformément au plan de gestion envi-

ronnementale et sociale, des mesures d'atténuation seront appliquées dans les phases de construction et de production, comme par exemple le fait d'extraire la carnallite par dissolution, ne pas exploiter la première couche de carnallite qui se trouve à une profondeur de 450 mètres, et acheminer la boue de KCl par pipelines, etc.

Un dernier mot, un vœu, un souhait ?

Nous souhaitons pouvoir, en collaboration avec toutes les sociétés minières, contribuer à la diversification économique et l'émergence de la République du Congo.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN BANZOUZI MALONGA



Sintoukola Potash : des ambitions affirmées

Société d'exploration minière de droit congolais créée à Pointe-Noire en 2009, Sintoukola Potash est détenue depuis fin 2010 par un actionnaire majoritaire, Elemental Minerals Limited (ELM), une société de droit australien cotée à la Bourse de Perth. Situé près de Pointe-Noire le gisement ciblé entrera en production en 2018.

En tant que société de développement de projet minier, ELM investit la totalité de ses fonds disponibles dans le projet Sintoukola au Congo. En l'occurrence, il s'agit d'un gisement de sel de potasse de type sylvinite qui sera exploité de manière conventionnelle souterraine pendant vingt-trois ans. Il est très peu profond, à 260 m, par rapport aux autres gisements du même type, au Canada par exemple (plus de 1 km), et est situé à 36 km de la côte Atlantique, près de Pointe-Noire. Le marché cible est le Brésil. Les caractéristiques de ce projet permettent d'avoir des coûts opératoires parmi les plus bas des producteurs mondiaux.

Il y a deux principaux types de minéralisation de la potasse. D'une part la sylvinite, qui est un simple mélange de potassium et de chlorure de sodium, et aussi le minéral potassique, le plus couramment exploité, d'autre part la carnallite, mélange de potassium et de magnésium, plus difficile à traiter et moins souvent exploité.

La question de savoir à quelle étape de développement se trouve ce projet et ce qu'il reste à faire, M. Julien Babey, le DG de Sintoukola Potash, explique : « L'étude de faisabilité préliminaire avancée a été publiée en 2012 et le permis d'exploitation a été obtenu,

ainsi que l'étude d'impact environnemental et social approuvée par les autorités compétentes. Le projet de Sintoukola Potash est déclaré d'utilité publique. Une étape importante reste à franchir, c'est celle de l'obtention du financement des études de faisabilité définitives, réalisées douze mois avant le démarrage de la construction de la mine et des infrastructures, dont le financement reste également une étape à franchir. »

Quelques difficultés à surmonter

L'entrée en production est alors envisagée en 2018 pour 1 million de tonnes/an, pour atteindre progressivement 2 millions de tonnes/



an en 2022. Mais, comme pour toutes les autres sociétés minières, les questions d'infrastructures d'évacuation de la production et de la disponibilité de l'énergie sont des difficultés à surmonter. ELM compte les résoudre en trouvant des synergies avec les projets identiques existants pour les premières années, et être autonome pour les années qui suivront, ainsi que par la construction d'une ligne THT depuis la Centrale électrique du Congo jusqu'à l'usine de traitement située sur la côte, à Tchiboula, et jusqu'à la mine, à Nkoutou, ainsi que l'approvisionnement en gaz par camion. L'autre difficulté à gérer, c'est l'afflux des travailleurs lors de la construction (plus de 2 000 personnes) et le manque de compétences techniques.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée en milieu terrestre et aquatique par les spécialistes dans ce domaine, sous la direction de SRK International. Un plan de gestion environnemental très précis permet de réduire l'impact. Il inclut la gestion de la saumure par dilution et dispersion dans l'océan, et la gestion des résidus argileux par filtration pour limiter l'empreinte du stockage terrestre.

Le transport du minerai entre la mine et l'usine de traitement se fera par convoyeur à bande. En conséquence, il n'y aura pas de nuisance sonore, pas de poussières, pas de risques liés à la sécurité des personnes, comme dans le cas du transport conventionnel par train de camion australien. « Que ce projet minier s'intègre dans le cadre d'un investissement panafricain dans le secteur industriel de fabrication d'engrais naturel », tel est le souhait, en définitive, de M. Julien Babey.

JEAN BANZOUZI MALONGA

Conseil congolais des chargeurs Pour une meilleure assistance aux importateurs/exportateurs

Avec l'entrée imminente en production des différentes mines solides, le Conseil congolais des chargeurs va bientôt se retrouver devant un type de chargeurs nouveaux, aux besoins assez spécifiques. En attendant, un programme de construction d'infrastructures est en cours pour répondre aux attentes actuelles.

Afin de promouvoir la politique nationale en matière de transport des marchandises et garantir la maîtrise de l'évolution des différents coûts inhérents aux activités des professionnels des transports, le Conseil congolais des Chargeurs (CCC) a été créé le 23 février 2000, regroupant les représentants des importateurs et des exportateurs. Mais contrairement à certains pays où ce genre d'organisme est privé, le Conseil congolais des chargeurs est plutôt un établissement public de services, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. A cet effet, il a pour mission,

entre autres, de mener des consultations et des négociations sur les conditions tarifaires et commerciales avec les armements desservant les ports congolais, les autorités portuaires, les auxiliaires de transport et les transporteurs routiers, fluviaux, ferroviaires et aériens. Le CCC s'est aussi assigné pour mission de fournir une assistance multiforme aux chargeurs, par l'évaluation de leurs besoins et la recherche des solutions adaptées à leurs problèmes.

Plusieurs projets sont en cours
Le Conseil congolais des chargeurs, qui

emploie plus de 105 personnes dont une trentaine de femmes, tire ses revenus de la rémunération des services rendus aux chargeurs – importateurs et exportateurs –, aux transporteurs et autres professionnels des transports, ainsi que du produit de la gestion de ses infrastructures (entrepôts, parcs à conteneurs, ports secs, gares de fret, etc.), mais également des taxes infligées aux armements pratiquant des augmentations unilatérales des taux de fret ou enfreignant les dispositions de la réglementation maritime.

Interrogés, de nombreux chargeurs attendent du Conseil congolais des chargeurs un peu plus que ce que ce qu'il offre actuellement. Et l'entrée en production, imminente, des différentes sociétés minières va apporter de nouveaux problèmes à résoudre pour le Conseil. Des challenges ou nouveaux défis en perspective. En attendant, et pour répondre aux attentes des chargeurs déjà en activité, le Conseil congolais des chargeurs a initié plusieurs

projets afin de mailler progressivement l'ensemble du territoire en infrastructures d'appui aux activités des acteurs économiques. Il s'agit, entre autres, de construire des entrepôts à Tié-Tié (Pointe-Noire), à Bétou (département de la Likouala) et à Oyo, dans la Cuvette.

A Pointe-Noire, ce sera à côté de la gare ferroviaire de Tié-Tié. Les études de faisabilité de cet entrepôt ont été faites par le cabinet Net Clean. Il semble que la Délégation générale des grands travaux soit en passe de réaliser le projet. Idem pour l'entrepôt à Bétou, dans le département de la Likouala, où le Conseil départemental devra entériner l'octroi d'un terrain pour ce projet. Le programme du CCC prévoit aussi la construction d'une plateforme logistique à l'aéroport international de Maya-Maya, sur un terrain concédé par l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac). Hélas, avec l'aménagement actuel de Maya-Maya, ce terrain se trouve dorénavant inapproprié pour des activités de

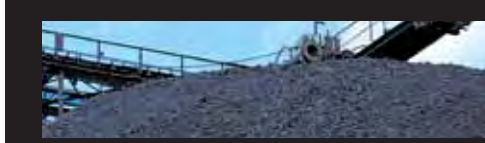
logistique de transport. Le Conseil congolais des chargeurs devrait renégocier un autre espace.

Mais déjà, le CCC est propriétaire d'un centre intégré de marchandises à Nkayi, d'une superficie de 3 000 m², avec sept bâtiments, et d'une plate-forme logistique à Dolisie, où la construction d'un port sec est envisagée du fait que cette ville sera le point de jonction entre la route nationale n°1 et la route du Gabon (projet Cema/C/CEEAC). On pourrait alors y procéder au dédouanement des marchandises à destination des départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, pour décongestionner ainsi la plateforme portuaire de Pointe-Noire.

En matière d'études, on se souvient que les exportateurs de bois du Nord-Congo avaient présenté, il y a trois ans, les difficultés logistiques, les tracasseries et les coûts qu'ils enduraient pour l'exportation de leurs produits via le port de Douala, au Cameroun. Pour apporter une solution adéquate à ces problèmes, le Conseil congolais des chargeurs avait initié une étude aux fins d'un retour du trafic du bois du Nord-Congo vers le port de Pointe-Noire. Les conclusions de cette étude sont attendues.

Il reste au CCC à réaliser l'étude afférente à l'état des lieux des différents corridors du Congo avec les Etats limitrophes, afin de faciliter la fluidité du trafic terrestre des marchandises en provenance ou à destination du Congo, ou simplement en transit.

JEAN DE LA HAUTE



Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier

Apave Congo : expert dans la maîtrise des risques

Installé au Congo depuis 1995, Apave Congo a prouvé son savoir-faire dans le suivi des projets d'envergure des donneurs d'ordre publics et gagné la confiance des grands acteurs industriels. Explications de Frédéric Ensminger, son directeur général.

Pouvez-vous présenter à nos lecteurs la société Apave Congo ?

Apave est implantée en France au travers de 130 agences, 31 laboratoires et centres d'essais, 143 sites de formation, et se développe à l'international sur des marchés porteurs tels que le secteur minier, pétrolier, les grandes infrastructures industrielles et civiles, avec ses 48 filiales et participations en Europe, Asie, Moyen-Orient, océan Indien et Afrique. Depuis 1995, Apave Congo offre aux institutions publiques, clients privés et opérateurs du pays une expertise de proximité avec une agence située à Pointe-Noire, en lien permanent avec les structures du

Groupe Apave. Agissant sous l'agrément de son ministère de tutelle (ministère des Mines et de la Géologie), Apave Congo accompagne les acteurs économiques du Congo dans la maîtrise des risques liés à leurs installations par des inspections et expertises, certifications, tout autant par la formation de leur personnel. Fort d'un effectif de 140 ingénieurs et techniciens, nous déployons une expertise de qualité sur le territoire du Congo. Apave Congo dispose également d'un centre de formation accueillant plus de 300 stagiaires par semaine dans les domaines HSE, et des formations techniques consolidant les compétences du tissu local, toujours

dans le but de la maîtrise des risques humains et matériels.

Quels sont les grands clients d'Apave Congo ? Et quels services ou prestations leur offrez-vous ?

Apave Congo a gagné la confiance des grands donneurs d'ordre publics pour le suivi de projets d'envergure, mais également ceux du secteur privé, représenté par des donneurs d'ordres tels que Total E&P, Eni, Perenco, MPD, Exxaro, Congo Iron, etc... S'appuyant sur l'expertise d'un groupe International, Apave Congo propose à ses clients de les accompagner dans l'inspection et la certification de leur infrastructure immobilière et/ou industrielle ; l'inspection et le contrôle de leurs équipements sous pression, de levage, électrique ; la formation du personnel sur les standards HSE (SST, lutte incendie, etc.) et la formation technique comme les conducteurs d'engins, moyens de levage, etc. ; l'optimisation de la gestion

EURO TECH

Pièces Détachées d'Origine

Voitures
Toyota, Nissan, Mercedes-Benz, Mitsubishi, Audi, Chrysler, Volkswagen, Suzuki, Bmw

Equipement lourd
Autres
Filtres engins, Huiles moteurs, Graisses, Pneus...

Camions
Mercedes, Renault, Man, Iveco...

Pointe-Noire / République du Congo
Rond Point DAVUM, route de l'aéroport
Grand Marché, station Mvou Mvou,
Tél: 05 300 00 06 - 06 900 05 05

Brazzaville / République du Congo
Avenue de LA PAIX, POTO POTO
Tél: 06 856 96 96 - 05 610 05 05

SCAB - CONGO SA

Téléalarme

Equipe d'intervention

Sûreté, Prévention et Protection
Etude, Audit et Formation
Téléalarme, Transport de Fonds
Cynotechnie, Dressage, Pension

Equipe Cynophile

Transport de Fonds

STIEGE SOCIAL & DIRECTION: AVENUE MARIEN NGOUABI (Vers ex usine BATA) – Pointe-Noire (Rép. du CONGO)
Tél : (242) 05 713 89 03 / 06 658 38 71 / 06 672 47 07 / 05 553 07 96
E-mail : scabsecu@hotmail.com – Site web : www.scab-securite-congo.com

Agence de Brazzaville : 166, rue Charles de FOUCAULT, Quier MFOA * BP : 15061 * Tél : (242) 05 578 53 11 / 06 627 71 62

Le véritable N°1 de la sûreté au CONGO depuis 1975

Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier



des ressources humaines, le recrutement ; l'accompagnement et la certification suivant les référentiels ISO. Apave accompagne les entreprises et les collectivités dans leur volonté de maîtriser leurs risques techniques, humains et environnementaux.

Pouvez-vous apprécier le nombre, la qualité ou le niveau de risques techniques, humains et environnementaux dans les milieux professionnels au Congo ?

Depuis 1867, la société française Apave accompagne les entreprises et les collectivités dans leur volonté de maîtriser leurs risques techniques, humains et environnementaux, à travers une offre complète de prestations : inspection, bâtiment, essais et mesures, formation, conseil. Toutes visent à augmenter la sécurité des hommes et des biens, protéger l'environnement et à optimiser la performance des organisations. Le risque matériel demeure souvent une source d'accidents générée par une mauvaise maîtrise de l'outil de travail mis à la disposition de l'utilisateur, mais aussi par une mauvaise maintenance de celui-ci. C'est dans la maîtrise de ce risque potentiel que le groupe Apave offre son expertise dans le suivi des installations et dans la formation du personnel y opérant.

Un secteur d'exploitation des mines solides est en train de se développer au Congo. Comment Apave Congo accompagne-t-il ou entend-il s'investir dans ce secteur ?

Comme préalablement mentionné, Apave Congo accompagne les entreprises du secteur minier grâce à son agrément délivré par le ministère des Mines et de la Géologie pour : - l'inspection des équipements sous pression et moyens de levage, les équipements électriques utilisés par les entreprises minières. La mise en service, comme l'exploitation de ces équipements, nécessitent une vérification périodique et une certification, - la formation du personnel conduisant ou opérant ces équipements, etc.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans l'exercice de votre métier ?

La maîtrise des risques des biens et des personnes passe obligatoirement par une démarche volontaire d'entreprise, outre l'aspect de certaines obligations réglementaires. Il est malheureusement dommageable de constater que cette démarche volontaire de maîtriser les risques n'est pas forcément dans chaque politique d'entreprise au Congo. Cela se démontre encore malheureusement par des accidents matériels et/ou humains. Conscients des risques humains, des enjeux économiques et environnementaux, de nombreux acteurs économiques déploient au sein de leur structure une culture de sécurité amenant à s'appuyer sur des experts, comme l'est Apave Congo dans ce domaine.

Un dernier mot, un vœu, un souhait ?

Au regard de l'essor économique que vit le Congo depuis ces dernières années, il n'est que souhaitable que chaque acteur institutionnel ou privé soit un acteur responsable sur la sécurité et la maîtrise des risques.

PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN BANZOUZI MALONGA

Bolloré Africa Logistics Congo

Le leader de la logistique au Congo

Présent au Congo depuis une cinquantaine d'années, le Groupe Bolloré a engagé ses activités en 1962 avec les bureaux de SDV et Saga Congo dans les domaines de la consignation, du transit, de l'acconage, etc. Près d'un demi-siècle plus tard, en 2009, est intervenue la gestion (concession) du terminal à conteneurs du Port autonome de Pointe-Noire, sous l'appellation de Congo Terminal. Depuis l'année dernière (2013) Saga Congo et SDV sont devenues Bolloré Africa Logistics Congo.

Le Groupe Bolloré a depuis toujours développé une expertise locale de premier choix en matière de logistique de projets industriels pour les grands opérateurs nationaux et internationaux dans les secteurs clés. Il a installé le premier réseau de logistique intégrée sur le territoire national, devenant ainsi le leader du développement des corridors, et récemment le gestionnaire du terminal à conteneurs, dans le cadre d'un partenariat public/privé, qui a fait de Congo Terminal, un opérateur portuaire de premier plan. Avec des infrastructures aux standards internationaux, Bolloré Africa Logistics Congo est doté d'équipements performants et innovants. Ainsi, 18 700 m² de surfaces couvertes dans la zone portuaire de Pointe-Noire sont dédiées aux clients pétroliers, 38 hectares de surface exploitable dans le port de Pointe-Noire, 1,4 hectare de surfaces à l'extérieur, 5 hectares de concession pour la zone logistique et l'atelier de maintenance.

Des infrastructures de qualité pour le port de Pointe-Noire

Le Groupe Bolloré Congo dessert le corridor de Pointe-Noire vers Brazzaville par la route sur 548 km, et par train sur 512 km. Mais aussi sur le fleuve Congo, de Kinshasa à Brazzaville (et vice-versa), et de Bangui (RCA) à Brazzaville sur 620 km. Congo Terminal dispose de 800 mètres de quai à -15,5 mètres de profondeur, de 1 yard de stockage de 32 hectares exploitables, et 10 hectares gagnés sur la mer, et d'une certification du code ISPS. Grâce aux travaux de constructions d'infrastructures et d'équipements acquis par Congo Terminal, le Port autonome de Pointe-Noire compte désormais parmi les plus modernes d'Afrique subsaharienne, avec une plateforme de transbordement de premier ordre où les plus grands navires peuvent escaler. Congo Terminal, qui développe le transit vers la sous-région (la RCA, le Cabinda en Angola, la RDC, le Sud-Gabon et le Cameroun) et l'Afrique de l'Ouest, propose des solutions logistiques multimodales sur mesure : manutention portuaire à bord et à terre, services d'entreposage, transports, convois exceptionnels, etc. « Nous avons un savoir-faire inégalé dans l'acheminement entre Pointe-Noire et Brazzaville,

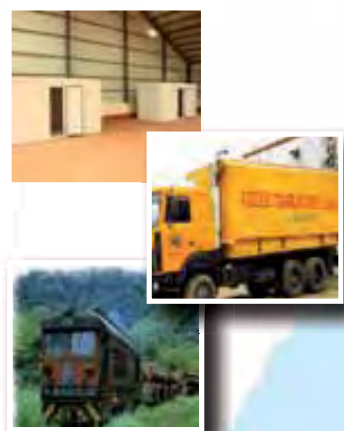


avec l'ouverture d'un nouveau bureau de dédouanement à Dolisie et les péages de Mengo et Moukondo par voie routière et ferroviaire. Les liaisons Pointe-Noire/Cabinda et Cabinda/Kinshasa opérées par route. Les liaisons Kinshasa/Kisangani, Brazzaville/Kinshasa et Brazzaville/Bangui opérées par barge. Nous offrons un service de transport "door to door" et livrons les marchandises dans les zones urbaines, industrielles et rurales avec une équipe dédiée aux opérateurs de l'industrie pétrolière et minière », indique le service de communication de Bolloré Congo. En 2013, Bolloré Congo a effectué 41 opérations de levage et manutention exceptionnelles, 59 convois de transport exceptionnel vers l'intérieur du pays ou vers les pays de la sous-région. Il apparaît donc que Bolloré Africa Logistics Congo est le partenaire logistique de référence du Congo pour le développement de grands projets d'infrastructures et d'énergie engagés dans le pays. Ainsi, principalement pour le compte des sociétés d'exploitation minière, Bolloré Africa Logistics Congo a acheminé dans la région du Niari en général, et à Mayoko en particulier, 8 locomotives, 115 wagons, des grues de 58 tonnes, etc. Au total, en 2013, la société y a transporté 1.582.000 Teus et 9760 tonnes de matériels. De même, Bolloré Congo accompagne les acteurs de l'industrie du pétrole et du gaz

JEAN DE LA HAUTE

LE CONSEIL CONGOLAIS DES CHARGEURS

Le Conseil Congolais des Chargeurs, acteur majeur qui œuvre au quotidien pour la facilitation et la simplification des procédures et formalités liées aux échanges du Commerce extérieur du Congo



« L'assistance aux chargeurs et aux autres acteurs du commerce international est notre challenge au quotidien »

Le Conseil Congolais des Chargeurs, en collaboration avec l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA), a organisé du 10 au 14 novembre 2014 à Brazzaville, la 7^{ème} édition des Journées du Chargeur Africain sous le thème : « Les conseils nationaux des chargeurs, acteurs majeurs de la facilitation ».

Cinq (05) jours durant, les délégués des pays membres de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains ont eu à échanger et partager leurs expériences dans le domaine de la facilitation des échanges, entendu comme vecteur du développement de la sous-région.

Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté deux (02) motions et neuf (09) recommandations et se sont donné rendez-vous en novembre 2016 à Niamey au Niger pour la tenue de la 8^{ème} édition des journées du Chargeur Africain.

En marge de cette édition, se sont tenues également :

■ la réunion du Comité Directeur de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) qui a permis audit comité de prendre connaissance de l'étude "Vision et Stratégies 2015-2020 de l'UCCA", restituée par les Consultants engagés à cet effet et, de procéder à un réaménagement du budget 2014 de l'UCCA.

La vision et stratégie 2015 -2020 de l'UCCA se résume en défis majeurs à relever, notamment :

- développer l'ancrage institutionnel avec les instances communautaires (CEDEAO, CEEAC, UEMOA, CEMAC) ;
- assurer l'autonomie financière de l'UCCA ;
- mettre en place une politique d'information et de communication ;
- interpellier le Secrétariat Général de l'OMAO en de s'approprier la Stratégie AIM 2050 et solliciter la caution politique des Ministres en charge des transports
- la réunion des Ministres en charge des transports des pays membres de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains, organe spécialisé de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), qui a été sanctionnée par une déclaration dite "Déclaration de Brazzaville".

Siège social du Conseil Congolais des Chargeurs
21, boulevard Charles-de-Gaulle - B.P. 741 POINTE-NOIRE
Tél. : 00 (242) 22 294 03 46 - Fax : 00 (242) 22 294 03 43 - E-mail : dgccgccc@yahoo.fr
www.ccc.cg

1^{er} réseau de logistique intégrée au Congo

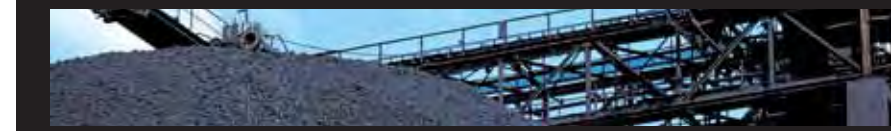


BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS est le premier réseau de logistique et de transport au Congo. Fort de notre connaissance du terrain nous bâtissons avec vous des solutions logistiques sur mesure adaptées à vos projets (pétrolier, minier, infrastructures, FMCG, ...), telle est notre vocation. Nous sommes spécialiste dans les opérations logistiques et multimodales allant de la commission de transport et opération de dédouanement, de transit, de manutention portuaire ou aéroportuaire, de supply chain et d'entreposage à valeur ajoutée ainsi que sur la livraison finale dans des zones qui comptent parfois parmi les plus difficiles du pays.

Opérateur de tout premier plan et acteur de référence en shipping et consignation pour les grandes compagnies maritimes escalant au port de Pointe-Noire, Bolloré Africa Logistics Congo est le spécialiste du corridor Pointe-Noire / Brazzaville et de l'hinterland via le Cabinda

Et notre espace voyages à Brazzaville et Pointe-Noire offre un service personnalisé allant de la billetterie aérienne en continue à l'organisation de tous vos déplacements grâce à notre assistance voyage complète (accueil à l'aéroport, formalités d'entrée, gestion des bagages, ...). En parallèle, nos agences d'envoi express à Brazzaville et Pointe-Noire, acheminent et livrent vos colis / documents en express dans le monde entier.

Avec l'expérience, le savoir-faire et l'engagement de nos équipes, nous sommes capable de répondre à toutes vos demandes partout en Afrique.



Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier

Socofran, un gage de confiance



Des compagnies minières telles que MagMinerals Potasses Congo, une filiale du groupe canadien MagIndustries menant un projet intégré de production de potasse dans la région de Mengo (département du Kouilou), et la Société de recherche et d'exploitation minière (Soremi), une filiale du groupe américain Gerald Metals, menant un projet de développement de gisements de polymétaux dans la région de Mfouati (département de la Bouenza), font appel à l'expertise de Socofran CDE.

SCAB Congo S.A. : la protection pour vocation

Société privée de sécurité et de gardiennage, SCAB Congo SA offre une gamme variée de services, allant de la protection des biens et des personnes par téléalarme et télésurveillance au transfert de fonds.

Fort d'une longue expérience – quarante ans en octobre 2015 –, la SCAB propose aux entreprises, des solutions personnalisées, combinant des moyens humains (agents de prévention et de sécurité et maîtres-chiens) avec des dispositifs techniques (radios, alarmes, détecteurs d'incendies, vidéo-surveillance, contrôle d'accès, etc.), associant ainsi, en temps réel, la vigilance de l'homme et l'efficacité de la technologie moderne.

Le gardiennage est proposé en prestation ponctuelle ou permanente, diurne ou nocturne, afin de prévenir et gérer sur les sites industriels, commerciaux et privés, les risques malveillants intentionnels ou accidentels, tels que les incendies et accident de travail. En matière de transfert de fonds, la SCAB Congo SA assure non seulement le convoyage de la monnaie fiduciaire (billets de banques et pièces de monnaie), mais aussi les autres valeurs telles que les chèquiers, tant pour le compte des banques, des sociétés commerciales, que des services et administrations. Le transport s'effectue par

un personnel formé à cet effet, et selon les normes et règles internationalement reconnues.

Le chien est, et demeure depuis des temps immémoriaux, un ami fidèle à l'homme en matière de sécurité et de gardiennage. La SCAB Congo SA possède un centre de dressage et d'entretien des canins. Couplé à un maître et à la technologie de télésurveillance, le chien est encore aujourd'hui un élément pilier de la sécurité. Installés à des endroits stratégiques d'un site industriel par exemple, les détecteurs signalent toute intrusion et alertent sur les incendies au centre de contrôle ou de surveillance.

Actuellement, la SCAB Congo SA est pratiquement la première ou la plus importante de toutes les sociétés de gardiennage exerçant au Congo. Quasiment présente dans l'ensemble du pays, la SCAB Congo a son siège social à Pointe-Noire, capitale économique du Congo. Elle est présente sur les sites de toutes les grandes entreprises et sociétés installées au Congo.

JEAN DE LA HAUTE



Socofran, un partenaire historique du développement du Congo



Agence et siège social : Av. de l'Émeraude - Concession Ex Ocer
B.P. : 1148, Pointe Noire - République du Congo
Tél. + 242 06 626.33.33 / 05 589.12.12 - E-mail : secretariat@socofran.com

Agence de Brazzaville : Av. de la Pointe Hollandaise
B.P. : 134, Brazzaville - République du Congo
Tél. + 242 22 281.22.62 - E-mail : secretbzbv@socofran.com

Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier



Sodexo Congo : le credo de la qualité

Des projets les plus fous naissent parfois les aventures entrepreneuriales les plus réussies. C'est le cas de Sodexo, dont les services de restauration et hôtellerie dans les sites industriels et les bases-vie au Congo sont incontournables depuis plusieurs décennies.

« Dans les années 60, en Provence, j'ai vu disparaître trois des plus grands chantiers navals mondiaux. J'ai fait alors, avant même de créer l'entreprise, un pari fou : Sodexo sera une entreprise de croissance », explique Pierre Bellon, le président du conseil d'administration de Sodexo. Pari tenu ! L'entreprise, créée en 1966 à Marseille, est présente dans plus d'une quarantaine de pays et connaît une croissance continue. Sodexo a ouvert sa filiale du Congo en 1981, il y a trente-trois

ans, sous l'appellation de Société congolaise de restauration (Socorest). Très rapidement, la société s'impose au Congo, et particulièrement à Pointe-Noire, comme une référence dans le secteur du catering, précisément l'avitaillement des sites industriels. Socorest devient Universal Sodexo en 1999, puis Sodexo Congo en 2001. Sous la direction de Vincent Krotoff, Sodexo Congo emploie actuellement 550 agents, dont 121 en emplois directs. En faisant de la « fidélisation de ses clients

et de la satisfaction de ses consommateurs et bénéficiaires la priorité du Groupe », Sodexo a acquis la confiance de grandes entreprises pour lesquelles elle assure la restauration et l'hôtellerie dans les sites industriels et les bases-vie. Elle opère entre autres dans les sites de Total, Perenco, Bourbon, Sintoukoka, etc. L'entreprise est aussi en quête de marchés onshore avec les sociétés minières.

Promouvoir l'emploi local

Entreprise citoyenne et consciente de ses responsabilités sociétales, Sodexo Congo est en train de mener, dans le cadre du développement durable, un projet en partenariat avec Total E&P Congo. Il s'agit d'accompagner le développement des cultures maraîchères des villages voisins du terminal de Djéno. C'est un projet créateur

d'emplois dont les bénéficiaires pourraient aussi se constituer en fournisseurs de vivres frais auprès de Sodexo Congo. Jusque-là, Sodexo Congo importe l'essentiel de ses produits de restauration. Un peu à l'image du pays, qui importe chaque année pour plus de 100 milliards de francs CFA de produits alimentaires, le Congo n'étant pas vraiment un pays producteur agricole. Par ailleurs, autant que possible, Sodexo Congo s'efforce de promouvoir le local content. « Sur les 550 agents, nous n'avons que 16 expatriés. En dehors des cadres de management, sur nos sites nous n'avons que des "campboss" (responsables d'équipe de sites, ndlr) congolais. Alors que d'autres sociétés font même venir de l'étranger des cuisiniers, des pâtisseries que l'on peut trouver sur place. Nous avons des chefs cuisiniers, des pâtisseries congolais », explique avec une légitime fierté le chargé des ressources humaines de Sodexo Congo.

L'esprit de service, l'esprit d'équipe et l'esprit de progrès sont les valeurs prônées par Sodexo, dont la vocation est d'améliorer au quotidien la qualité de vie de tous ceux qu'elle sert. Et aussi de contribuer au développement économique, social et environnemental des villes, des régions et des sites dans lesquels elle exerce ses activités.

JEAN DE LA HAUTE



Société de Gestion des Services Portuaires du Congo
Harbor Services Company of Congo

Choisir la SGSP CONGO SA, c'est opter pour l'excellence et la sécurité.



Eric DIBAS-FRANCK,
Directeur Général

SGSP CONGO SA, spécialisée en recrutement et gestion des gens de mer est la première entreprise maritime certifiée conforme à la Convention du Travail Maritime, 2006 (MLC 2006) de l'OIT en République du Congo et un acteur international dans la consignation des navires.

SGSP CONGO SA offre un personnel formé, compétent et garantit l'efficacité et la sécurité des opérations maritimes de votre société.



Siège social : Immeuble Odzali (face Congo Services) 30 rue de Sikou-Doume BP 782 Pointe-Noire
Téléphone : 242-06 654 6 05/06 628 0152 Email : secrétariat @sgsp-congo.com
Pointe-Noire, République du Congo

ONEMO

Office National de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre



Mr NYANGA ELENGA
Directeur général de
l'ONEMO
Président de l'AASEP
Vice-président de
l'AMSEP zone Afrique



Le trophée
Quality Summit,
décerné le 21 juin
2004 à New York
par les américains
de Business initiative
Direction à l'ONEMO
est le résultat
du travail bien fait
et du marketing
international très
offensif et séducteur

L'office National de l'emploi et de la Main-d'œuvre (ONEMO) est un Etablissement Public à caractère administratif et social créé par la loi 03/85 du 14 février 1985. Cette loi a été immédiatement remplacée et complétée par la loi 001/86 du 22 février 1986 et par la loi 022/88 du 17 septembre 1988.

1 - Aperçu historique

Le service public d'Emploi (SPE) du Congo a considérablement évolué de la création à nos jours. Du simple bureau de placement dans les années 70, il est devenu Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre (ONEMO) en 1985.

L'Office ainsi créé, est un établissement public à caractère administratif et social doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministre du Travail.

2 - Composition

- Les représentants de l'état,
- Les représentants des employeurs,
- Les représentants des travailleurs.

Telle est la configuration de son Conseil d'Administration.

Outre la Direction générale, dont le siège est à Brazzaville, l'ONEMO compte 10 agences départementales et 4 centres de formation professionnelle.

3 - Missions

L'ONEMO a pour missions :

- Promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage ;
 - Centraliser et rapprocher les offres et les demandes d'emploi ;
 - Participer à la formation professionnelle des adultes à leur perfectionnement et à leur recyclage ;
 - Délivrer aux travailleurs tant nationaux qu'étrangers une carte de travail ;
 - Délivrer dans les conditions prévues par la loi, les contrats de travail et autres autorisations d'emploi.
- Dans son rôle d'intermédiaire dans le marché de l'emploi en République du Congo, l'office entretient une grande et franche collaboration avec tous les employeurs régis par le code du travail à l'effet d'offrir aux jeunes demandeurs d'emploi et aux autres catégories de travailleurs des opportunités d'intégrer le circuit de l'emploi salarié, décent et durable. C'est notre observatoire du marché et de l'Emploi.

L'ONEMO c'est aussi cette volonté de se rapprocher de plus en plus de son public cible à travers ses directions départementales (10) et bientôt ses agences locales dont la première sera fonctionnelle à Moundou, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville. Sans oublier ses sept (7) directions centrales.

Lorsqu'une société veut embaucher du personnel, le moyen le plus sûr pour elle consiste à s'adresser à l'ONEMO



4 - Réalisations

De nos jours, avec les mutations du marché de l'emploi et des contraintes de l'environnement socio-économique mondial qui sont à la base des tensions sociales issues du chômage de masse, l'ONEMO, en dehors de sa mission classique de gestionnaire de l'emploi salarié, s'oriente vers l'auto-emploi et les appuis techniques et financiers aux porteurs de projets. C'est ainsi que les programmes ci-après sont initiés et exécutés :

- la formation qualifiante des jeunes dans les différents domaines de la coiffure, de l'informatique, de l'hôtellerie, de l'élevage, de la mécanique et de la couture, etc. ;
- le Programme Emploi Diplômé (PED) ;
- le Programme d'Appui à l'Entreprenariat Féminin (PAEF) ;
- le Programme d'Appui à la Micro-Entreprise (PAME) ;
- les Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) ;
- le Programme d'Appui à l'Insertion Socio-professionnelle des personnes Handicapées (PAIPH) ;
- le Dispositif d'Occupation des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Publics (DOJETIP) ;
- le Programme d'Appui au Développement des Emplois ruraux (PADER) ;
- l'accueil des chefs d'entreprises ;
- l'aide au recrutement et le conseil ;
- les actions à entreprendre pour l'amélioration de la relation avec l'entreprise.

5 - Coopération Internationale

L'ONEMO assure depuis le 6 juin 2012 la Présidence de l'Association Africaine des Services d'Emplois Publics (AASEP) et depuis le 26 juin 2012, la vice-Présidence zone Afrique de l'Association Mondiale des Services d'Emplois Publics (AMSEP). Le Directeur général, Monsieur André NYANGA ELENGA élu successivement le 6 juin à Genève et le 26 juin à Séoul (Corée du Sud) assure ces fonctions pendant 3 ans renouvelables.

6 - Perspectives

Dans le but de ne pas s'appuyer uniquement sur l'emploi salarié, l'ONEMO entend faire du demandeur d'emploi d'aujourd'hui un offreur et promoteur d'emploi de demain. L'emploi à l'ère des mutations exige de grandes initiatives allant dans le sens de l'approbation de l'environnement socio-économique.

BP 2006 - Brazzaville - Congo
Tél. : (242) 06 664 87 34
E-mail : onemocongo@yahoo.fr
www.onemocongo.org

Ces entreprises qui accompagnent la dynamique du secteur minier



Bureau Veritas : une expérience unique dans l'inspection et l'évaluation de conformité

Fondé en 1828 et présent au Congo depuis 1961, le Bureau Veritas est devenu en 2000 une Société à actionnaire unique, détenue à 100% par Bureau Veritas France. Elle emploie aujourd'hui un effectif de plus de soixante-douze collaborateurs, composé d'ingénieurs, techniciens supérieurs, et administratifs, qui en font l'un des premiers bureaux de contrôle au Congo.

Fort d'une compétence qui a fait sa notoriété, grâce à son réseau de plus de 61 000 collaborateurs, dans 1 330 bureaux et laboratoires répartis dans 140 pays, Bureau Veritas Congo offre une large gamme de services dans les secteurs de la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. Ses grands clients sont, entre autres : l'Etat congolais, la SNPC, la DGGT, Total E & P Congo, Boscongo, le Groupe Bolloré, Allianz Congo

Assurance, Assurance et Réassurance du Congo, Assurance générale du Congo, Schlumberger, Haliburton, Brasco, Puma Congo, etc. Les services inclus offerts à ces entreprises sont l'inspection pétrolière au chargement/déchargement (brut, produits finis, GPL, GNL), le barémage et étalonnage, la surveillance de déchargement ou chargement de marchandises, ainsi que le commissariat aux avaries/expertise facultée. Le Bureau Veritas Congo

offre aussi des services d'inspection et vérification des équipements de levage (IVS), le contrôle non-destruction (CND), le Contrôle technique de construction (CTC) et la formation et la certification. Avec le développement actuel au Congo du secteur d'exploitation des mines solides, le Bureau Veritas Congo s'est positionné et offre ses services dans toute la chaîne du développement de ce secteur. « Nous sommes bien positionnés et avons les compétences en local ou au sein du groupe en ce qui concerne les études environnementales, étude de danger, échantillonnage, analyses, inspection et vérification des équipements de levage, contrôle technique des constructions, formation et certification, inspection et surveillance au chargement et tout autre type d'inspection », souligne M. Laurent Delangle, directeur général du Bureau Veritas Congo.

Mais, comme toute entreprise, Bureau Veritas Congo fait face à certaines diffi-

cultés, parmi lesquelles principalement, deux difficultés majeures. Tout d'abord, depuis quelque temps, on constate des retards dans le règlement des factures de Bureau Veritas Congo par les sociétés liées de près ou de loin à l'Etat. La deuxième difficulté se situe au niveau des difficultés de recrutement. Malgré sa bonne volonté, « il est assez difficile pour Bureau Veritas Congo de trouver des personnes qualifiées, suffisamment formées et compétentes dans certains domaines spécifiques », explique le directeur général de Bureau Veritas Congo. Il y a cependant de l'espoir. « Ce pays, le Congo, a un potentiel économique formidable. Le Gouvernement a de nombreux challenges extraordinaires à exploiter. Nous sommes convaincus que tous les moyens sont mis en œuvre pour leur bonne marche et leur réussite », conclut Laurent Delangle.

JEAN BANZOUZI MALONGA



vous spécialiste de la construction





Donnons aux Hommes les moyens de bâtir l'avenir

TEL: 05 696 59 46

Email: commercial-cng@bernabeafrique.com

La Sangha : un développement en quatre axes

Jadis symbole de l'économie de la Sangha, la culture du cacao et du palmier à huile a été supplantée par l'exploitation forestière. Et l'exploitation imminente d'un minerai de fer va-t-elle jouer, à son tour, un rôle prédominant ? Plongée au cœur d'une région qui ne manque pas d'atouts.

Le fleuve Sangha.

Situé au nord-ouest du Congo, le département de la Sangha est limitrophe du Cameroun et de la RCA au nord, du Gabon à l'ouest, des régions de la Cuvette et Cuvette-Ouest dans sa frontière sud, et de la Likouala à l'est, s'étendant sur 55 795 km². Il est composé des districts de Mokéko, Ngbala Ouesso, Pikounda, Sembé et Souanké. Mais le département de la Sangha, c'est avant tout Ouesso, sa capitale, située à 850 km au nord de Brazzaville, au bord du fleuve qui a donné son nom au département. Créé en 1891, cet ancien poste colonial fondé par l'administrateur Gaillard s'étale de part et d'autre d'une longue avenue qui termine sa course au bord des eaux du fleuve, au port. Ici et là, sur cette terre rouge ocre, on rencontre des vieilles maisons de style colonial, telle la cathédrale catholique, mais aussi quelques immeubles modernes comme l'agence de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, la maternité, quelques hôtels, ou encore, plus loin, l'aérogare. Dans l'imaginaire de nombreux Congolais, évoquer la Sangha renvoie à la culture du cacao. Et pour cause, au Congo, la région a été longtemps le symbole de la production de ce fruit à cabosse. La région de la Sangha renvoie aussi à Sangha-Palm, allusion à ses grandes étendues de plantations de palmiers pour la production de l'huile de palme. Hélas, tout cela n'est maintenant qu'un lointain souvenir. Les cultures intensives du cacao et du palmier à huile ont été supplantées par l'exploitation forestière. Et bientôt va s'ajouter l'exploitation du minerai de fer du mont Nabemba.

Le bois, une richesse locale

En effet, en ne s'intéressant qu'aux aspects économiques de la région, on notera que la Sangha regorge de nombreuses essences forestières nobles. L'exploitation du bois y est actuellement la principale ressource économique. Parmi les grandes sociétés d'exploitation du bois dans la région, il y a l'Industrie forestière de Ouesso (IFO), une société filiale du célèbre Groupe allemand Danzer. Pendant les cinq dernières années, elle a investi environ 30 milliards de francs CFA pour la mise en valeur d'une unité forestière d'aménagement de 1,22 million d'hectares située à Ngombé,



L'aérogare de Ouesso.

où IFO s'est engagée dans la construction d'infrastructures sociales (école, dispensaire, etc.). Avant la crise du secteur forestier, la production de grumes de IFO était d'environ 125 000 mètres cubes en moyenne par an. On note aussi la présence très remarquée de la Congolaise industrielle du bois (CIB), une société à capitaux initialement danois du Groupe DLH. C'est la plus grande industrie forestière de la région et aussi de l'ensemble du pays. Elle gère un massif de près de 1,3 million d'hectares de forêt et réalise ses activités dans la Sangha autour de Pokola et Kabo. Du

fait de la crise économique et financière qui a affecté le secteur au cours des années 2008-2009, la CIB a, depuis 2012, progressivement repris du poil de la bête grâce aux investissements du groupe singapourien Olam qui l'a rachetée. La CIB a fait du village Pokola un petit bourg urbanisé : logement des quelques fonctionnaires congolais (police, douanes, enseignants, etc.), entretien des voiries, construction et entretien du centre de santé intégré et des écoles publiques, adduction d'eau potable aux bornes fontaines, fourniture d'électricité, station de radio et de télé avec connexion à la chaîne nationale,

etc. L'empreinte de la CIB à Pokola est donc un peu à l'image de ce que furent la Compagnie des potasses du Congo, à Makola (département du Kouilou), et de la Compagnie minière de l'Ogoué (Comilog), à Makabana et Mbinda (département du Niari). Environ une quarantaine d'essences forestières sont exploitées dans la Sangha, parmi lesquelles l'acajou, le limba, l'ayous, le sapelli, le sipo, l'iroko, le bossé et le wengue. Mais le sapelli reste l'essence la plus produite.

Depuis 1997, à cause des conflits armés que le Congo a connus, la production du bois de la Sangha est exportée par le port de Douala au Cameroun, soit une distance 1 500 km, jonchée d'obstacles en tout genre. L'évacuation de cette production forestière par le Cameroun fait perdre au Congo plus de 25 milliards de francs CFA par an. La construction de la route Makoua-Ouesso contribue fondamentalement au désenclavement de cette région, jusque-là tournée vers le Cameroun du point de vue des approvisionnements en denrées de toute nature. Elle n'est plus qu'à 1 300 km du port de Pointe-Noire. Les travaux en cours et l'équipement du port fluvial de Brazzaville devraient permettre, à terme, la reprise de l'exportation par la voie congolaise du bois de la Sangha, mais également de la Likouala. Désormais, Ouesso n'est plus enclavée grâce à la complémentarité des voies de communication : la route, l'avion et le fleuve. Ce fleuve Sangha où on peut pratiquer la pêche sportive, ce fleuve où l'on peut naviguer, et ce fleuve du fond duquel on extrait du gravier, tamisé, un matériau utile pour la fabrication du béton. Il n'est pas rare de rencontrer sur ce fleuve des pirogues chargées de graviers. Une activité lucrative à laquelle s'adonnent de nombreux jeunes.

Demain, encore le cacao...

puis le fer
Le 17 mars 2014, a été inaugurée, près de Pokola, une pépinière pilote de plants de cacao hybride, d'une capacité de production de 277 000 plants à haut rendement. Elle peut couvrir 240 hectares de plantations. Ici débute la relance de la filière cacao dans l'ensemble du pays, en commençant naturellement par la Sangha, jadis capitale du cacao au Congo. La variété en expérimentation a été importée du Cameroun. Selon les experts, ces plants attein-



Le bac Nkomo, à la frontière avec le Cameroun.

dront leur plateau de production dans sept ans. Là encore, c'est une œuvre de la CIB-Olam qui a financé le projet. Les plants issus de cette pépinière seront gratuitement distribués aux cultivateurs. En attendant, des vieilles plantations cacaoyères de la Sangha ne sortent qu'une maigre production. En 2013, la première campagne de récolte du cacao dans la Sangha n'avait permis d'exporter que 43 tonnes vers Amsterdam, par le Port autonome de Pointe-Noire. De nombreux paysans vendent leurs récoltes aux acheteurs camerounais. La deuxième campagne avait permis de récolter quelque trois cents tonnes. On rêve déjà d'un retour significatif du Congo sur le marché international du cacao.

La mise en valeur imminente du gisement de fer de Nabemba par Congo Iron (filiale de la société australienne Sundance Resources Ltd) va forcément booster l'économie de la Sangha. Selon les experts, ce projet va créer environ 800 emplois directs et plus de 6 000 emplois indirects, pour une contribution significative au PIB national. Le projet est suffisamment avancé, il reste à lever les financements et entamer les phases de développement et d'exploitation, affirme le DG de Congo Iron.

Le projet « Bomoko » de Ouessou devrait aussi contribuer à développer l'économie de la Sangha. Il s'agit d'un centre de formation agricole combiné à une structure de production animale et végétale. Le but est aussi la transformation des produits agro-alimentaires, avec une fabrique d'aliments de bétail. L'ensemble sur un domaine d'environ 74 hectares. Tous ces



© Arlene Ongoli

projets font que la région a besoin de la fourniture permanente en électricité, qui fait défaut. Car, jusque-là, la région, ou plutôt sa capitale Ouessou, n'est desservie que par une centrale thermique dont l'approvisionnement en gasoil n'est pas toujours régulier. Mais la question sera résolue à moyen terme (fin 2015) grâce à la construction en cours du barrage de Liouesso (19 Mw). Ce barrage apportera une nouvelle impulsion aux activités socio-économiques dans la Sangha.

Où sortir, que visiter dans la Sangha ?

On ne saurait séjourner dans la Sangha sans visiter les villages des peuples autochtones (Pygmées) vivant au bord de la rivière Sangha. Et quitter Ouessou pour Bomassa, par la route, sur un trajet d'en-

viron trois heures, dans une forêt vierge, avec comme point de chute le Parc national de Nouabalé-Ndoki, classé en juin au patrimoine mondial de l'Unesco. Environ 4 200 km² de forêt primaire tropicale humide où l'on peut admirer une biodiversité végétale et faunique incroyable : des éléphants et buffles, des gorilles, des chimpanzés et des singes de diverses races, des léopards, etc. Ou encore les campements de Mbéli Baie, dont l'accès est assez difficile (on alterne voiture, pirogue et marche à pied), mais qui vaut bien un coup d'œil. Un spécialiste du tourisme écrit à propos de ce campement : « On passe la nuit au campement de Mbéli, dans des bungalows rustiques, élevés sous la canopée des arbres... Mbéli Baie, où vous pouvez vous détendre sur le mirador et regarder

l'énorme variété des animaux et des oiseaux qui se rassemblent dans l'une des clairières les plus fréquentées du parc. »

Enfin, le tourisme dans la Sangha, c'est aussi le mont Nabemba, le lac Manamingo où s'abreuve régulièrement des éléphants en troupes, sans oublier le vieux cimetière des Allemands ou le monument de Mbirou. Mais demain, la Sangha – notamment sa capitale, Ouessou – va à coup sûr présenter un tout nouveau visage grâce à la réalisation de nombreux projets inscrits dans « la municipalisation accélérée » qui aura lieu en 2015.

JEAN DE LA HAUTE



Stèle de la fondation de Ouessou

Maroc : le regard tourné vers le Sud



Le royaume chérifien est un gage de stabilité au Maghreb. Traditionnellement enclin aux échanges commerciaux avec l'Europe, il a pourtant renforcé ses positions en Afrique subsaharienne au gré des nombreux contacts développés depuis une dizaine d'années par le roi Mohamed VI.

Il vient toujours un temps où le fils finit par s'affranchir de son père. Depuis son intronisation en juillet 1999, Mohamed VI, troisième roi du Maroc et vingt-troisième monarque de la dynastie alaouite – qui règne sur le Maroc depuis la seconde moitié du XVII^e siècle et dont les membres seraient des descendants de Mahomet – tend à remettre en question un postulat de son père, Hassan II, qui considérait le Maroc comme un arbre dont « les racines poussent en Afrique et le feuillage s'épanouit en Europe ».

Certes, les relations économiques entre l'Europe et, traditionnellement, la France demeurent encore privilégiées. C'est le cas sur le plan agricole, avec les exportations de blé français et l'envoi d'agrumes et primeurs marocains vers l'Hexagone. La France fournit également des produits électriques et informatiques ou du matériel de transport. Des produits qui, après transformation locale, représentent les principales exportations marocaines vers la France. La place des multinationales françaises est aussi toujours importante, dans des secteurs comme les

télécommunications, la banque, les assurances, le transport, l'énergie ou le tourisme.

Des relations pérennes avec l'Europe, tendues avec le voisin algérien

Au niveau européen, l'Espagne n'est pas en reste, qui est devenue premier fournisseur du Maroc en 2012. Une position renforcée par une hausse importante de ses exportations de produits pétroliers. Et n'oublions pas que dans ses relations avec le Vieux Continent, Rabat a aussi été partie prenante

Institut Africain de
Perfectionnement et de
Renforcement des Capacités

Formation - Conseil - Assistance Technique
Brazzaville - Pointe-Noire - Kinshasa

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIÈRE !

INGÉNIERIE ET ACTIONS DE FORMATION

- Formation sur-mesure, formation à la carte;
- Formation Action;
- Formation inter-entreprises et intra-entreprises;
- Analyse des besoins de formation;
- Elaboration de plan de formation;
- Assistance à la sélection de formateurs.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Assistance au processus de passation des marchés;
- Maîtrise d'oeuvre de projets et programmes de développement;
- Maîtrise d'ouvrage déléguée;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage;
- Assistance à la définition et à l'élaboration de projets/programmes;
- Appui institutionnel et organisationnel.

ETUDE ET ANALYSE DE PROJETS

- Etudes de faisabilité technique et financière de projets;
- Etudes d'impact du projet sur l'environnemental;
- Etudes socio-économiques des projets et filières;
- Analyse de politiques et programmes de développement;
- Evaluation et audit technique des projets et actions de développement.

INSCRIPTION

7^{ème} étage immeuble CNSS, Pharmacie MAVRE, BP : 537 - Brazzaville, République du Congo
Tél : + 242 06 913 81 45 | + 242 06 992 04 91
Email : inscription@iprc-training.org | Site web : iprc-training.org/congo

Une Expertise à votre portée

EQUAFLIGHT SERVICE
Fly safe on time

Vols Réguliers Port-Gentil - Pointe-Noire
3 VOLS/Semaine

www.equafight.com

Informations et réservations : +242 06 945 70 04
E-mail : reservationpnr@equafight.com
Ou dans votre agence de voyages



Mohamed VI, artisan du nouveau visage du Maroc.

de toute infiltration de membres de groupes extrémistes à l'intérieur du territoire marocain », selon les termes du ministre de l'Intérieur du royaume chérifien.

Une diplomatie économique tous azimuts

Depuis le début de l'année 2013, Mohamed VI semble avoir passé la surmultipliée dans sa politique de rapprochement avec l'Afrique subsaharienne. En mars, à Dakar, il ratifie avec Macky Sall, son homologue sénégalais, deux importants accords bilatéraux. Le premier concerne les mines, les hydrocarbures, l'électricité et les énergies renouvelables, le second porte sur le transport routier international de voyageurs et de marchandises. Les deux parties évoquent également le projet d'ouverture d'une ligne maritime directe afin de développer leurs échanges commerciaux.

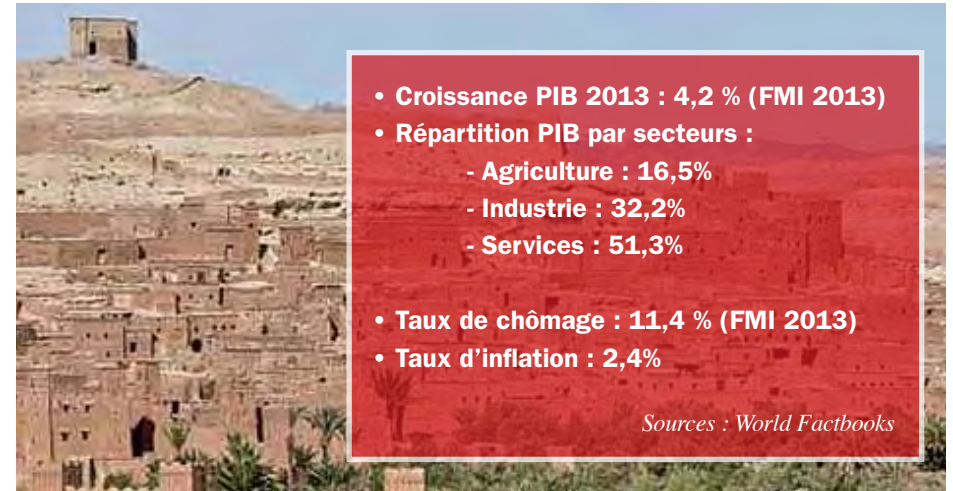
Dans la foulée, le roi se rend à Abidjan pour valider six nouveaux accords de coopération. Des liens renforcés en février 2014 par une nouvelle visite dans la capitale économique ivoirienne afin de signer, cette fois, vingt-six nouveaux accords bilatéraux dans des domaines comme la pêche, la santé, les mines, l'éducation, les finances, l'immobilier, le tourisme, l'enseignement supérieur et l'industrie alimentaire. Le Gabon est également une terre de prédilection pour le souverain du Maroc. Une proximité ancrée dans les liens très proches qui unissaient Hassan II et Omar Bongo, l'ancien président gabonais. Après le décès du souverain marocain, évoquant Mohamed II, on prête d'ailleurs cette ré-

flexion à Omar Bongo : « *Le nouveau roi, c'est mon fils !* » Depuis plusieurs années, de multiples accords ont ainsi été signés entre les deux pays dans différents secteurs tels que l'alimentation, le tourisme, les mines, le transport, l'éducation et les télécommunications, sans oublier les médias, via Radio Méditerranée internationale (Medi 1), réseau radiophonique commercial privé marocain qui a obtenu son autorisation d'émission en mars 2013, et qui essaime également dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. La promotion immobilière fait aussi partie de la force de frappe économique du Maroc au sud du continent. Des sociétés telles que Addoha (groupe Douja Promotion) ou le Groupe Alliances incarnent bien cette

tendance. Ce dernier a ainsi signé l'année dernière des accords de construction au Sénégal, en Côte d'Ivoire, mais aussi en République du Congo à travers l'édification de plus de trois mille unités d'habitation pour un montant estimé à 195 millions d'euros. Rappelons que depuis 2004 le roi du Maroc a aussi été reçu au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun, en RDC, en République du Congo, en Guinée Equatoriale, au Bénin, en Gambie... En une dizaine d'années, c'est donc la quasi-totalité de l'Afrique francophone qui a reçu la visite du souverain. Des déplacements effectués en présence d'importantes délégations d'hommes d'affaires, révélateurs d'une action politique aujourd'hui au service des intérêts économiques du pays qu'il repré-

sent. En cela, le chef de l'Etat s'inscrit bien dans une tendance assumée par tous ses homologues planétaires. Mais force est de constater qu'elle signe aussi la distinction entre Hassan II, grand médiateur des conflits régionaux et le regard plutôt tourné vers le Nord, et celle de son successeur, plus enclin à se positionner dans le champ des échanges commerciaux, y compris vers les économies émergentes de demain, c'est-à-dire vers le Sud.

Le Maroc en chiffres



Imaginer... Anticiper... Créer les valeurs ajoutées de demain

et demain, c'est maintenant

LCB Bank
GROUPE BMCE BANK

LA BANQUE DE MAROC
change de nom et de visage



Ali Bongo et Mohamed VI, une proximité qui s'inscrit dans les liens tissés par leurs pères respectifs.

sent. En cela, le chef de l'Etat s'inscrit bien dans une tendance assumée par tous ses homologues planétaires. Mais force est de constater qu'elle signe aussi la distinction entre Hassan II, grand médiateur des conflits régionaux et le regard plutôt tourné vers le Nord, et celle de son successeur, plus enclin à se positionner dans le champ des échanges commerciaux, y compris vers les économies émergentes de demain, c'est-à-dire vers le Sud.

Un relais entre le Nord et le Sud

Pour autant, ces liens renforcés vers l'Afrique subsaharienne suggèrent aussi d'autres desseins. En effet, l'ensemble du continent ne représente aujourd'hui que 2,5% des échanges commerciaux du Maroc. Certains observateurs considèrent donc que le positionnement du royaume en Afrique vise également à jouer un rôle de facilitateur pour d'autres investisseurs internationaux. Une thèse corroborée par Moulay Hafid Elalamy, le ministre marocain de l'Economie, et notamment à l'endroit d'un pays dont elle fut le protectorat : « *Il y a un désamour du monde économique africain vis-à-vis de la France. (...) Nous pouvons être ce trait d'union entre les entreprises françaises, et, plus largement européennes et l'Afrique, les accompagner dans leur business : nous avons les compétences, les réseaux et la confiance de nos partenaires africains pour cela.* » Gageons cependant que cette position ne doit rien à la pure philanthropie. Ce rapprochement avec le Sud sollicite aussi la bienveillance, voire le soutien de ces nouveaux pays frères à une cause, elle, purement diplomatique, celle du Maroc dans le

dossier du Sahara Occidental. Pour preuve, la dimension économique n'est pas la seule mise en avant dans ces nouveaux partenariats. Elle s'accompagne également d'une réduction des contraintes liées aux vagues d'émigration subsaharienne au Maroc via la suppression des visas et l'attribution de permis de séjour de longue durée, d'une ouverture en direction d'étudiants africains à qui elle attribue – certes au compte-gouttes – des bourses d'études dans les universités du royaume. Il en va de même pour l'action humanitaire via des dons alimentaires ça et là, mais aussi sanitaires, à l'instar de l'hôpital militaire médico-chirurgical récemment construit par le royaume en Guinée-Conakry, d'une clinique ophtalmologique à Dakar, ou encore la participation financière du Maroc – via la Fondation Fondation Lalla Salma, épouse du roi – à la création d'un institut de cancérologie au Gabon, inauguré en février dernier à Libreville.

Vers un retour dans l'OUA ?

Ce nouveau positionnement diplomatique tendrait donc à indiquer que le Maroc souhaite sortir d'une sorte d'isolement en Afrique. Le pays avait en effet claqué la porte de l'OUA (Organisation de l'unité africaine, devenue Union africaine en 2002) en 1984, bien qu'elle fit partie de ses membres fondateurs les plus influents, pour protester contre l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en son sein. Cet isolement vaut aussi du côté du monde arabe. Les retombées des Printemps arabes ont sonné le glas de l'utopie d'une unité politique, en même temps qu'elles ont mis en lumière des groupes islamistes radicaux qui sont bien loin de la position du royaume

sur cette question religieuse. L'islam marocain, de tradition malékite, reconnu dans la Constitution du pays – à cet égard le roi est identifié comme le Commandeur des croyants (*amir al-mouminine*) –, est en effet considéré comme modéré et tolérant par la communauté internationale. Un vecteur de rapprochement avec l'Union européenne et les Etats-Unis, la où le voisin algérien, depuis son indépendance, a établi davantage de proximité avec la Russie et la Chine au gré d'une certaine convergence idéologique. Historiquement, l'influence du Maroc a aussi toujours été importante auprès de pays peuplés majoritairement de musulmans, comme la Guinée ou le Sénégal. En 1964, le roi Hassan II avait inauguré la Grande Mosquée de Dakar financée par le royaume. Plus récemment, en mars dernier, Mohamed VI a procédé au coup d'envoi des travaux de rénovation de la grande mosquée Fayçal de Conakry. Reste à savoir si le Maroc fera bientôt son re-

tour au sein de l'Union africaine, souhaité par bon nombre de pays membres. Une esquisse de réponse a semblé poindre avec la participation du royaume au 22^e Sommet de l'UA en janvier dernier à Addis-Abbeba, en Ethiopie. A ce propos, Rabat a cependant indiqué que sa présence n'avait pour objectif que de renforcer des relations bilatérales avec des pays qu'elle considère comme frères. En l'état, le royaume continue de privilégier ses relations avec les institutions économiques sous-régionales, avec la Cédéao en Afrique de l'Ouest ou la CEEAC en Afrique centrale. Car si cette politique de la chaise vide à propos du Sahara Occidental n'a pas, jusqu' alors, porté ses fruits, nul doute que le levier économique lui permettra de confirmer son influence sur un continent dont elle est l'un des acteurs majeurs, tout en étant un relais précieux pour l'Europe et les Etats-Unis dans leur accès à l'Afrique subsaharienne.

Didier Bras

Un conflit qui n'en finit pas

Voilà bientôt quarante ans que la situation du Sahara Occidental divise la communauté internationale, et particulièrement les différents protagonistes de ce conflit. Les Accords de Madrid, signés en novembre 1975, avaient entériné le principe du retrait de l'Espagne de ce territoire qu'elle occupait depuis 1884, et sa partition entre le Maroc et la Mauritanie. Le Maroc obtint alors les deux tiers du nord du territoire, et la Mauritanie le tiers sud. En revanche, l'Algérie (qui possède une petite zone frontalière sur la région) et les Sahraouis ne sont pas consultés. En conséquence, le Front Polisario, mouvement politique et armé constitué dès 1973 pour lutter contre la présence espagnole, proclame en février 1976 l'avènement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Des attaques sont menées contre les forces marocaines et mauritaniennes, considérées comme des armées d'occupation. Les relations du Front Polisario avec la Mauritanie vont pourtant s'apaiser suite à un traité de paix signé entre les deux parties en août 1979, Nouakchott cédant sa partie du Sahara au Polisario. Toutefois, une semaine plus tard, le Maroc annonce l'annexion de cette partie qui appartenait à la Mauritanie, et érige



l'année suivante un mur destiné à marquer sa souveraineté sur la région. Après une période de guerre larvée, un cessez-le-feu est signé en 1991 sous l'égide des Nations unies, qui appelle à la tenue d'un référendum sur l'avenir de la région. A l'heure actuelle, celui-ci n'a toujours pas eu lieu. Depuis, le Maroc occupe environ 80% du territoire, les 20% restants étant sous la domination du Front Polisario. Rabat a aussi encouragé bon nombre de ses concitoyens à venir s'installer dans la région, comme pour réaffirmer sa présence sur le territoire. Sur le plan diplomatique, en 2004, Mohamed VI est même revenu sur le principe d'un référendum d'auto-détermination, lui substituant une proposition d'autonomie qui lui permettrait de garder un contrôle sur la région. Une option refusée par la partie adverse. En attendant un dénouement de ce dossier, toujours entre les mains de l'ONU, l'avenir de ce territoire, attirant au regard de ses ressources halieutiques et en phosphates, demeure très incertain.

CONSLOGS S.A.R.L.
Constuction - Logistique - Services

Ex Hôtel FLM route de l'aéroport
BP : 1098 - Pointe-Noire CONGO
Tél. : + 242 05 311 11 66 / +242 05 604 64 64
Email : conslogs@gmail.com

L'anglais, une menace pour la francophonie ?

Au-delà de son aspect usuel, la pratique de la langue revêt aussi une dimension symbolique. A ce titre, la volonté de quelques pays africains d'officialiser la pratique de l'anglais dans leur Constitution est-elle le signe d'une volonté de distance vis-à-vis de la langue française ou correspond-elle à un simple pragmatisme ?

La nouvelle est tombée en août dernier. Le Burundi est maintenant juridiquement doté de trois langues officielles : le kirundi, le français... et l'anglais. Jusqu'alors, le kirundi était la seule à bénéficier de ce statut. Mais dans les faits, elle cohabitait déjà avec le français, usité dans les administrations, l'éducation, l'espace juridique. Mais aussi, au quotidien, avec le swahili, la plus importante langue bantoue, considérée comme celle comprenant le plus grand nombre de locuteurs en Afrique noire. Cependant, compte tenu de ces nouvelles dispositions adoptées par l'Assemblée nationale, la langue swahili ne reste donc dotée d'aucun statut juridique. Restait la place de l'anglais, qui était déjà obligatoire dès la première année d'école primaire au Burundi. Mais pour quelle raison cette ancienne colonie allemande, puis belge après le Traité de Versailles de juin 1919, a-t-elle souhaité inscrire cette évolution dans le marbre de sa Constitution ? Il convient de revenir deux ans en arrière, lorsque le pays a sollicité son adhésion au Commonwealth. Une demande effectuée quelques jours avant la tenue du Sommet de la Francophonie qui se tenait cette année-là à Kinshasa. Comme un véritable défi à la langue de Molière...

Le Burundi souhaite aussi emboîter le pas de son voisin de la région des Grands Lacs, le Rwanda, membre du Commonwealth depuis 2009. Ici, l'anglais - qui est de plus en plus privilégié - fait aussi partie des langues officielles avec le français et le kinyarwanda. Cette décision, actée après le génocide de 1994, avait alors été perçue comme une façon de tourner le dos aux gouvernants belges et français, que Kigali accusait d'une attitude pour le moins équivoque lors de ce drame humanitaire. Et, décidément, ce sommet de la Francophonie d'octobre 2012 a senti le vent de la défiance, puisque quelques jours avant sa tenue, c'était au tour du Gabon d'annoncer son intention d'instaurer le bilinguisme.

La langue de la mondialisation

Plusieurs niveaux de lecture s'imposent face à ces décisions. Dans les trois cas présents, ils sont le signe d'une évolution géopolitique sur le continent qui vient quelque peu remettre en cause l'influence française. On peut d'ailleurs noter que si ces nouvelles dispositions institutionnelles et linguistiques

ont été assez peu commentées au sein de la francophonie à propos du Rwanda et du Burundi, elles l'ont été beaucoup plus en ce qui concerne le Gabon, traditionnellement très proche de la France.

Comme un symbole, ces pays s'inscrivent aussi dans une logique de développement des échanges régionaux en direction d'une Afrique australe principalement anglophone, comme le sont ceux de l'Est du continent. En outre, les deux poids lourds africains sur le plan économique, l'Afrique du Sud et le Nigeria, sont anglophones. Cette démarche s'apparenterait donc à une « diplomatie linguistique », pour reprendre les termes de Joseph Butore, le ministre de l'Enseignement supérieur burundais, che-

ville ouvrière de cette nouveauté constitutionnelle dans son pays.

En outre, la mondialisation de l'économie est bien passée par là, et son passeport est l'anglais. L'Afrique subsaharienne suscite un intérêt grandissant aux yeux du reste de la planète, pour des raisons qui mettent en avant la logique des chiffres plutôt que celle des lettres. Le pragmatisme dans les échanges professionnels s'est substitué à une vision « poétique » de la langue. La majorité des secteurs professionnels est d'ailleurs impactée par cette empreinte de l'anglais, la plupart du temps décliné dans un langage technique qui signe les compétences de ceux qui l'utilisent. C'est aussi le cas dans la recherche scientifique et dans bien d'autres domaines.

Une évolution réelle, ou un état de fait ?

Au-delà du sens politique, l'inscription de l'anglais dans les Constitutions nationales peut signifier une autre volonté. Celle de lui donner une place plus importante dans les processus d'apprentissage. Les compétences de demain supposent en effet des capacités de compréhension, de réaction, mais aussi

d'adaptation à un environnement élargi à ses propres frontières. Or, force est d'admettre que l'anglais demeure le moyen de communication privilégié dès lors qu'on a admis cet état de fait.

Reste que ce débat autour du bilinguisme, voire du trilinguisme, peut prêter à sourire dans un continent qui, de fait, le pratique depuis bien longtemps. L'usage de la langue maternelle, celle des origines, n'a jamais empêché l'apprentissage du français ou de toute autre langue. Seules les conditions d'accès au système éducatif peuvent s'y opposer, ce qui renvoie à des problématiques politiques, sociales, et non linguistiques. Et hormis l'impact médiatique des trois exemples précités, d'autres nations observent une progression notable de la langue anglaise sans que cette évolution ne figure dans leurs Constitutions. C'est par exemple le cas du Sénégal ou encore de la Côte d'Ivoire, tournés de plus en plus vers les Etats-Unis dont ils sont simplement séparés par l'Atlantique.

La francophonie sauvée par le Sud ?

Alors, la langue française est-elle condamnée au déclin ? La question pourrait d'ailleurs être posée concernant l'anglais, confronté notamment à la hausse des locuteurs espagnols sur le sol américain. Mais en ce qui concerne le français, selon Alexandre Wolf, responsable de l'Observatoire de la langue française au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie - OIF (lire encadré) : « On peut estimer à 750 millions les parlants français à l'horizon 2050, sachant qu'en 2010, on recensait 220 millions de francophones dans le monde. » Richard Marcoux, professeur titulaire au département de sociologie de la célèbre université Laval, au Québec, et coordonnateur du Réseau démographie de l'Agence universitaire de la francophonie, va même plus loin, affirmant même que « dès 2030, le nombre de francophones aura déjà dépassé celui d'anglophones ».

Un optimisme qu'il convient de tempérer, car ne tenant pas compte de la pratique de plusieurs langues au sein de pays considérés comme francophones. Mais une chose est sûre, la langue française va voir son nombre de locuteurs exploser. Et l'explication est bien à trouver du côté de l'Afrique en raison de l'explosion démographique de sa population. Selon l'OIF, 85% des francophones seront en Afrique en 2050, et, compte tenu du vieillissement prévisible de la population européenne, plus de 90% des jeunes francophones de 15-29 ans seront africains en 2050. Un juste retour des choses pour un continent dont bon nombre de locuteurs ont donné leurs lettres de noblesse à la langue française.

DIDIER BRAS



L'OIF, une affaire africaine

La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones (Confemem) est la première institution officielle francophone à avoir été créée, en 1962, pour promouvoir le thème de la francophonie. Et c'est bien le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, poète, écrivain et premier président de la République du Sénégal de 1960 à 1980, qui est considéré comme l'auteur de son texte fondateur. En juin 1966, lors de la Conférence des chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (Ocam), celui qui siégera ensuite à l'Académie française propose la constitution d'une communauté francophone définie comme « une communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage ». Dans la foulée, la Conférence de Niamey, en 1970, va donner naissance à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue aujourd'hui Organisation internationale de la francophonie (OIF). Tous les deux ans se tient le Sommet de la Francophonie, qui est

sa plus haute instance. Le secrétaire général fait figure de clé de voûte de ce dispositif. C'est Abdou Diouf, le successeur de Léopold Sédar Senghor à la présidence du Sénégal (de 1981 à 2000), qui occupe cette fonction depuis le 1^{er} janvier 2003. Si les objectifs de l'organisation internationale visent avant tout à promouvoir la langue française, elle s'inscrit aussi dans une démarche de diversité culturelle. Un credo confirmé par son secrétaire général : « Le combat à mener, au-delà de la langue française, c'est le combat pour la diversité linguistique. L'honnête homme du XXI^e siècle, c'est celui qui a sa langue nationale et qui possède au moins deux grandes langues de communication internationale. S'il a ça, il peut participer au développement, à l'équilibre du monde et à l'humanisme universel. » Un vœu de pluralité qui saura apaiser les éventuelles tensions, et qui rappelle à quel point le rapport à la langue est déterminé par son environnement. Or, l'époque présente est bien celle du mouvement perpétuel et des remises en question.



Crédit Photo : Getty Images

BLUEBIZ

La façon la plus simple de récompenser votre entreprise

BlueBiz est le programme d'Air France et KLM exclusivement dédié aux entreprises. Profitez dès à présent de l'inscription gratuite en prévision de vos prochains voyages et cumulez des Blue Credits pour réserver vos billets Prime.

Étape
1

Inscrivez votre entreprise sur www.airfrance.com - sélectionnez votre pays de résidence.

Étape
2

Indiquez votre numéro **BlueBiz** à chaque réservation.

Étape
3

Cumulez suffisamment de **Blue Credits** et réservez votre billet prime !

Inscrivez-vous gratuitement sur airfrance.com ou flashez ce code avec votre smartphone





Dans le Nouveau Monde, votre boîte aux lettres vous suit où que vous alliez.

- Un forfait internet haut débit compétitif
- Une connexion illimitée
- Un prolongement de votre vie sociale où que vous alliez
- Une technologie convergente



Mtnbusinessnews@mtncongo.net



www.mtncongo.net/business

MTN **Blackberry**®



@MTN_125



MTN CONGO



MTN CONGO



BUSINESS

Ce Nouveau Monde de l'entreprise, il est pour vous.